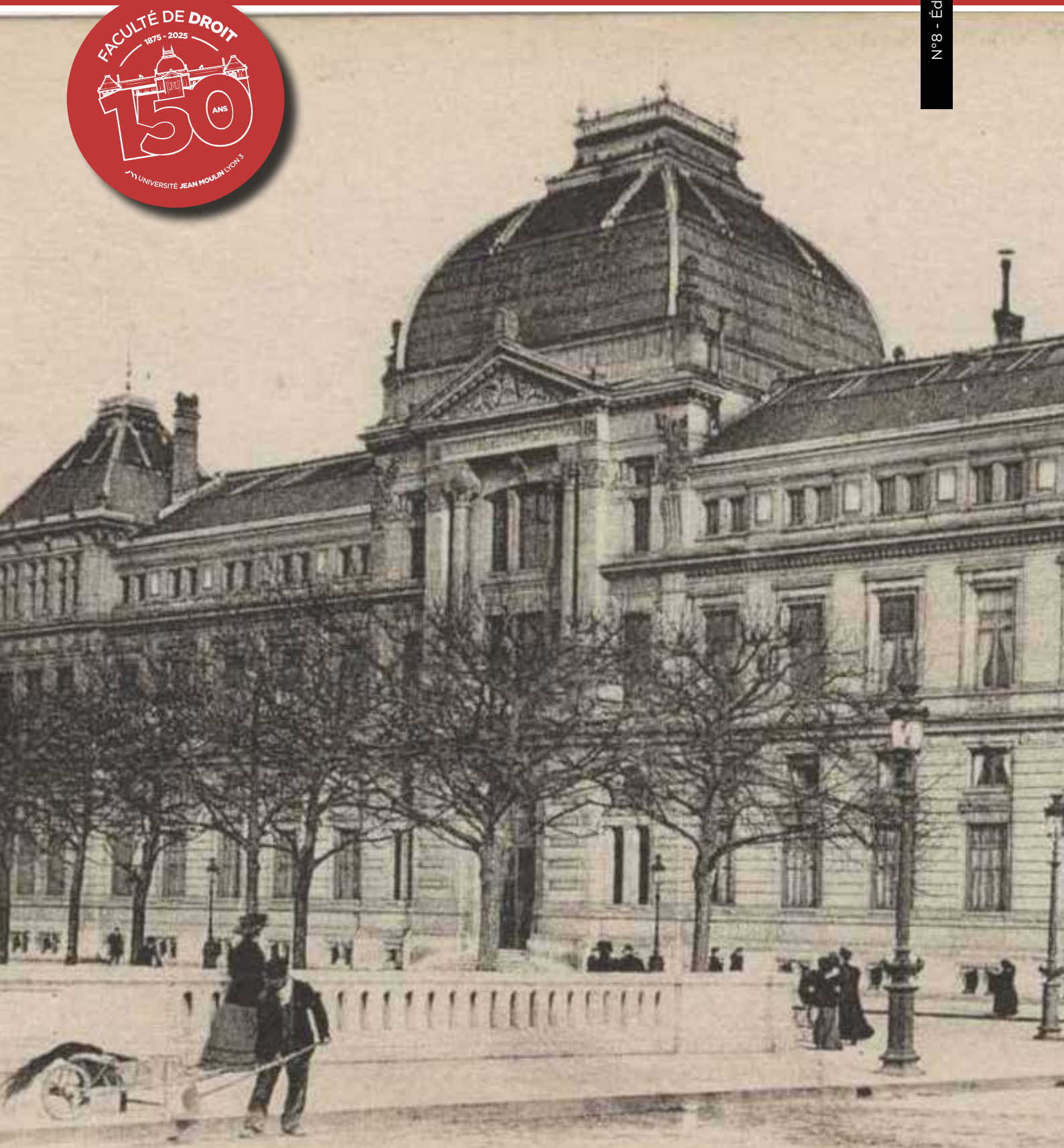


LYON DROIT

Le magazine de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3

N°8 - Édition 2025/2026



*La Faculté de Droit, Lyon, vers 1919
Carte postale - Archives Municipales de Lyon*





Édito

150 ans. Et demain ?

L'année universitaire 2024-2025 restera comme une année singulière dans l'histoire de la Faculté de droit. Singulière par son intensité, son rayonnement, et surtout par la portée symbolique d'un cap franchi : celui des 150 ans.

Un siècle et demi après le décret présidentiel de 1875 instituant notre Faculté, cet anniversaire a été bien plus qu'un hommage au passé. Il a été l'occasion de faire vivre notre héritage, de le transmettre, de le partager. De janvier à décembre, plusieurs temps forts sont venus jalonner cette célébration : la cérémonie des majors, en présence d'anciens étudiants devenus ministres de la justice, un concours d'éloquence à Bourg-en-Bresse, un concert avec Lyon 3 Orchestra, une grande fête à la Manufacture des Tabacs. Un film et une série vidéo "Savez-vous que ?" ont par ailleurs été réalisés pour faire connaître l'histoire de notre faculté. L'année a de surcroît été marquée par la publication, en juin, d'un très bel ouvrage collectif consacré aux grandes figures lyonnaises du droit, accompagné d'une exposition inédite, montrant à quel point notre Faculté a formé (et continue de former) des juristes qui comptent dans la cité, en France comme à l'étranger.

Au-delà de ces temps forts, la Faculté a poursuivi ce qui fait son identité : une dynamique continue, ancrée dans l'action et l'innovation. Cette année encore, notre attractivité s'est confirmée. Près de 38 000 candidatures en Master pour un peu plus de 1 050 places, une progression de plus de 20 % sur Parcoursup, dans un contexte national pourtant en repli, et une troisième place au classement des meilleures facultés de droit de France. Ces chiffres ne sont pas un objectif, ils sont le résultat. Le résultat d'un engagement collectif, d'une culture de l'exigence, d'une attention portée à chacun.

La Faculté de droit a continué cette année d'enrichir son offre de formation initiale comme en formation continue, d'innover dans ses pratiques pédagogiques, de renforcer ses liens avec les professions juridiques, judiciaires et économiques. Elle a conforté sa présence à l'international, avec des partenariats renforcés et des formations portées sur plusieurs continents. Elle a poursuivi son ouverture sur la société, avec les actions de la Clinique juridique, le dispositif des écrivains publics, les conférences grand public et la Nuit du droit, les liens étroits tissés avec les institutions juridiques, les institutions juridiques, les collectivités ou encore les établissements scolaires.

Elle a aussi su rester fidèle à ce qui fait sa force depuis toujours : un équilibre subtil entre l'exigence universitaire, l'ancrage dans le réel et une humanité partagée entre étudiants, enseignants et personnels. Une Faculté grande par son rayonnement, mais qui a su préserver ce lien de proximité qui en fait un lieu à part.

À l'heure où nous refermons cette année anniversaire, il nous revient collectivement de poursuivre l'élan. Préparer l'avenir. Continuer à faire vivre les valeurs qui nous rassemblent. Former des juristes à la hauteur des enjeux de leur temps et de l'intelligence artificielle. Et porter encore plus loin cette ambition universitaire qui, depuis 150 ans, n'a jamais cessé de s'écrire.

Olivier Gout
Doyen de la Faculté de droit







Temps forts

- 12 Dossier spécial sur les 150 ans de la Faculté de droit
- 34 La Nuit du droit
- 36 Semaine de l'Europe
- 38 Grand Tournoi des Masters
- 40 European Law Moot 2025
- 46 Conférences Grand Public
- 62 Partenariats institutionnels
- 68 Clinique juridique

Formations

- 76 Nouveaux enseignants pour la rentrée 2025-2026
- 81 Nouvelles formations pour la rentrée 2025-2026
- 87 Retour sur la *Job Fair* de l'IDEA
- 88 Photos de promotions

Relations internationales

- 94 Nouveaux doubles diplômes avec l'Irlande, le Canada et l'Italie
- 98 Accueil des étudiants étrangers
- 100 Remises des diplômes à l'international
- 103 Partenariats avec l'Arménie, les États-Unis et le Vietnam
- 108 Professeurs invités pour l'année 2025-2026
- 110 Interviews d'étudiants en échange





Vie étudiante

- 114 Prix Akilys
- 116 Prix de Faculté
- 117 Concours de plaidoirie à l'étranger
- 119 Meilleur projet collectif de fin d'année
L1 Collège de droit
- 122 Sportifs de haut niveau
- 126 Vente aux enchères caritative

Recherche

- 132 Projet Industrifem
- 134 Projet ANR DemoCIS, ForeSEE
et ReliGis
- 135 Retour sur des colloques et
conférences marquantes de l'année
- 140 Première université d'été franco-
canadienne
- 142 5^e édition de l'École d'été
francophone
- 144 Concours et remises de prix
- 148 Thèses soutenues en 2024-2025
- 150 Publications en 2024-2025

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Olivier Gout

RÉDACTEURS EN CHEF
Élise Untermaier-Kerléo & Aurélien Mérono

CRÉATION ET RÉALISATION GRAPHIQUE
Maëva Lecoche

IMPRESSION
Imprimerie Chaix - 43 rue Magenta
69100 Villeurbanne

TIRAGE
1 800 exemplaires

COPYRIGHT
David Venier, WaveEvent, freeepik, Thibault
Lazert-Saury, Anne Gentilleau

*La reproduction intégrale ou partielle des
textes et des illustrations doit obligatoirement
faire l'objet d'une demande préalable auprès de
la rédaction.*

 facdedroit.univ-lyon3.fr

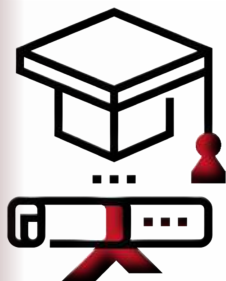
 @DroitLyon3

 @facultededroitlyon3

 Faculté de droit
Université Jean Moulin Lyon 3



La Faculté de droit en chiffres

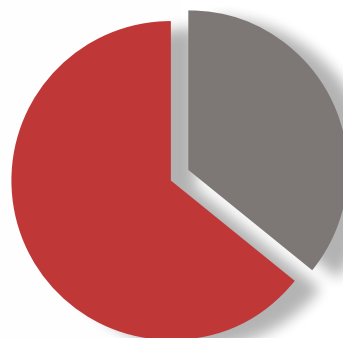


FORMATION

- 7 Parcours de Licence - 3 doubles Licences
- 6 Licences professionnelles
- 2 Licences et 9 Masters délocalisés
- 20 mentions de Master déclinées en
- 58 parcours formation initiale et continue
- 1 LL.M in International and European Business Law

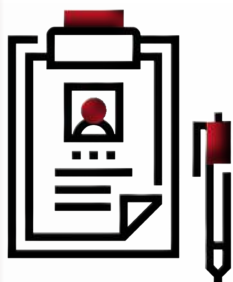
Étudiants inscrits durant l'année universitaire 2024-2025

27 757
étudiants à l'Université Jean
Moulin Lyon 3



10 092
étudiants à la Faculté
de droit

36%
des étudiants
de l'Université



INSERTION PROFESSIONNELLE

- 3^e Faculté française de droit
- 3 200 diplômés en 2022
(dont 1 120 Masters)
- 750 stages non-obligatoires par an



INTERNATIONAL

800 étudiants internationaux accueillis par an
150 étudiants en mobilité à l'international
820 étudiants en formation délocalisée
200 accords internationaux - **60** pays concernés
30 enseignants internationaux invités par an



RECHERCHE

+ de 80 manifestations scientifiques organisées par an
9 instituts
1 école doctorale
+ de 200 doctorants
15 docteurs de la Faculté de droit qualifiés aux fonctions de maître de conférences



LA FACULTÉ

3 sites universitaires à Bourg-en-Bresse et Lyon
80 personnels administratifs
500 intervenants extérieurs
175 enseignants titulaires et contractuels

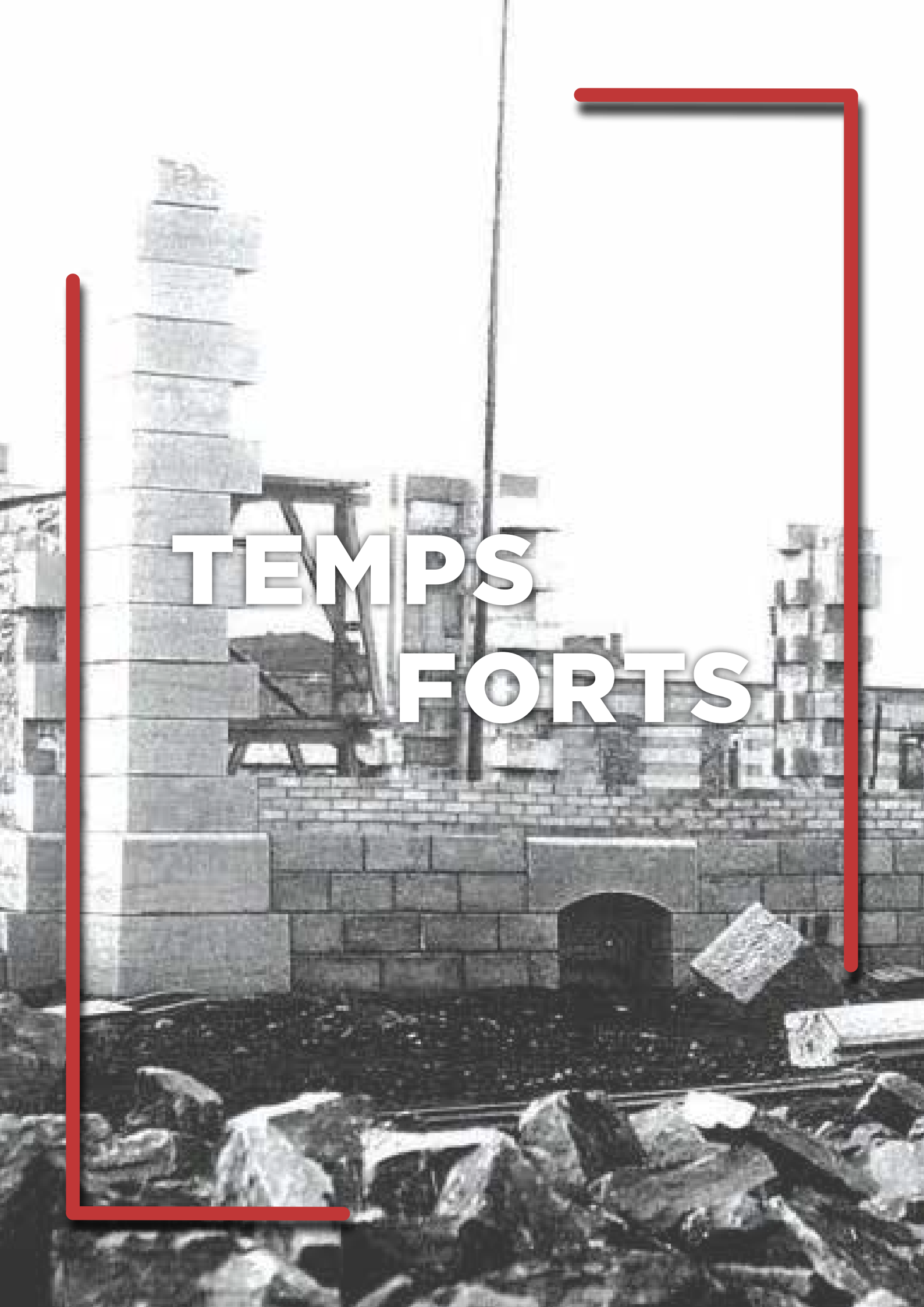


À la Faculté de droit, chaque année universitaire est rythmée par des événements qui font vivre le droit au-delà des cours. L'année 2024-2025 a été particulièrement dense, portée par l'élan des 150 ans de notre institution. Cérémonie des majors, concours d'éloquence, Nuit du droit, concert anniversaire, colloques, initiatives étudiantes, actions de la clinique juridique... les pages qui suivent en retracent les moments clés.

Ces manifestations ont rassemblé enseignants, étudiants, professionnels du

droit et grand public, dans un esprit d'ouverture fidèle à l'ADN de la Faculté. Elles incarnent une ambition : faire dialoguer les savoirs juridiques avec les enjeux de société, et former des juristes pleinement engagés dans leur époque.

Ce rayonnement s'est aussi vu reconnu au niveau national. En 2024, la Faculté s'est hissée à la 3^e place du classement des meilleures facultés de droit de France. Une distinction qui salue la qualité de notre formation, la vitalité de notre communauté et la solidité d'un projet universitaire ouvert, exigeant et ancré dans la cité.

A black and white photograph of a stone wall under construction. The wall is made of large, rectangular stone blocks. A wooden scaffolding structure is visible behind the wall. The foreground is filled with rubble and debris, including broken stones and wood. The background shows a clear sky and a tall, thin structure, possibly a chimney or tower. The image is framed by a red border.

TEMPS FORTS

150 ans

Depuis janvier 2025, la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 célèbre un anniversaire exceptionnel : ses 150 ans. Un siècle et demi d'histoire, d'enseignement et de transmission du savoir juridique qui ont marqué des générations d'étudiants et façonné l'identité de notre institution.

La Faculté de droit, une année de célébration

Tout au long de l'année, un programme riche et varié a permis de mettre à l'honneur cet héritage. La cérémonie des majors, en janvier, a ouvert les festivités en accueillant Dominique Perben et Michel Mercier, anciens étudiants de la Faculté de droit devenus ministres de la justice. Le Concours d'éloquence Jurist'Jeunes, organisé en mars à Bourg-en-Bresse, a offert une scène aux talents oratoires des étudiants, perpétuant une tradition d'excellence et d'engagement. En avril, le Grand concert des 150 ans, réalisé par Lyon 3 Orchestra, a rassemblé la communauté universitaire autour d'un moment musical exceptionnel.

L'année 2025 sera encore rythmée, au deuxième semestre, par la Nuit du droit, le 2 octobre, suivie de l'inauguration sur les grandes figures lyonnaises du droit et enfin, de la remise de doctorats honoris causa en décembre.

À travers ce dossier spécial, nous vous invitons à revivre ces moments marquants et à célébrer ensemble 150 ans d'excellence et d'engagement au service du droit et de la formation des juristes de demain.

Quelques dates clés :

Inauguration du Palais de l'Université, 15 quai Claude Bernard, par le président de la République Félix Faure

1896

1875

La Faculté de droit de Lyon est créée par décret du maréchal Mac Mahon. Elle est d'abord installée dans les locaux du Petit Collège (quartier Saint-Jean). Le décanat est accordé au professeur Exupère Caillemer, qui exercera les fonctions de doyen pendant 33 ans. La nouvelle faculté comporte dix chaires: trois chaires de Code civil, deux chaires de droit romain, une chaire de procédure civile, une chaire de droit criminel, une chaire de droit commercial, une chaire de droit administratif, une chaire d'économie politique

1913

Inauguration de l'École de droit de Beyrouth, rattachée à l'Université de Lyon, grâce au rôle déterminant du professeur Paul Huvelin

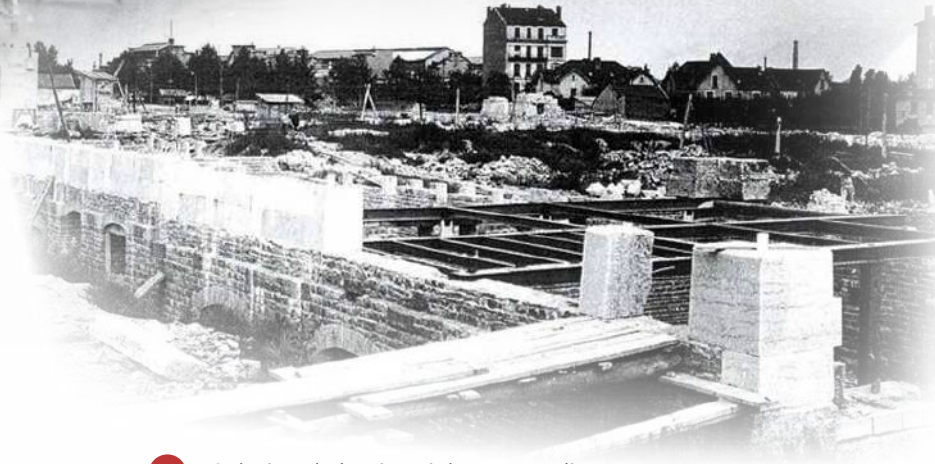


Création de l'Institut pratique de droit, sous l'impulsion du professeur Jean Appleton, afin de mieux préparer les étudiants à l'exercice de la profession d'avocat (exercices pratiques de dépouillement de dossiers). Il s'agit de l'ancêtre de l'actuel Institut d'études judiciaires (IEJ) qui voit le jour en 1962

Construction du pont de l'Université



Construction de la Manufacture des Tabacs



Création de l'Institut de droit comparé de Lyon par Édouard Lambert, l'un des pères du droit comparé, le premier en France et le deuxième au monde

1921

Création de l'Université Jean Moulin Lyon 3, à laquelle est rattachée la Faculté de droit

1973

1936

Création de l'Institut des sciences administratives

1979

Création de l'Institut de droit de l'environnement, à l'initiative du Professeur Jean Untermaier





Création de l'Institut de Formation et de Recherche sur les Organisations Sanitaires et Sociales (IFROSS), dédié à l'étude des structures sanitaires et sociales

1998

1980

Fondation de l'Institut de Droit et d'Économie des Affaires (IDEA) par le professeur Joanna Schmidt, qui développe des formations en lien étroit avec les milieux professionnels du droit et de l'économie

1992

Création de l'Institut des Assurances de Lyon (IAL), spécialisé dans la formation et la recherche en droit des assurances





Création de l'Institut de Droit Patrimonial et Immobilier (IDPI), anciennement connu sous le nom d'Institut de droit immobilier et d'administration de biens (IDIAB), se concentrant sur le droit patrimonial et immobilier

2005

2001

Création de l'Institut de Droit Comparé Édouard Lambert (IDCEL), perpétuant la tradition d'excellence en droit comparé initiée par Édouard Lambert

2025

Célébration du 150^e anniversaire de la Faculté de droit, marquée par une série d'événements honorant son riche héritage et son engagement continu dans l'enseignement et la recherche juridiques

SAVEZ-VOUS QUE ?

Plongée dans l'histoire de la Faculté de droit

Les 150 ans de la Faculté de droit sont l'occasion de revenir sur son histoire et sur les événements marquants qui ont façonné son identité. Au fil du temps, la Faculté a évolué, déménagé de lieux, traversé les grandes transformations du droit et de l'enseignement supérieur.

Pour faire connaître l'histoire de la Faculté, nous avons réalisé une série de vidéos intitulée "Savez-vous que ?", qui met en lumière des anecdotes et faits marquants de notre institution. De la création de la Faculté en 1875 à son installation au Palais de l'Université, en passant par la fondation de l'Ecole de droit de Beyrouth et l'essor de la Clinique juridique, cette série vous invite à une immersion dans le passé de notre Faculté.

Ces vidéos ont été produites par le service communication de la Faculté, (merci à notre étudiante en alternance, Maëva Lecoche, pour le montage), à partir d'entretiens réalisés avec Catherine Fillon, professeure d'histoire du droit et Marie Guillaume, directrice de l'immobilier. Les propos ont été recueillis par Elise Untermaier-Kerléo, assesseure du doyen.

Dans les pages qui suivent, nous vous proposons de redécouvrir ces récits marquants, adaptés au format de ce magazine, pour mieux saisir l'histoire et l'évolution de notre Faculté.

Savez-vous que... (épisode 1)

la Faculté de droit de Lyon a failli ne jamais voir le jour ?

Entretien avec Catherine Fillon, professeure d'histoire du droit

Créée en 1875, la Faculté de droit de Lyon aurait pu exister bien plus tôt... ou ne jamais voir le jour. Pourquoi ? Contrairement à d'autres grandes villes, Lyon ne possédait aucune tradition judiciaire sous l'Ancien Régime, ce qui l'a privée d'une faculté lorsque Napoléon a rétabli l'enseignement du droit en 1804. Seules les villes de parlement, comme Dijon ou Grenoble, ont alors été dotées d'un tel établissement.

Dès le milieu du XIX^e siècle, les notables lyonnais multiplient les pétitions pour obtenir leur propre faculté. Mais les pouvoirs publics freinent. D'une part, ils redoutent la présence massive d'étudiants dans une ville ouvrière, surtout après les révolutions de 1848, où les étudiants avaient joué un rôle clé dans les soulèvements populaires. D'autre part, la création d'une faculté lyonnaise risquait de fragiliser celle de Grenoble, qui aurait vu ses effectifs chuter au profit de la grande métropole voisine.

Parmi les plus farouches opposants à ce projet figurait un jeune professeur de Code civil grenoblois, Exupère Caillemer. Ironie du sort, lorsqu'en 1875, Lyon obtient enfin sa Faculté de droit,

c'est lui qui en devient le tout premier doyen. Mais l'histoire ne s'arrête pas là. L'installation de la Faculté de droit fut pour le moins chaotique. Faute de locaux adaptés, les cours sont d'abord dispensés dans un bâtiment provisoire : le Petit Collège, dans le quartier Saint-Jean. Très vite, cet espace devient totalement inadapté. Le nombre d'étudiants explose, et au bout de dix ans, la situation devient critique.

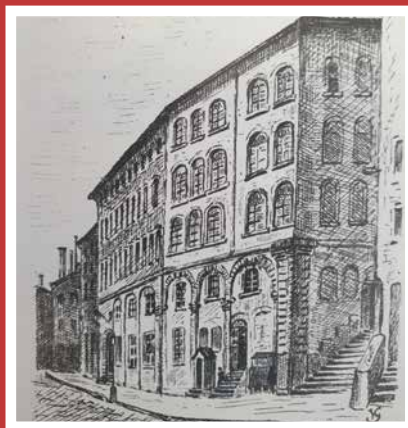
Le doyen Exupère Caillemer ne cesse alors d'alerter les autorités : bâtiment vétuste, locaux surchargés, menaces d'effondrement... Les rapports alarmistes s'accumulent. Malgré tout, la Faculté reste dans ces murs jusqu'en 1896, date à laquelle elle intègre enfin le Palais de l'Université, quai Claude Bernard.

Un déménagement attendu de longue date, qui marque la fin d'un provisoire bien trop long.



Savez-vous que... (épisode 2)

la construction du Palais de l'Université a été un véritable défi ?



Petit collège

Aujourd'hui emblématique, le Palais de l'Université, qui accueille la Faculté de droit, a connu une genèse mouvementée. À la fin du XIX^e siècle, la municipalité lyonnaise se bat pour obtenir un bâtiment à la fois fonctionnel et prestigieux, à la hauteur des ambitions universitaires de la ville.

Mais ce projet ne concerne pas seulement Lyon. Il s'inscrit dans un mouvement plus vaste : la Troisième République entend faire renaître les universités en les repensant comme des lieux de circulation du savoir. Jusque-là, chaque faculté – lettres, sciences, droit, médecine – fonctionnait de manière autonome. Désormais, elles doivent être rassemblées en un même lieu, favorisant les échanges et l'interdisciplinarité.

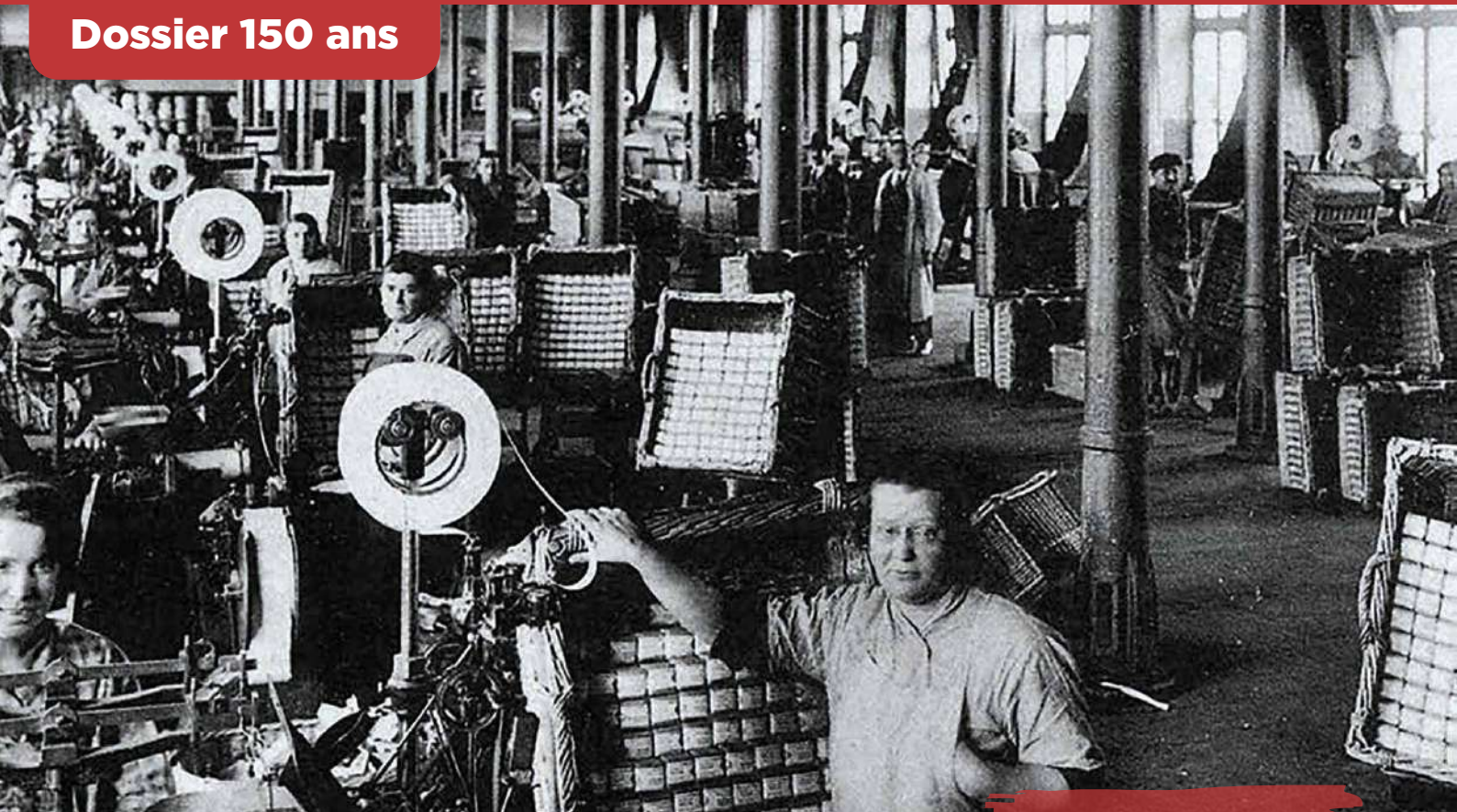
Lyon avait déjà installé, sur le quai de la Vitriolerie (devenu plus tard quai Claude Bernard), la Faculté de médecine et la Faculté des sciences. L'objectif du maire de l'époque, Antoine Gailleton, est d'y adjoindre la Faculté de droit et la Faculté des lettres pour concrétiser cette vision moderne de l'université.

Les travaux débutent en 1888, mais le chantier se révèle long et complexe. Construire sur les rives du Rhône est un défi : le sol instable entraîne des complications techniques et retarde l'édification. Malgré tout, les obstacles sont surmontés, et le Palais de l'Université est inauguré le 1^{er} mars 1896.

Une inauguration en grande pompe, bien que... le bâtiment ne soit pas totalement achevé ! Les murs sont encore humides, le chauffage n'est pas installé, et les plâtres à peine secs. Pourtant, la présence du Président de la République témoigne de l'importance symbolique de l'événement : Lyon incarne cette volonté des grandes villes provinciales de se doter d'une université, conforme aux idéaux républicains. Trois mois plus tard, le 1^{er} juillet 1896, une loi historique vient officialiser la création des universités modernes en France.

Dès son inauguration, le Palais de l'Université devient un symbole fort pour la ville. Son architecture majestueuse fait l'objet d'un nombre incalculable de cartes postales, contribuant à son rayonnement. Lyon s'identifie à cet édifice, fruit de l'engagement visionnaire du maire Antoine Gailleton. Pour honorer sa mémoire, une place portant son nom est aménagée au bout du pont de l'Université, face au palais dont il fut l'un des artisans les plus convaincus.





Savez-vous que... (épisode 3)

La Manufacture des Tabacs n'a pas toujours été un lieu d'enseignement ?

Entretien avec Marie Guillaume, directrice de l'immobilier

Avant d'accueillir les amphithéâtres et les salles de cours que nous connaissons aujourd'hui, la Manufacture des Tabacs était un site industriel de grande envergure, spécialisé dans la transformation du tabac brut en cigarettes et en tabac à rouler.

À la fin du XIX^e siècle, la première manufacture lyonnaise, située à Perrache, ne suffit plus à répondre à la demande. En novembre 1899, la décision est prise de construire une nouvelle manufacture, confiée à l'architecte Joseph Clunier. Cependant, des aléas économiques et historiques ralentissent le projet, et ce n'est qu'en 1928 que les premiers services s'y installent. L'inauguration officielle a lieu en 1932. Rapidement, la Manufacture des Tabacs de Lyon devient la deuxième plus grande de France, produisant 3 800 tonnes de tabac manufacturé par an. Son emplacement n'a rien d'un hasard : sa proximité avec la voie ferrée facilite l'approvisionnement en matières premières et le transport des produits finis.

Mais en 1988, un tournant s'opère. Le Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA) décide de fermer le site au profit d'une nouvelle usine de production à Corbas. La Manufacture entre alors dans une période de friche industrielle, qui ne durera pas longtemps. Dès 1990, la

Communauté urbaine de Lyon rachète l'ensemble du site pour le céder à l'Université Jean Moulin Lyon 3, avec l'ambition d'y créer un campus universitaire.

En 1992, l'architecte Albert Constantin est chargé du projet de transformation. Un chantier colossal s'engage, étalé sur 13 ans et 6 phases de travaux, mais dès 1993, les premiers étudiants investissent déjà les lieux. Aujourd'hui, la Manufacture des Tabacs est un modèle de réhabilitation, alliant conservation du patrimoine et adaptation aux besoins de l'enseignement supérieur.

Cette transformation exemplaire lui vaut en 1999 le label Patrimoine du XX^e siècle, décerné par le ministère de la Culture. Cette distinction, attribuée à 45 sites lyonnais, reconnaît la qualité architecturale remarquable du bâtiment, témoin du passé industriel de la ville. Ses façades imposantes et poteaux métalliques en sont les éléments les plus caractéristiques.

Mais au-delà de son architecture, la Manufacture des Tabacs est aujourd'hui un véritable lieu de transmission du savoir. Chaque jour, elle accueille des milliers d'étudiants et abrite notamment les enseignements de la Faculté de droit, incarnant à la fois mémoire et modernité.



Retrouvez l'intégralité de ces "Savez-vous que ?" en scannant ce QR Code



Savez-vous que.. (épisode 4)

le Palais de l'Université a connu de nombreuses transformations depuis sa création !

Lors de sa création en 1875, la Faculté de droit est installée dans les locaux exigus du Petit Collège, dans le quartier Saint-Jean. Rapidement, la place vient à manquer et l'idée d'un regroupement universitaire sur la rive gauche du Rhône s'impose. À la fin du XIX^e siècle, sous l'impulsion du maire Antoine Gailleton, la décision est prise d'installer la Faculté de droit et la Faculté des lettres à proximité de celles de médecine et de sciences, déjà établies sur le quai de la Vitriolerie (devenu quai Claude Bernard). L'objectif est clair : créer un véritable quartier universitaire, dynamique et propice aux échanges intellectuels.

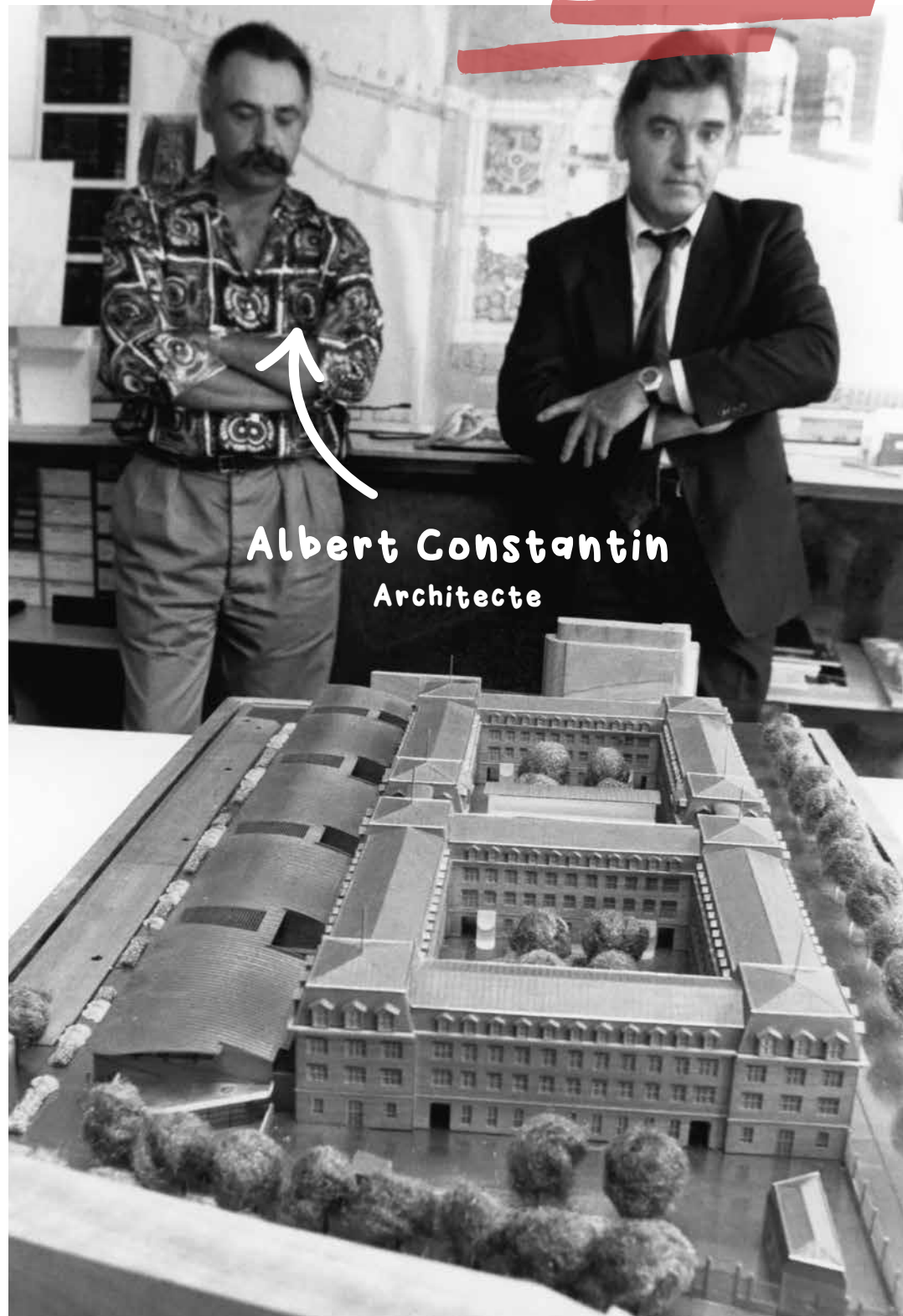
La construction du Palais de l'Université débute en 1890 sous la direction de l'architecte Abraham Hirsch, mais le chantier se révèle plus complexe que prévu. Le choix d'implanter le bâtiment sur une ancienne laune du Rhône, aux sols instables, oblige à renforcer les fondations, ce qui retarde immédiatement les travaux. Ce n'est qu'en 1892 que le rez-de-chaussée commence à prendre forme. La même année, un premier changement architectural est décidé : le deuxième étage sera surélevé pour accueillir des musées.

Inauguré en 1896 par le président Félix Faure, le Palais s'impose rapidement comme un symbole fort de l'université lyonnaise. Son architecture majestueuse, typique de la Troisième République, est pensée pour marquer les

esprits. Son dôme, en particulier, fait écho à celui de l'Hôtel-Dieu, situé juste en face, sur la rive droite du Rhône. Mais le bâtiment n'a cessé d'évoluer au fil du temps. En 1959, un premier bouleversement architectural survient : l'amphithéâtre Abraham Hirsch est démoli pour laisser place au pavillon François Trévoux, qui abrite aujourd'hui l'amphithéâtre Roubier. D'autres transformations suivent : ajout de nouveaux planchers, construction d'un silo à livres, installation d'ascenseurs et de gaines techniques. Ces modifications altèrent l'architecture d'origine, mais

répondent aux besoins croissants de l'enseignement.

La dernière grande rénovation date de 2016 à 2021, avec l'opération Campus, qui modernise en profondeur les infrastructures tout en préservant l'âme du bâtiment. Aujourd'hui encore, les façades du 15 quai Claude Bernard et de la place Ollier témoignent de cette riche histoire universitaire. Depuis plus d'un siècle, le Palais de l'Université a formé des milliers d'étudiants en droit, et continue d'évoluer pour s'adapter aux enjeux de demain.



Albert Constantin
Architecte

Cérémonie de remise des prix aux majors

Promotions 2022-2024



31 janvier 2025, Palais de l'Université

Le 31 janvier 2025, la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 a mis à l'honneur ses majors de promotion, lors d'une cérémonie qui s'est tenue au Palais de l'Université. Cet événement, devenu un moment incontournable de la vie universitaire, récompense chaque année les étudiants ayant obtenu les meilleurs résultats en Licences, Licences professionnelles et Masters.

Une édition spéciale par les 150 ans de la Faculté

Cette cérémonie a revêtu un caractère particulier, en cette année des 150 ans de la Faculté de droit. Pour cette occasion, les étudiants et leurs proches ont eu l'opportunité d'assister à une conférence exceptionnelle animée par Dominique Perben et Michel Mercier, anciens étudiants de la Faculté de droit devenus ministres de la justice. À travers leurs parcours et leur expérience, ils ont partagé leur vision des évolutions du droit et des défis à venir pour les futurs professionnels du secteur.

La cérémonie a ensuite mis à l'honneur les majors de chaque parcours, saluant leur engagement, leur rigueur et leur réussite académique. En présence de leurs enseignants, des responsables de formation et de leurs familles, chaque lauréat a reçu un prix symbolisant son excellence et le travail accompli tout au long de ses études.

Cette soirée a également été l'occasion de souligner la qualité de l'enseignement dispensé à la Faculté de droit, reflet de son engagement en faveur de la réussite étudiante.

Une rencontre avec deux figures du monde juridique et politique

Dominique Perben et Michel Mercier sont deux figures du monde juridique et politique, ayant chacun exercé des fonctions ministérielles déterminantes :

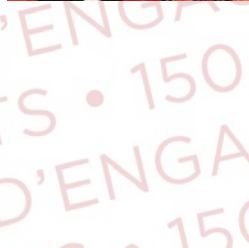
- Dominique Perben, Garde des Sceaux de 2002 à 2005, a porté les lois "Perben I" et "Perben II", renforçant la lutte contre la criminalité organisée. Il a également occupé des postes ministériels dans la Fonction publique et les Transports, et a mené une carrière politique de premier plan en tant que député et maire.
- Michel Mercier, Garde des Sceaux de 2010 à 2012, a marqué son mandat par la modernisation de la carte judiciaire et l'introduction des citoyens assesseurs dans les tribunaux correctionnels. Ancien sénateur du Rhône, il a également présidé le groupe centriste au Sénat et occupé plusieurs fonctions ministérielles.

Leur présence a permis aux étudiants d'échanger avec deux acteurs clés du monde juridique, offrant un regard privilégié sur les enjeux de la profession et les responsabilités qui incombent aux juristes d'aujourd'hui.

En mettant à l'honneur les étudiants les plus méritants, cette cérémonie a une nouvelle fois illustré l'engagement de la Faculté de droit dans la formation de juristes d'excellence.

Félicitations à tous les lauréats pour cette réussite remarquable et meilleurs vœux pour la suite de leur parcours.





Invités d'honneur : Dominique Perben et Michel Mercier, anciens ministres de la Justice





Majors de promotion 2022-2024

Licences générales

Licence majeure Droit - mineure Droit / série A *Clément Noémie*

Licence majeure Droit - mineure Droit / série B
Delon Thomas

Licence majeure Droit - mineure Droit / série C
Sansac Lola

Licence majeure Droit - mineure Droit / série D *Bonneville Titouan*

Licence majeure Droit - mineure Science Politique
Mounier-Poulat Noémie

Double Licence Droit - Philosophie
Cauzinille Naomi

Licence majeure Droit - mineure accès Santé
Vallon Charlène

Licences Professionnelles

Licence professionnelle des métiers du notariat
Formation initiale : *Hoffstetter Romain*
En alternance : *Pelletier Enza*
À distance : *Ruggiero fortunelli Marjorie*

Licence professionnelle métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens
Parcours Copropriété : *Kwolik Manon*
Parcours Transaction et gestion locative : *Leroux Chloé*

Licence professionnelle métiers de l'immobilier : gestion et développement de patrimoine immobilier
En formation initiale : *Soubeyrat Léa*
En alternance : *Aubry Lou*

Licence professionnelle chargé de compte souscripteur en assurance
Sauzet Chloé

Masters

MENTION ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Master Restructuration et traitement des entreprises en difficulté
Reviron Jillian

MENTION DROIT DES AFFAIRES
Master Droit de la Propriété Intellectuelle
Mabilotte Thibaud

Master 2 Droit et gestion des risques émergents
Formation initiale : *Pasche Elise*

Master Droit et ingénierie Financière
Deshayes Baptist

Master Droit des Affaires Approfondi
Harutyunyan Anna

Master Droit de la propriété Intellectuelle
Mabilotte Thibaud

Master Droit et Pratique des Contrats
Bonnin Axel

Master Droit des Affaires et Fiscalité
Formation initiale : *Falcoz Camille*
Formation continue : *Calleja Jean-Michel*

Master Droit Privé International et Comparé
Surrel Anaïs

Master Droit du Cinéma et de l'Audiovisuel
Moroni Anna

Master Droit et Fiscalité du Marché de l'Art
Senelet-Maité Lounès

MENTION DROIT DES ASSURANCES
Master Droit des assurances
Formation initiale : *Rogelle Yann*
Alternance : *Yahiaoui Sarah*

MENTION DROIT BANCAIRE ET FINANCIER
Master Droit bancaire et financier
Lakhal Salma

MENTION DROIT EUROPÉEN
Master Droit européen des affaires
Levent Lauren

Master Droit européen des droits de l'Homme
Nogier Nina

Master Droit global du changement climatique

Cirigliano Lucas

MENTION DROIT FISCAL

Master Droit fiscal

Chaffron Etienne-Xavier

MENTION DROIT INTERNATIONAL

Master Droit des organisations internationales

Bianchi Claire

Master Droit International Public

Gagniere Heloise

MENTION DROIT NOTARIAL

Master Droit notarial international

Delfosse-Pislors Clarisse

Master Droit notarial interne

Llambrich Océane

MENTION DROIT PÉNAL ET SCIENCES CRIMINELLES

Master Droit pénal fondamental

Leduc Alexis

Master Pénologie

Ducasse Estelle

Master Sécurité intérieure

Chretien Julie

MENTION DROIT PRIVÉ

Master Droit civil approfondi

Carteaux Lucas

Master Droit de l'immobilier

Formation initiale : *Barre Esther*

En alternance : *Machet Hugo*

Master Droit de la famille

Chalencon Rose

Master Droit privé (à distance)

Formation initiale : *Bethoux Mélanie*

E-learning en formation continue : *Hame Azad*

Master Droit rural

Dolz Maelys

MENTION DROIT PUBLIC

Master Carrières publiques

Royannez Léa

Master Contrats, constructions, propriétés publiques

Rives Solana

Master Droit de l'Environnement et de l'urbanisme

Miquel Léa

Master Droit public fondamental

Cervero Maryne

MENTION DROIT PUBLIC DES AFFAIRES

Master Droit public des affaires

Mateo Marie

MENTION DROIT DE LA SANTÉ

Master Droit et management des organisations sanitaires, sociales et médicosociales

Allegret-Pilaud Noémie

Master Droit efondamental de la santé

Formation initiale : *Thomas Octavie*

Formation en alternance : *Monnot Elsa*

MENTION DROIT SOCIAL

Master Droit de la protection sociale d'entreprise

Cuchet Léa

Master Droit Social et Relations du Travail

Formation initiale : *Bouiller Céleste*

Formation continue : *Jenatton Fangier Caroline*

MENTION HISTOIRE DU DROIT ET DES INSTITUTIONS

Master Histoire du droit

Aurousset Julie

MENTION JUSTICE, PROCÈS ET PROCÉDURES

Master Culture judiciaire

Burger Lucie

Master Professions Judiciaires

Nardini-muller Justine

MENTION MANAGEMENT DES ORGANISATION DE SANTÉ

Master Management des parcours et organisations sanitaires

Formation continue : *Nguyen Valérie*

Master Management des parcours et organisations sociales et médicosociales

Formation continue : *Deschamps Emmanuelle*

Master 2 Direction et pilotage stratégique de la Performance organisationnelle Sanitaire, Sociale et Médico-sociale

Formation continue : *Gonthier Blandine*

Master 2 Direction et pilotage stratégique des parcours et organisations sanitaires

Formation continue : *Duval Déborah*

Master 2 Direction et pilotage stratégique des parcours et organisations sociales et médicosociales

Formation continue : *Hedde Floriane*

Master 2 Direction et pilotage stratégique par la qualité et les risques au sein des organisations sanitaires, sociales et médicosociales

Formation continue : *Balleydier Arnaud*

MENTION RELATIONS INTERNATIONALES

Master Expertise et risques internationaux

Nicolet Hugo

Master Francophonie et transition écologique

Fournier Léa

Master Francophonie, développement culturel et linguistique

Ba Rokhaya

Master Francophonie, stratégies et relations internationales

Biotteau Simon

Master Gestion de programmes internationaux, intergouvernementaux et non-gouvernementaux

Formation initiale : *Da Cruz Gaëlle*

Formation continue : *Feghali Mathilde*

MENTION RELATIONS INTERNATIONALES

Master Intelligence stratégique et gestions de crises

Loubiere Coline

Master Prévention et gestion des risques et des crises dans l'espace francophone

Toujouse Adelaïde

Master Relations Internationales et Diplomatie

Formation initiale : *Ferlin Johanna*

Formation continue : *Thebault Solveig*

Master Sécurité internationale et défense

Formation initiale : *Bresson Laura*

Formation continue : *Cadapeaud Chloé*

MENTION RISQUES ET ENVIRONNEMENT

Master Gouvernance des risques environnementaux

Darçon Juliette



Concours d'éloquence Jurist'Jeunes 2025

*une édition exceptionnelle
pour les 150 ans de la Faculté de droit*



10 mars 2025, Théâtre de Bourg-en-Bresse

Le Concours d'Éloquence Jurist'Jeunes 2025 s'est inscrit cette année dans un cadre particulier : les 150 ans de la Faculté de droit. Devant plus de 500 spectateurs, les finalistes ont livré un véritable spectacle oratoire au Théâtre de Bourg-en-Bresse, transformé en tribune des grands débats juridiques et sociétaux.

Bien plus qu'une compétition

Cette édition a confirmé le prestige et l'exigence de cette compétition, qui met chaque année à l'honneur la maîtrise de la rhétorique et la force de l'argumentation, tout en témoignant du dynamisme de la Faculté et de sa tradition d'excellence.

Un parcours exigeant pour atteindre la finale

Organisé par l'association Jurist'Jeunes, le concours s'est déroulé en quatre étapes, avec une intensité croissante à chaque tour.

Lors de la phase éliminatoire du 13 février 2025, 24 candidats se sont lancés dans l'aventure. Après une sélection rigoureuse, la demi-finale du 20 février a vu s'affronter quatre finalistes sur des sujets aussi percutants que variés :

- Galanterie et féminisme, mariage impossible ? Souad Ben-Zid
- L'enfance est-elle un rêve dont on se réveille ? Seda Surenyan
- Il faut s'armer de patience pour tuer le temps. Enzo Marmet
- Les souvenirs sont-ils des mensonges que l'on se raconte ? Vincent Thollet

Cette 12^e édition a été marquée par l'exceptionnelle qualité des prestations, qui ont captivé le jury et le public. À l'issue de cette demi-finale relevée, Enzo Marmet et Vincent Thollet ont décroché leur place pour la grande finale.



Souad Ben-Zid, Vincent Thollet, Seda Surenyan et Olivier Gout



Enzo Marmet





**Vincent Thollet,
Vainqueur 2025**

Un entracte à la hauteur de l'événement

Pour fêter les 150 ans de la Faculté, cette soirée a été ponctuée par un entracte artistique mêlant musique et performance physique.

La chorale du campus de Bourg-en-Bresse a ouvert cette parenthèse culturelle, suivie d'une prestation spectaculaire de Danaé et Wilder, finalistes de l'édition 2023 de La France à un Incroyable Talent. Leur démonstration d'acro-yoga, entre équilibre, force et grâce, a émerveillé l'audience et renforcé le caractère exceptionnel de cette soirée.

Une finale disputée et un verdict partagé

Face à un public attentif et un jury exigeant, les deux finalistes ont livré des plaidoiries d'exception.

- Enzo Marmet, étudiant en première année de droit, a impressionné par sa finesse d'argumentation et son aisance oratoire, maîtrisant avec brio les subtilités du discours et la puissance de la persuasion.
- Vincent Thollet, finaliste malheureux de l'édition 2024, a cette fois triomphé avec une prestation impressionnante, prononcée sans notes, démontrant une spontanéité et une présence scénique hors pair. Son discours captivant et son talent d'improvisation ont conquis le jury comme le public.

Un jury d'exception pour évaluer les candidats

Comme chaque année, les performances ont été jugées par un jury prestigieux, réunissant des professionnels du droit :

- Olivier Gout, Doyen de la Faculté de droit
- Emmanuelle Cardona, Présidente du Tribunal judiciaire de Bourg-en-Bresse
- Karine Malara, Procureure de la République du Tribunal judiciaire de Bourg-en-Bresse
- Laetitia Jossier, Première Vice-Présidente de la Chambre Interdépartementale des Notaires de la Cour d'Appel de Lyon
- Laurent Cordier, Bâtonnier du barreau de l'Ain
- Julien Canciani, Directeur Départemental Adjoint de la Banque de France
- Julie Cecarelli, Huissier - Mairaine de l'association
- Sophie Dupuis Fontaine, Directrice de l'AVEMA
- Annabelle Turc, Maître de conférences associée à la Faculté de droit
- Johann Foubert, Avocat
- Andréa Caba, Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, ancienne présidente de Jurist'Jeunes et initiatrice du concours en 2014

Un concours ancré dans l'histoire de la Faculté de droit

Cette édition 2025 du Concours d'Éloquence Jurist'Jeunes restera comme un événement marquant des 150 ans de la Faculté de droit. Bien plus qu'une compétition, cette soirée a célébré le savoir, l'éloquence et la transmission, des valeurs qui font l'identité de la Faculté depuis un siècle et demi.

Félicitations à Vincent Thollet, grand vainqueur de cette édition, ainsi qu'à Enzo Marmet, dont la prestation a marqué les esprits par sa qualité et sa profondeur. Un immense bravo également à Souad Ben-Zid et Seda Surenyan, qui ont offert des interventions remarquables et inspirantes.

Enfin, un grand merci à l'équipe de Jurist'Jeunes, qui a su orchestrer une soirée exceptionnelle, ainsi qu'aux partenaires ayant contribué à la réussite de l'événement.

Rendez-vous l'an prochain pour une nouvelle édition, qui promet déjà d'être un moment fort de la Faculté de droit, perpétuant l'héritage des 150 ans !





Hugo Payerne, président de Lyon 3 Orchestra

Un concert exceptionnel

pour fêter les 150 ans de la Faculté de droit



9 avril 2025, Salle Molière, 20 Quai de Bandy 69005 Lyon

Le 9 avril 2025, la musique a pris toute sa place dans les célébrations des 150 ans de la Faculté de droit, avec un concert exceptionnel interprété par Lyon 3 Orchestra, sous la direction de Thierry Vaysse. Une soirée qui a réuni un large public à la salle Molière, offrant un moment de partage et d'émotion autour d'un programme pensé pour faire écho à l'histoire et aux valeurs de la Faculté.



Un concert placé sous le signe du partage

Ce concert anniversaire a rassemblé un public varié, réunissant enseignants, personnels administratifs, magistrats, avocats, notaires et représentants des juridictions lyonnaises et des partenaires de la Faculté. Bien plus qu'un simple rendez-vous musical, cette soirée a été l'occasion de renforcer les liens entre la communauté universitaire et le monde juridique, dans une atmosphère alliant solennité et convivialité.

En ouverture de la soirée, Olivier Gout, doyen de la Faculté de droit, a rappelé l'importance de ce moment dans les célébrations du 150^e anniversaire de la Faculté. Il a souligné le dialogue subtil entre le droit et la musique, deux disciplines fondées sur des structures rigoureuses, où l'interprétation et la transmission du savoir jouent un rôle essentiel :

“

Comme une partition guide les musiciens, le droit donne une structure à notre société. Mais c'est l'interprétation et l'application qui leur donnent tout leur sens.

”

Un programme musical riche et varié

Dirigé par Thierry Vaysse, le Lyon 3 Orchestra a proposé un programme soigneusement sélectionné, mettant en valeur différentes facettes du répertoire classique.

En première partie, le public a pu apprécier la Fantaisie d'après Rigoletto de Franz Doppler, avec Candice Roux et Tristan Bitsch à la flûte traversière, suivie du Concerto n°1 de Chopin, interprété par Martin Vaysse.

Après un entracte propice aux échanges, la seconde partie a offert un enchaînement d'œuvres emblématiques : la 1^{re} suite de Carmen de Georges Bizet, le Scaramouche de Darius Milhaud, porté par le saxophoniste Quentin Gnemmi, et enfin la Bacchanale



de Samson et Dalila de Camille Saint-Saëns, qui a conclu la soirée sur une note vibrante.

Un moment fort dans l'année anniversaire

Tout au long de la soirée, la qualité d'interprétation des musiciens a été unanimement saluée. Ce concert a permis de célébrer autrement cet anniversaire, en mettant à l'honneur la culture et la transmission du savoir.

Inscrit dans le programme des 150 ans de la Faculté, ce concert a su réunir la communauté universitaire et

juridique autour d'un événement fédérateur et prestigieux. Un tel succès n'aurait été possible sans la mobilisation de nombreux acteurs : les musiciens du Lyon 3 Orchestra, leur chef Thierry Vaysse, les équipes techniques et logistiques, ainsi que les partenaires et mécènes qui ont soutenu cette initiative.

Au terme de la soirée, chacun est reparti avec la sensation d'avoir vécu un moment unique, à la croisée du droit, de la musique et de l'histoire. Un concert qui restera sans aucun doute une étape marquante des 150 ans de la Faculté de droit.



Quentin Gnemmi, saxophoniste



Thierry Vaysse, chef d'orchestre



Grande Fête des 150 ans

une soirée anniversaire pour honorer
notre histoire



26 juin 2025, Manufacture des Tabacs



Le 26 juin 2025, la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 a réuni plusieurs centaines de personnes à la Manufacture des Tabacs pour célébrer ses 150 ans lors d'une grande soirée festive. Enseignants-chercheurs, personnels administratifs, étudiants, anciens diplômés, partenaires et membres de la communauté juridique lyonnaise ont répondu présents à l'invitation, marquant la fin d'une année universitaire placée sous le signe de l'histoire et du lien.

Une soirée ouverte à tous les visages de la Faculté

Quelques heures après les Assises de la Faculté, qui avaient réuni dans l'après-midi l'ensemble des personnels autour des grands enjeux institutionnels à venir, la soirée a débuté à 19h dans l'amphithéâtre F par une séquence à la fois solennelle et chaleureuse. Le président de l'Université Jean Moulin, Gilles Bonnet et le doyen de la Faculté de droit, Olivier Gout, ont ouvert l'événement, en présence de l'adjointe au maire de Lyon Chloë Vidal, par des prises de parole rendant hommage à l'histoire, aux missions et à l'ancrage de la Faculté dans la ville de Lyon depuis 1875.

La projection du film officiel des 150 ans, dévoilé à cette occasion, a permis de retracer les grandes étapes de cette histoire, en mettant en lumière certaines des figures majeures du droit lyonnais qui ont marqué la vie intellectuelle, politique et universitaire de leur époque.

Retrouvez l'intégralité du film
de la Faculté de droit : 150 ans
d'enseignement et de transmission
en scannant ce QR Code





Un quiz, un quatuor, une cour pleine de vie

Dans la foulée, le public a été invité à participer à un quiz sur les 150 ans de la Faculté, animé par Élise Untermaier-Kerléo et plusieurs enseignants-chercheurs. L'exercice, ponctué d'anecdotes, de sourires et de quelques surprises, a permis à toutes les générations présentes de tester leurs connaissances dans une ambiance détendue (et parfois compétitive !).

Un intermède musical, interprété par un quatuor de violons du Lyon 3 Orchestra, est venu conclure cette première partie en beauté.

Les participants se sont ensuite retrouvés dans la cour sud de la Manufacture pour prolonger la soirée autour d'un cocktail, dans une ambiance conviviale. Le groupe PicPulse a rythmé la soirée avec un répertoire mêlant jazz, soul et énergie festive.



Une célébration collective, un esprit de Faculté

Pensée comme un temps de retrouvailles et de fête, cette soirée a permis de réunir toutes celles et ceux qui font (ou ont fait) la Faculté de droit. Elle restera comme l'un des moments fédérateurs de cette année anniversaire, à la fois hommage à l'histoire, clin d'œil au présent, et regard tourné vers l'avenir.

Les trois gagnants du quiz, avec le doyen de la Faculté. De gauche à droite : Thibaud, Olivier Gout, Titouan et Rémy Dufal



Grandes Figures Lyonnaises du droit

Un ouvrage anniversaire

Un hommage à 58 personnalités

À l'occasion de cet anniversaire exceptionnel, un ouvrage collectif inédit paraît aux éditions LexisNexis : **Grandes figures lyonnaises du droit**. Ce livre rend hommage à 58 personnalités : professeurs de droit, mais aussi de médecine légale ou d'économie politique, anciens étudiants devenus des figures politiques majeures, des avocats ou magistrats engagés dans la défense des droits et libertés, qui ont marqué de leur empreinte l'histoire de la Faculté.

Dirigé par Élise Untermaier-Kerléo, maîtresse de conférences HDR à l'Université Jean Moulin Lyon 3 (Équipe de droit public de Lyon), et Catherine Fillon, professeure à l'Université Jean Moulin Lyon 3 (Centre Lyonnais d'histoire du droit et de la pensée politique), cet ouvrage est à la fois un travail scientifique et un acte de mémoire.

Nombre de ces figures sont des enseignants emblématiques des grandes disciplines juridiques civilistes, pénalistes, publicistes mais aussi des économistes, des médecins légistes ou des sociologues qui ont collaboré étroitement avec la Faculté. Certains ont fait toute leur carrière

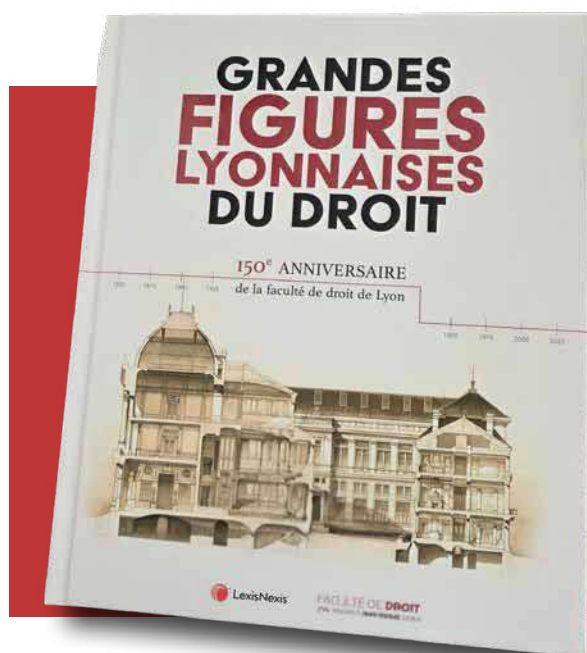
à Lyon, devenant des piliers de l'institution. D'autres, passés brièvement, y ont pourtant laissé une empreinte durable. Tous incarnent, chacun à leur manière, l'exigence intellectuelle, l'ouverture disciplinaire et l'engagement citoyen qui fondent l'identité de la Faculté.

L'ouvrage consacre également une large place aux anciens étudiants qui, après leurs études de droit à Lyon, sont devenus magistrats, avocats, ministres ou ambassadeurs. Beaucoup se sont illustrés dans les grands procès du XXe siècle, dans la défense des droits et libertés fondamentaux, ou dans la construction de l'État de droit, en France comme à l'étranger.

Organisé en huit chapitres thématiques, chacun dirigé par un spécialiste, ce livre s'ouvre par une introduction consacrée aux doyens de la Faculté. Il offre un panorama rigoureux et illustré de 150 ans de transmission juridique, entre mémoire et modernité.

« Ce livre contribuera à construire la mémoire de cette prestigieuse institution... et nul doute que notre faculté va continuer de produire de grandes figures du droit, dont certaines sont peut-être associées à cet ouvrage ! »

Olivier Gout, doyen de la Faculté de droit



Informations pratiques

- Titre : Grandes figures lyonnaises du droit - 1875-2025
- Direction scientifique : Élise Untermaier-Kerléo & Catherine Fillon
- Éditeur : LexisNexis
- Parution : Juin 2025
- Nombre de figures : 58 portraits regroupés en 8 chapitres
- Prix : 39 €
- ISBN : 978-2-7110-4221-0



ÉDOUARD LAMBERT



ÉDOUARD LAMBERT

La comparaison comme trait d'union entre les hommes

JEREMY HEYMANN

Professeur à l'université Jean Moulin Lyon 3.
Équipe de droit international, européen et comparé

Si la faculté de droit de Lyon compte son lot de grandes figures, celle d'Edouard Lambert est tutélaire et occupe sans nul doute une place à part, tant l'empreinte laissée par ce professeur fut profonde, durable et d'une portée qui dépasse, de loin, les murs de la faculté de même que ceux de la ville dans laquelle il exerça son métier pendant quarante ans.

Né sous le Second Empire, le 22 mai 1866, à Mayenne (département éponyme), Edouard Lambert est le fils de Ferdinand Lambert (né en 1837), conducteur de travaux et républicain convaincu, et de Sophie Richard (née en 1839), fille d'un tisserand fabricant.

Après l'obtention de son baccalauréat ès lettres en 1884, Edouard Lambert entreprit des études de droit à la faculté de droit de Paris à partir de 1886 et obtint sa Licence en droit en 1890. S'ensuivit un doctorat en droit, obtenu en 1893 après une thèse consacrée à la stipulation pour autrui en droit romain et en droit français¹. Lauréat de la faculté de droit pour cette thèse, Edouard Lambert se présenta logiquement au concours d'agrégation, auquel il fut reçu premier en décembre 1896, après avoir échoué au précédent, en 1895. Ce concours de 1896 a pour particularité d'avoir été le dernier concours d'ensemble, avant que ne s'opère une subdivision en quatre sections (droit privé et sciences criminelles, droit public, droit romain et histoire du droit, économie politique). Il n'est pas inutile de rappeler que le concours d'agrégation était alors un concours à temps, c'est-à-dire

1. E. Lambert, *La stipulation pour autrui. De la nature du droit conféré au bénéficiaire contre le promettant*, Paris, A. Glard et E. Bréire, 1895.

181

MADELEINE GRAWITZ

elle participe, dans le sillage de la loi du 12 novembre 1908 d'orientation de l'enseignement supérieur (dite loi Faure) et de la fondation de l'université Paris 1, à la création en 1970, autour de son premier directeur Maurice Duverger, d'une unité d'enseignement et de recherche (UER) en science politique, conçue comme une alternative à Sciences Po. Dans cette même université, elle crée aussi en 1970 un Centre de recherche de psychologie politique²⁴ et prend la direction, à partir de 1972, du département de sciences sociales.

L'apport de Madeleine Grawitz est aussi, d'autre part, intellectuel, en ceci qu'elle s'investit dans la construction de canons scientifiques pour la science politique française. L'une de ses contributions marquantes à cet égard se situe dans le champ des méthodes des sciences sociales. Elle est d'abord tangible par l'affirmation, dans ses propres enquêtes érudites plus haut, d'un parti pris résolu pour la documentation empirique des phénomènes politiques, et par l'innovation que constituait, à l'époque, la pratique de l'enquête et de l'écriture collectives²⁵. Son investissement dans les questions méthodologiques lui vaut aussi d'être sollicitée par Roger Pinto, en 1964, pour contribuer à l'écriture du manuel sur le sujet qui lui a été commandé par Dalloz. Elle compose dans un premier temps avec ce collègue qui « n'y connaît strictement

rien » et acte avec lui, dans un préliminaire à la première édition, leurs désaccords :

« Les conceptions des auteurs diffèrent à certains égards. Madeleine Grawitz aurait souhaité une orientation plus franche, plus nette vers les sciences sociales en général, leurs méthodes et leurs techniques les plus modernes. Roger Pinto est attaché à une présentation qui souligne l'importance du milieu social et de son ordonnancement fondamental : le droit²⁶. »

« J'ai pas regretté d'avoir fait du droit, mais le contentieux pour moi c'est comme une partie d'échecs : c'est intéressant, mais je ferais pas du contentieux toute ma vie. Tandis que le droit en rapport avec la vie des gens, avec la vie sociale, oul. »

Ces divergences n'empêchèrent pas Madeleine Grawitz de définir, au fil de l'ouvrage, les contours et normes des différentes sciences sociales, notamment après être devenue, en 1972, l'unique autrice du manuel. Si la science politique y est présente comme sous l'égide de « parents abusifs

LES FIGURES DU DROIT PUBLIC

et par trop possessifs : le droit, la philosophie et l'histoire²⁷ », un domaine clair lui est assigné (celui des pouvoirs, structures, forces, idées, aspirations et rapports politiques) et sa généalogie internationale est retracée. Sur le plan méthodologique est détaillé un vaste panorama de ce que l'on appellerait

aujourd'hui le *research design*, les méthodes quantitatives et qualitatives, et l'épistémologie spécifique aux sciences sociales²⁸.

Vingt ans après la publication de la première édition des *Méthodes des sciences sociales*, une seconde entreprise éditoriale



24. Sous-discipline dont elle dessine l'état des lieux dans le tome 3 du *Traité de science politique* (p. 26), en disant que les bretons à son développement : « Je ne puis oublier qu'en 1970, créant avec les Dits l'un des premiers Centres de Recherche de Psychologie politique, je me suis vu reprocher par le CNRS cette dénomination jugée "idéologique". À ces défenses idéologiques d'éviter, pour les étudiants, de vision politique : la participation des idées les 1. La psychologie politique ne présente que faiblement le sujet dans les pages auxquelles elle pourrait prétendre. La rive de devenir coadjuteur du prince domine en France inacceptable. »

25. Y. Deloye, « Le genre d'une revue disciplinaire », in *Revue d'histoire de la science et de la technique* 2015, 42, p. 221 à 231.

26. R. Pinto et M. Grawitz, *Méthodes des sciences sociales*, op. cit., p. viii.

27. Ibid., p. 299.

28. Le regard de M. Grawitz sur les méthodes des sciences sociales comporte une dimension critique, notamment à l'égard de leur usage social. Ainsi par exemple de sa mise en garde quant aux sondages, « gadget pour gouverner » potentiellement vecteurs d'une « manipulation » des gouvernants. V. M. Grawitz, « Réflexions sur les sondages d'opinion », chroniques, in *Revue d'histoire de la science et de la technique* 1985, 42, p. 45 à 50.

431

437

Les 56 auteurs ayant contribué à l'ouvrage :

Dominique Asquinazi-Bailleur · Xavier Baki-Mignot · Louis-Augustin Barrière · Alexis Bavitot · Jean-Sylvestre Bergé · Philippe Blachère · Thibaud Boncourt · Désirée Bouvard · François Chénéde · Angéline Coste · Hervé De Gaudemar · Nicole Dockès-Lallement · William Dross · Agnès Etienne · Catherine Fillon · Hugues Fulchiron · Marion Girer · Thibault Goujon-Bethan · Olivier Gout · Robert Guillaumond · Serge Guinchard · Jeremy Heymann · Béatrice Jaluzot · Antoine Jeammaud · Colas Jouve · Rayan Kahil · Pascal Kamina · Jean-François Kerléo · Charlotte Le Chapelain · François Lichère · Dominique Luciani-Mien · Yannick Lung · Émilie Marcovici · Yves Mayaud · Benjamin Ménard · Cédric Meurant · Eymeric Molin · David Mongoin · Jean-Louis Nadal · Kiara Neri · Christian Philip · Xavier Pin · Stéphanie Porchy-Simon · Jean-Pierre Potier · Guillaume Rousset · Christophe Roux · Ségolène Simonnet · Lukasz Stankiewicz · Christophe Testard · Antoine Touzain · Jean Untermaier · Élise Untermaier-Kerléo · Léo Vanier · Corina Veleanu · François Vialla · Anne-Laure Youhnovski Sagon

Événements

Amphithéâtres pleins, débats animés, étudiants au rendez-vous : de nombreux événements ont eu lieu en 2024-2025, qui ont fait vibrer la Faculté de droit. Du Grand Tournoi à la Nuit du Droit, chacune de ces manifestations a incarné un droit vivant et ouvert à tous.

Peuples autochtones : deux jeunes leaders brésiliens venus sensibiliser les étudiants à leur cause, à l'Hôtel de ville de Lyon

Une parole forte pour les générations à venir

Txai Suruí n'est pas une inconnue. Militante depuis l'adolescence, elle s'est exprimée à la tribune de la COP 26 à Glasgow, en 2021, devenant la première femme autochtone brésilienne à prendre la parole lors d'un sommet climatique international. Fille d'Almir Suruí, chef reconnu pour sa lutte contre la déforestation en Amazonie, et de Neidinha Suruí, fondatrice de l'Association Kanindé, elle incarne une nouvelle génération de défenseuses des territoires ancestraux.

Cheffe du groupe ethnique Paiter Suruí, fondatrice du mouvement des jeunes autochtones de Rondônia, chroniqueuse, conseillère du WWF Brésil et du Pacte mondial des Nations unies, Txai mène un travail de terrain et de plaidoyer à la fois politique, scientifique et profondément humain. Elle dénonce notamment l'expansion agricole illégale sur les terres indigènes Uru-Eu-Wau-Wau, tout en travaillant à la protection concrète de la biodiversité dans l'État de Rondônia.

Architecture, mémoire et lutte pour la forêt

À ses côtés, Thiago Djekupe, également connu sous le nom de Karai Djekupe, représente le peuple guarani. Diplômé en architecture et urbanisme, conseiller au Musée des cultures indigènes, membre de la brigade forestière, il porte un

engagement mêlant écologie, urbanisme traditionnel et mémoire culturelle. Petit-fils de Jandira Kuerexu, première femme reconnue comme cheffe dans son pays, il perpétue une tradition familiale de résistance et de transmission. Il défend notamment le Pico do Jaraguá, territoire sacré menacé par l'urbanisation, et a lancé en 2016 un projet de préservation des abeilles indigènes, menacées par la déforestation. En 2020, il s'est opposé publiquement à la destruction d'une partie de la forêt atlantique par un promoteur immobilier, et il est intervenu à la COP28 (climat) comme à la COP sur la biodiversité en 2024 pour porter la voix de son peuple dans les débats internationaux.

Une rencontre rare

La présence de ces deux militants à Lyon a permis un échange profond, nourri par leurs expériences de terrain et leurs interventions internationales. À travers leurs parcours respectifs, ils ont rappelé que la question environnementale ne peut être dissociée des droits humains, des traditions culturelles, et du respect des savoirs autochtones.

Cette rencontre a offert aux étudiants une ouverture rare sur des enjeux encore trop souvent éloignés des bancs de l'université. Une occasion précieuse d'entendre, de comprendre, et peut-être de repenser le rôle du droit face aux crises écologiques de notre temps.





Une rencontre exceptionnelle organisée par la Ville de Lyon, en partenariat avec l'association Acquaverde et la Faculté de droit. Dans les salons de l'Hôtel de Ville, deux jeunes figures engagées de la jeunesse autochtone brésilienne, Txai Surui et Thiago (Karai) Djekupe, sont venues échanger avec les étudiants autour de leur combat pour les droits des peuples indigènes et la préservation des écosystèmes.

Ouverte à toutes et tous, la rencontre s'adressait en particulier aux étudiants en droit de l'environnement, mais aussi à toutes celles et ceux sensibles aux enjeux de biodiversité, de justice climatique et de luttes autochtones.

La Nuit du droit

+ de 2000 participants à la Manufacture des Tabacs pour cette 6^e édition



03 octobre 2024, Manufacture des Tabacs

Comme chaque année depuis 2018, la Faculté de droit a organisé une Nuit du droit XXL pour fêter l'anniversaire de la Constitution de la V^e République, invitant le public à voir le droit autrement. Le 3 octobre 2024, 2000 personnes ont assisté aux différentes manifestations organisées dans les locaux de la Manufacture des Tabacs, parmi lesquelles une majorité d'étudiants mais aussi des personnes extérieures à la faculté (21 %).

Un programme toujours aussi ambitieux

Le programme de cette 6^e édition était dense. Les festivités ont commencé dès l'après-midi, avec des jeux de droit organisés avec nos partenaires, hors les murs ou à la Manufacture des Tabacs. Deux *escape games* étaient proposés, l'un, *Magistrats, rendez votre jugement*, pour les étudiants des masters en droit public des universités de Lyon et sa région, organisé par le Tribunal administratif de Lyon au Palais des juridictions administratives, l'autre, *Découvrez les coulisses d'une succession*, organisé à la Manufacture par la Chambre interdépartementale des notaires de la Cour d'appel de Lyon et l'Institut National des Formations Notariales de Lyon. L'association Possible a invité le public à une Balade justice pour découvrir la justice française sous le prisme de l'Histoire lyonnaise. Le Tribunal judiciaire de Lyon (CDAD), en partenariat avec la compagnie Les limbes, a invité le public à participer à une proposition théâtrale et citoyenne.

Des jeux encore, le soir, à la Manufacture des Tabacs, avec le grand *quiz Questions pour un juriste*, organisé par la Cour d'appel de Lyon et animé Eric Chalbos, Président de la cour d'assises du Rhône et Olivier Nagabbo, Avocat général près la cour d'appel de Lyon. Le public était invité à répondre à des questions sur les grands procès qui ont façonné l'histoire du droit. L'occasion d'en apprendre davantage sur des thématiques comme la peine de mort, l'avortement, l'écologie ou encore la création du fichier national automatisé des empreintes génétiques.

Escroquerie, harcèlement, abus de pouvoir. Quels sont vos droits ? De son côté, la Clinique juridique de l'Université

Jean Moulin Lyon 3, tout en assurant une permanence d'orientation juridique gratuite, sous son barnum, comme le veut une tradition désormais bien établie, a proposé cette année, un théâtre-forum pour sensibiliser le public sur les difficultés d'accès au droit. En s'inspirant des associations de victimes utilisant le théâtre pour ouvrir le dialogue, le *théâtre-clinique* a mis en scène des situations quotidiennes de blocage nécessitant certaines connaissances en droit.

Trois tables rondes ont eu lieu, devant des amphis pleins à craquer. La conférence *D'argent et de sang*, animée par Élise Untermaier-Kerléo, maîtresse de conférences à la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, nous a plongé dans l'énorme scandale d'État de la fraude à la TVA sur les quotas carbone. Le journaliste Fabrice Arfi, auteur du livre *D'argent et de Sang* qui a inspiré la série du même nom réalisée par Xavier Giannoli, les magistrats Nicolas Baïetto, alors procureur à Paris et Guillaume Daieff, alors juge d'instruction, et l'officier des douanes judiciaires Thomas Fèvre, en charge de plusieurs enquêtes sur le CO₂, ont été au cœur des affaires du carbone. Réunis à la chaire, avec Philippe Billet, professeur de droit de l'environnement à la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, ils nous ont livré leurs témoignages, revenant sur leur travail d'enquête, les croisements opérés entre différents milieux du banditisme, la coopération avec Israël, la personnalité des fraudeurs, l'impact de la médiatisation de cette affaire...

Marion Girer, professeure à la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, Guillaume Rousset et Anne-Laure Youhnovski-Sagon, maîtres de conférences à



Olivier Nagabbo, Avocat général près la cour d'appel de Lyon



Christophe Pallez, ancien déontologue et ancien secrétaire de la questure de l'Assemblée nationale, chargé d'animer les débats





De gauche à droite : Fabrice Arfi, Nicolas Baïetto, Philippe Billet, Elise Untermaier-Kerléo, Guillaume Daieff, Thomas Fèvre

la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, ont proposé une conférence sur l'effectivité de la liberté des femmes d'interrompre leur grossesse, en croisant les regards de plusieurs intervenants : Guillaume Hingrai, médecin gynécologue obstétricien, Hospices civils de Lyon (HFME) ; Laurie Marguet, maîtresse de conférences en droit public à l'Université Paris-Est Créteil ; Nathalie Sabot, membre du conseil d'administration du Planning Familial 69 et Chantal des Roseaux, conseillère conjugale et familial au Planning Familial 69.

À l'initiative de Dominique Luciani-Mien, professeure à la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, une conférence sur le rôle de l'avocat pénaliste dans la cité, animée par Eyméric Molin, avocat au Barreau de Lyon, maître de conférences associé à Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, a réuni Dany Cohen, professeur émérite de droit privé et sciences criminelles et avocat à Paris, ancien collaborateur de Robert Badinter, auteur du livre "Robert Badinter Une longue marche" ; Maître Jean-Félix Luciani, avocat au Barreau de Lyon et Maître Bettina Sacépé, avocate au Barreau de Lyon. Tous les quatre ont ainsi rendu un hommage vibrant à cette immense figure du droit, décédée en 2024, Robert Badinter.

Enfin, deux événements ont été organisés à la Manufacture, avec l'appui du Rectorat et en partenariat avec l'association Parlons Démocratie, afin de tisser des liens plus étroits entre l'université et les établissements scolaires. Comme

en 2023, les lycéens de la région – ils étaient 358 cette année – ont été invités à participer, avec leurs enseignants, à une simulation parlementaire sur un projet de loi fictif. Cette année, l'animateur de la simulation, Christophe Pallez, Déontologue de l'Assemblée nationale en 2021 et 2022, Secrétaire général de la Questure de l'Assemblée nationale de 2014 à 2020, avait choisi l'interdiction des publicités climaticides. Après avoir entendu le grand témoignage de Catherine Pautrat, première présidente près la Cour d'appel de Lyon, les lycéens ont proposé, débattu, voté les amendements qu'ils avaient préparé en classe, sous la houlette de Christophe Pallez, accompagné d'Alicia Reffay et Adriel Jestin, tous trois membres de l'association Parlons Démocratie.

Parallèlement, un atelier inédit, *Enseigner la Constitution*, a été proposé aux professeurs des écoles et des collèges – ils étaient un peu plus d'une vingtaine. Animé par Sylvie Boule et Thomas Leroux, tous deux membres de l'association Parlons démocratie et Laurent Eck, maître de conférences à la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, cet atelier avait pour objectif de donner aux participants des ressources, des outils afin de développer une véritable culture constitutionnelle, de sensibiliser les jeunes élèves de France à la Constitution, en particulier sur les droits et libertés qu'elle garantit et les grands principes de la République. Un atelier qui répond parfaitement à l'objectif de la Nuit du droit : mieux faire connaître la Constitution aux citoyens, et ce, dès le plus jeune âge.

A l'occasion de la Nuit du droit, le Tribunal administratif de Lyon ouvre ses portes aux étudiants en master.

À la suite de leur victoire lors de l'Escape game organisé par le tribunal pour la Nuit du droit, les cinq étudiants de Master 1 Droit public à Lyon 3 composant l'équipe gagnante (Ludivine Ackerer, Mathieu Dirckx, Mateo Gines, Axelle Manet et Lucas Payet) ont eu l'opportunité d'effectuer un mois de stage au Tribunal administratif de Lyon.

Durant cette immersion, ils ont pu découvrir de l'intérieur les rouages de la juridiction administrative : travail sur dossier, notes de rapporteur, séances d'instruction et audiences ont rythmé leur quotidien. Une expérience riche, rendue possible grâce à l'engagement de Cécile Mariller, présidente du tribunal, de Dominique Jourdan, première vice-présidente, et de Marc Clément, président de la 4^e chambre. Un grand merci au Tribunal administratif !





Semaine de l'Europe

Regards croisés sur l'Union européenne



Du 17 au 21 mars 2025, la Faculté de droit et le Centre d'Études Européennes - EDIEC ont organisé la cinquième édition de la Semaine de l'Europe, un rendez-vous désormais incontournable. À travers conférences, projections et débats, cet événement a permis d'explorer sous différents angles les grands défis européens, en s'appuyant sur des regards croisés issus du droit, des sciences politiques et de l'histoire.

Une approche pluridisciplinaire et cinématographique

L'édition 2025 a débuté avec une projection de courts-métrages européens, en partenariat avec l'association CinéMioches. Destinés au jeune public, ces films venus de République tchèque, Bulgarie, France et Allemagne ont permis d'illustrer la richesse du patrimoine culturel européen à travers des récits ancrés dans l'histoire du continent.

Le cinéma a également été un vecteur d'échange et de réflexion pour un public plus large. La projection-débat du film *Une affaire de principe*, en présence du réalisateur Antoine Rimbault, a plongé les spectateurs dans les coulisses du Parlement européen, mettant en lumière les tensions entourant la régulation du secteur de la santé. Un autre moment fort a été la diffusion de *Les Nageuses*, retraçant l'histoire vraie de deux sœurs syriennes fuyant la guerre pour rejoindre l'Europe. Le débat qui a suivi, animé par Kiara Neri, Jean-Michel Rachet et Françoise Blum, a suscité des échanges riches sur les politiques migratoires européennes et l'accueil des réfugiés.

Populismes, élargissements et gouvernance : comprendre les mutations de l'Europe

Les 18 et 19 mars, un colloque interdisciplinaire a réuni chercheurs en droit, sciences politiques et histoire autour de la montée des populismes en Europe. À travers l'analyse des discours et des pratiques politiques, les intervenants ont étudié l'impact de ces dynamiques sur la gouvernance européenne et les institutions nationales.

La fabrique du droit européen a également été au cœur des discussions, notamment lors de la conférence *La fabrique du droit de l'Union*, qui a permis de déconstruire l'idée répandue d'un pouvoir décisionnel unilatéral de Bruxelles. Antoine Petel, Pierre Karleskind, Manon Alix et Adrian Sauvan ont détaillé les rouages institutionnels et le rôle des États membres dans l'élaboration des normes européennes. D'autres enjeux structurants ont été abordés, comme

le rapport Draghi, qui dresse une feuille de route pour améliorer la compétitivité de l'Union dans un monde en mutation. Bernadette Le Baut-Ferrarese, Murielle Laurent et Jérôme Brouillet ont analysé les recommandations du rapport et leurs implications concrètes pour les États membres.

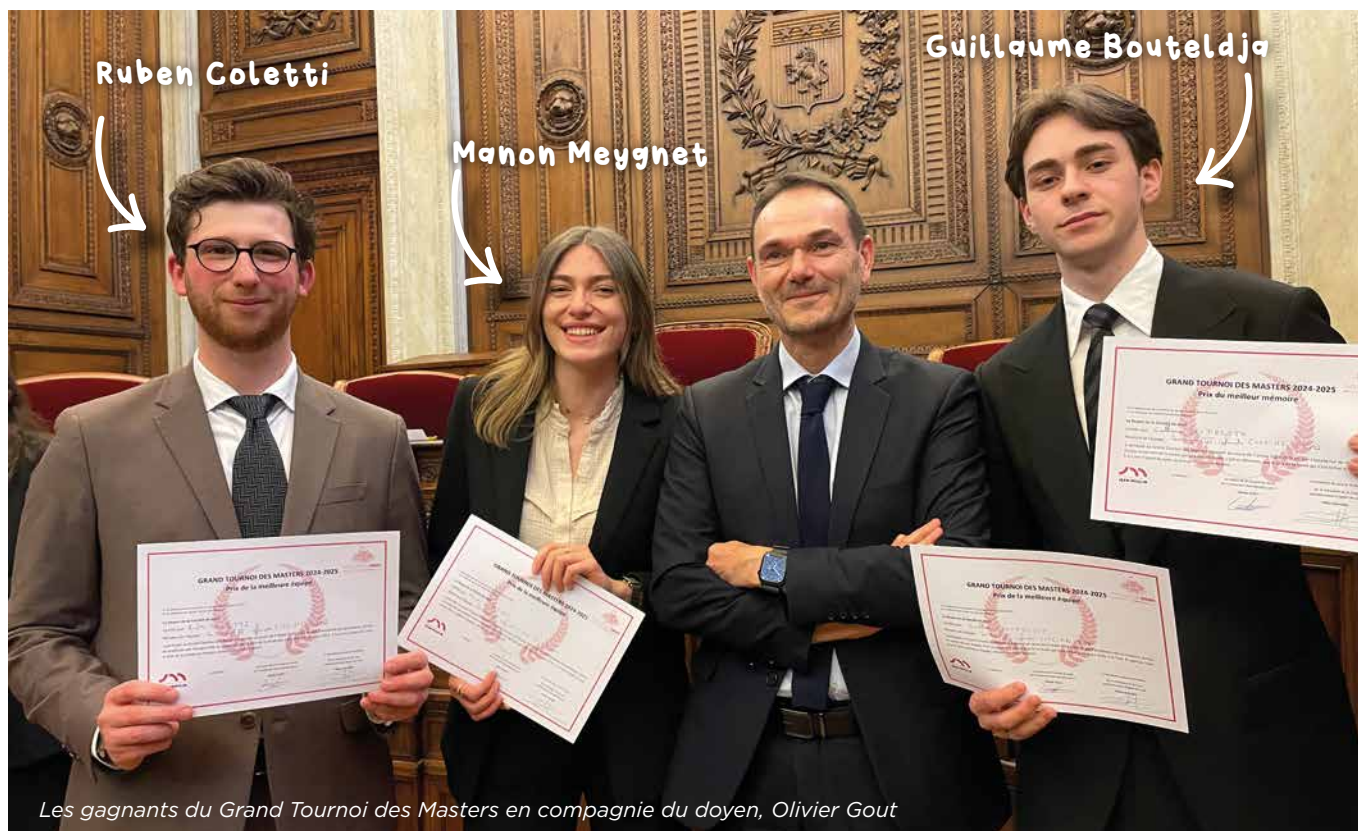
L'élargissement de l'Union européenne a, quant à lui, été le thème central du vendredi 21 mars. Nicolas Resseguier, conférencier Team Europe Direct, a retracé les vingt ans d'intégration des pays d'Europe de l'Est et évalué les défis posés par les nouvelles candidatures des Balkans et de l'Ukraine. En clôture, Constantin Th. Yannakopoulos, professeur à l'Université d'Athènes, a examiné l'influence du droit de l'Union sur l'organisation de la justice dans les États membres.

Un engagement renouvelé pour la pédagogie et la sensibilisation

En parallèle de ces conférences et débats, une exposition inédite, *Unis autour de nos valeurs : 75 ans du Conseil de l'Europe*, a été installée à la bibliothèque du Palais. Conçue en partenariat avec les Bibliothèques universitaires de Lyon 3, elle a permis de redécouvrir le rôle fondamental du Conseil de l'Europe dans la promotion des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit.

Cette cinquième édition de la Semaine de l'Europe a, une nouvelle fois, rempli son objectif : rendre accessibles les enjeux européens à travers des formats variés et des discussions de fond. Grâce à l'implication des enseignants, chercheurs, intervenants extérieurs et étudiants, l'événement a permis de mettre en perspective les transformations de l'Union européenne et d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion. Rendez-vous en 2026 pour une nouvelle édition !





Grand Tournoi des Masters

Une deuxième édition sous le signe de l'excellence

 **21 mars 2025, Cour d'appel de Lyon**

Après une première édition remarquée, le Grand Tournoi des Masters a fait son grand retour cette année, mobilisant les étudiants en Master de droit de la Faculté dans une compétition exigeante mêlant culture juridique et talent oratoire. L'événement a été porté par Marylou Françoise et Cédric Meurant.

Une compétition structurée en deux grandes phases

Le tournoi s'est déroulé tout au long de l'année universitaire 2024-2025, sous la supervision d'une commission scientifique constituée par le Doyen de la Faculté de droit, chargée de concevoir les épreuves et d'assurer la rigueur du concours.

Comme l'an passé, la compétition s'est articulée en deux phases :

1. Une phase de sélection sous forme de quiz de culture juridique générale, où 13 équipes se sont affrontées pour décrocher leur place en demi-finale.
2. Une phase de plaidoirie, opposant les meilleures équipes sur des cas juridiques fictifs, inspirés de problématiques actuelles.

Des sélections exigeantes pour accéder aux demi-finales

Le 20 novembre 2024, les 13 équipes inscrites ont rivalisé de rapidité et de connaissances lors de l'épreuve de sélection, testant leur maîtrise du droit à travers un quiz dynamique. Après des confrontations serrées, quatre équipes ont obtenu leur ticket pour la seconde phase :

- Les Cntrl+ juristes (M1 Droit du numérique)
- Les Lyon III refondu (M1-M2 Droit international privé et comparé)
- Les Docteurs (M1 Droit fondamental de la santé)
- Les Affaires au Public (M2 Droit public des affaires)

Des demi-finales riches en débats

Le 12 février, la première demi-finale s'est tenue au Tribunal judiciaire de Lyon, où les équipes ont débattu d'un cas fictif portant sur l'octroi du statut de réfugiée à une femme libyenne fuyant les violences conjugales. L'équipe Les Lyon III refondu (M1-M2 Droit international privé et comparé), représentant l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), s'est imposée face aux Cntrl+ juristes (M1 Droit du numérique), qui plaidaient pour l'association de défense des droits des réfugiés.

Le jury, composé de Dominique Lenfantin (Président du Tribunal judiciaire), Me Alain Devers, Me Julie Creveaux, Mathias Murbach, Loïc Robert et Ariane Pravaz, a salué la



Adrien Gimenez, Raphaël Danet et Alexia Morice, étudiants M1 Droit fondamental de la santé

rigueur et la force des arguments avancés par les finalistes.

Le 19 février, la seconde demi-finale s'est tenue au Tribunal administratif de Lyon, sur un sujet tout aussi complexe : le recours devant la Cour européenne des droits de l'Homme d'une femme libyenne victime de prostitution. L'équipe Les Docteurs (M1 Droit fondamental de la santé), représentant l'association de soutien aux victimes, a remporté l'épreuve face aux Affaires au Public (M2 Droit public des affaires), qui défendaient la position de l'État français.

Le jury, présidé par Cécile Mariller (Présidente du Tribunal administratif de Lyon) et composé de Ludovic Pailler, Christophe Testard, Me Sébastien Bracq, Me Fabien Roumeas et Florian Berger, a souligné la qualité des argumentations et la finesse des analyses juridiques développées par les plaideurs.

Une finale d'exception à la Cour d'appel de Lyon

Le 21 mars, la Cour d'appel de Lyon a accueilli la grande finale du Grand Tournoi des Masters, dans la salle Montesquieu, sur une affaire fictive portant sur les relations commerciales

entre la France et l'État libyen concernant la vente d'armes. Les deux équipes finalistes étaient :

- Les Lyon III refondu (M1-M2 Droit international privé et comparé), composés de Ruben Coletti, Manon Meynet et Guillaume Bouteldja, qui représentaient le ministre.
- Les Docteurs (M1 Droit fondamental de la santé), composés d'Adrien Gimenez, Raphaël Danet et Alexia Morice, représentant l'association.

Le jury, particulièrement prestigieux cette année, réunissait : Gilles Hermitte (*Président de la Cour administrative d'appel de Lyon*), Olivier Gout (*Doyen de la Faculté de droit*), Hugues Fulchiron (*Conseiller en service extraordinaire à la Cour de cassation*), Laurence Christophle (*Substitut général*), Me Jean-François Barre (*ancien Vice-bâtonnier*), Me Marie-Paule Melka (*Avocate au Conseil*), Me Stéphane Chouvellon (*Avocat, membre du Conseil de l'Ordre*) et Régis Fraisse (*Conseiller d'État et Professeur associé*).

Victoire des Lyon III refondu et prix spéciaux du jury

Au terme d'un débat intense et d'une plaidoirie particulièrement convaincante, c'est l'équipe Les Lyon III refondu (M1-M2 Droit international privé et comparé) qui a remporté cette deuxième édition du Grand Tournoi des Masters. Elle a également reçu le prix du meilleur mémoire. Le jury a décerné le prix de la meilleure plaidoirie à Raphaël Danet (Les Docteurs), saluant son éloquence et la clarté de son argumentation.

Un tournoi qui s'impose comme un rendez-vous incontournable

Cette deuxième édition du Grand Tournoi des Masters a une nouvelle fois mis en lumière l'excellence académique et les talents oratoires des étudiants de la Faculté de droit. Les 13 équipes engagées ont brillamment défendu les couleurs de leurs Masters, prouvant que le droit est une discipline vivante, exigeante et passionnante.

Un grand bravo à tous les participants et rendez-vous l'an prochain pour une nouvelle édition qui s'annonce d'ores et déjà prometteuse !





Jury du European Law Moot Court 2025

European Law Moot

2025

Du 27 février au 2 mars 2025, la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 a eu l'honneur d'accueillir une finale régionale du prestigieux European Law Moot Court (ELMC). Ce concours international de procès simulé en droit de l'Union européenne, considéré comme l'un des plus exigeants et réputés au monde, a rassemblé à Lyon des étudiants venus d'universités de premier plan, venus s'affronter dans des joutes oratoires d'une intensité remarquable.

Un concours international au service de l'excellence juridique

Créé en 1988, le European Law Moot Court est une compétition de haut niveau qui met à l'épreuve les compétences en plaidoirie et en analyse juridique des étudiants spécialisés en droit européen. Structuré en deux grandes phases, il démarre par une phase écrite, durant laquelle les équipes soumettent, entre septembre et novembre,

des mémoires argumentés, l'un en requête, l'autre en défense. Après une double correction anonyme, seules 48 équipes sont sélectionnées pour la phase orale, qui débute en février.

Les équipes qualifiées se répartissent dans quatre Finales régionales, organisées chaque année dans quatre universités européennes. Les vainqueurs de chaque région décrochent ensuite leur ticket pour

la grande finale à la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) au Luxembourg, où ils plaideront devant un panel de juges de la Cour.

C'est dans ce cadre que la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 a eu le privilège d'accueillir, pour la première fois de son histoire, l'une de ces finales régionales.

Une première pour Lyon, dans le cadre des 150 ans de la Faculté de droit

L'accueil de cet événement revêtait une dimension particulière, la Faculté de droit célébrant cette année ses 150 ans. Ce fut l'occasion de mettre en lumière son engagement en faveur de l'excellence académique et de l'internationalisation, à travers des partenariats solides avec les plus grandes institutions européennes.

Sous l'impulsion du Professeur Olivier Gout, Doyen de la Faculté de droit, et du Professeur Cyril Nourissat, Directeur de l'EDIEC, cet événement a bénéficié d'un soutien institutionnel fort. Le Centre d'Études Européennes (CEE-EDIEC) et l'Association Lyonnaise de Droit Européen (ALYDE) ont également joué un rôle clé dans l'organisation, sous la direction du Master of the Moot, Yassine Chattout.

Une compétition de haut niveau

Lors de cette finale régionale, 12 équipes issues d'universités de renom en Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Espagne, États-Unis, France, Grèce, Italie, Pays-Bas et Suède ont rivalisé de talent et de rigueur juridique pour défendre leur dossier devant un jury exigeant composé de juges du Moot, spécialistes du droit européen.

Les épreuves orales se sont déroulées en deux temps :

- Le premier tour, organisé le vendredi 28 février à la Faculté de droit, a permis de départager les équipes lors de plaidoiries serrées.
- Les demi-finales et la finale, qui se sont tenues le samedi 1^{er} mars à la Cour d'appel de Lyon, ont offert un cadre exceptionnel pour ces joutes juridiques.

L'Université de Lund triomphe, cap sur la CJUE

Après des confrontations intenses et des prestations remarquables, l'Université de Lund (Suède) a remporté cette finale régionale, en s'imposant face à l'équipe de l'Université de Columbia (États-Unis) en finale.

Le prix du meilleur Agent de la Commission a quant à lui été attribué à l'Université de Maastricht (Pays-Bas),



Plaidoirie en finale de l'équipe de l'Université de Lund

qui a su démontrer une maîtrise approfondie des mécanismes du droit de l'Union européenne. Avec cette victoire, l'équipe suédoise s'envole désormais pour la grande finale de Luxembourg, où elle défendra ses couleurs face aux trois autres équipes victorieuses des finales régionales organisées à Brno (République tchèque), Barcelone (Espagne) et Helsinki (Finlande).

Un moment fort pour la Faculté de droit

Cette finale régionale du European Law Moot Court 2025 restera

gravée comme un moment d'exception dans la vie de la Faculté de droit. En accueillant pour la première fois cet événement prestigieux, elle a confirmé son rôle majeur dans l'enseignement et la recherche en droit européen. L'organisation de cet événement a permis de renforcer les liens avec des universités étrangères, mais aussi d'offrir aux étudiants lyonnais une immersion unique dans l'univers exigeant des concours internationaux.





Kiara Neri

Changement climatique

une équipe de chercheurs de Lyon 3 plaide pour les Comores à la CIJ



12 décembre 2024, Cour internationale de justice

La Cour internationale de justice (CIJ) a été saisie par l'Assemblée générale des Nations Unies afin de rendre un avis consultatif sur les obligations des États en matière de changement climatique. Cette initiative, portée par le Vanuatu et d'autres petits États insulaires, vise à clarifier la responsabilité des États face aux défis climatiques, qui menacent directement la survie de certaines nations.

Dans ce cadre, une équipe de chercheurs de l'Université Jean Moulin Lyon 3, dirigée par Kiara Neri, professeur de droit international et

co-directrice du Centre de Droit International (CDI), et Guy-Fleury Ntwari, docteur en droit international et ancien conseiller juridique de l'Union africaine, a assisté l'Union des Comores dans cette procédure. L'équipe a accompagné S.Ex. M. Youssouf Mondoha Assoumani, ambassadeur des Comores, lors de son intervention devant la CIJ.

Une contribution scientifique d'excellence

L'équipe de Lyon 3 mobilisée pour cette affaire était composée de chercheurs et doctorants spécialisés en droit international :

- Pascale Ricard, chargée de recherches au CNRS (CERIC Université Aix-Marseille), chercheuse associée à l'EDIEC, Lyon 3
- Criss-Dess Bienvenue Dongar, docteur en droit international, Université Jean Moulin Lyon 3
- Olivier Nouwagnon Afogo, doctorant, EDIEC, Université Jean Moulin Lyon 3 et Université de Montréal
- Anna Pedrajas, doctorante contractuelle, EDIEC, Université Jean Moulin Lyon 3
- Millian Portet, doctorant contractuel, EDIEC, Université Jean Moulin Lyon 3
- Guillaume Garnier, doctorant contractuel, EDPL, Université Jean Moulin Lyon 3
- Sarra Sfaxi, doctorante, EDIEC, Université Jean Moulin Lyon 3 et University of Sousse
- Abdulal Aljasm, doctorant, EDIEC, Université Jean Moulin Lyon 3

Le 12 décembre 2024, cette équipe a plaidé devant la CIJ pour défendre la position juridique des Comores et mettre en avant l'interconnexion des régimes juridiques applicables au changement climatique.

Une approche juridique globale pour la protection des États insulaires

L'argumentation développée repose sur une interprétation intégrée des normes du droit international, articulant :

- Le droit international de l'environnement, notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (1992) et l'Accord de Paris (2015).
- Le droit international général, en insistant sur les principes fondamentaux de la responsabilité des États.
- Le droit de la mer, compte tenu des impacts directs du changement climatique sur les

territoires insulaires.

- Le droit international des droits humains, afin de souligner les conséquences environnementales sur les populations vulnérables.

L'équipe a également plaidé en faveur de l'applicabilité du régime général de responsabilité des États, défendant l'idée selon laquelle les petits États insulaires, comme les Comores, doivent pouvoir demander réparation aux États pollueurs pour les dommages causés par leurs émissions de gaz à effet de serre.

Un enjeu juridique majeur face à l'urgence climatique

En plaidant pour une approche cohérente et finaliste du droit

international, les chercheurs de Lyon 3 ont contribué à une réflexion essentielle sur la responsabilité climatique des États. L'enjeu dépasse la seule question des Comores : cette procédure devant la Cour internationale de justice pourrait poser un cadre juridique inédit pour les futures revendications des États les plus exposés aux effets du changement climatique.

Cette initiative illustre l'engagement fort de l'Université Jean Moulin Lyon 3 en faveur du droit international et de la justice climatique, et témoigne du rôle fondamental des chercheurs dans l'évolution du droit face aux grands défis contemporains.

Guy-Fleury Ntwari



L'équipe de chercheurs du CDI-EDIEC ayant assisté l'Union des Comores et son ambassadeur S.Ex. Mr Youssouf Mondoha Assoumani lors de sa participation orale à la procédure d'avis consultatif portant sur les obligations des États en matière de changement climatique



De gauche à droite: Marion Girer, Jean-Pierre Claveranne, Didier Vinot et Julien Husson

L'IFROSS

30 ans d'une aventure collective



09 octobre 2024, Hôtel de Ville de Lyon

Le 9 octobre 2024, l'Institut de Formation et de Recherche sur les Organisations Sanitaires et Sociales (IFROSS) a célébré ses trente ans dans les salons d'honneur de l'Hôtel de Ville de Lyon. Partenaires institutionnels, enseignants-chercheurs, anciens diplômés et étudiants étaient réunis pour marquer cet anniversaire, pensé comme un moment à la fois rétrospectif et tourné vers l'avenir.

Créé en 1994 à l'initiative de Marie-France Callu et Jean-Pierre Claveranne, l'IFROSS est né d'un triple ancrage : une demande concrète du monde professionnel, une intuition forte sur la nécessité de penser ensemble droit, management et santé, et un pari de la Faculté de droit sur la formation continue et l'interdisciplinarité. Depuis sa fondation, l'Institut a formé plus de 6 000 personnes, en formation initiale comme en formation continue, sur l'ensemble du territoire national, y compris en outre-mer. Il accueille aujourd'hui entre 280 et 300 étudiants chaque année, autour de sept parcours de masters (dont six en formation continue) et de quatre diplômes universitaires.

Directement rattaché à la Faculté de droit, l'IFROSS s'appuie également sur son centre de recherche associé, le CRDMS. Ensemble, ces

structures participent à l'analyse des transformations du secteur sanitaire et médico-social à travers une approche résolument pluridisciplinaire, associant droit, gestion, sociologie et sciences politiques. Lors de la cérémonie, le doyen Olivier Gout a rappelé que l'engagement de la Faculté à l'égard de l'Institut ne s'est jamais démenti, quels que soient les mandats. Huit doyens se sont succédé depuis 1994, tous ayant soutenu activement son développement.

Dans une séquence d'échange avec l'animateur de la soirée, Jean-Baptiste Capgras, directeur actuel de l'IFROSS, a souligné les spécificités d'un modèle construit dès l'origine autour de la recherche-action, du lien étroit entre enseignement et pratique, et d'un fonctionnement collégial qui repose sur l'engagement de toute l'équipe. Il a également évoqué les

partenariats structurants développés ces dernières années, notamment celui signé avec l'ANAP, faisant de l'IFROSS le premier partenaire universitaire de l'agence sur les formations, aux côtés de l'EN3S et de l'EHESP. D'autres partenariats actifs existent avec des acteurs comme Relyens, l'Université de Sherbrooke ou encore France Assos Santé, renforçant la capacité de l'Institut à s'adapter aux enjeux du secteur.

Cette soirée a également permis de dévoiler une nouvelle identité visuelle, plus lisible et mieux intégrée

ifross

INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHE
SUR LES ORGANISATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

à la charte graphique de l'Université. Le logo historique a évolué, conservant le point rouge emblématique de l'IFROSS, désormais décliné autour de ses trois missions : formation, recherche et valorisation. Une manière de rappeler la continuité d'un projet tout en affirmant sa capacité à se renouveler.

La seconde partie de la soirée était consacrée à un hommage au professeur Jean-Pierre Claveranne, cofondateur de l'IFROSS, président de la fondation Bullukian et figure intellectuelle majeure de l'université. Plusieurs intervenants ont salué son influence et son parcours, avant la remise de l'ouvrage collectif *La société en projet*, coordonné par Didier Vinot, Julien Husson et Jean-Baptiste Capgras. Cet ouvrage réunit près de quarante contributions, avec une préface signée Francine Demichel et une postface d'Alain Mérieux.

Dans un discours dense et sobre, Jean-Baptiste

Capgras a rappelé combien la pensée de Jean-Pierre Claveranne restait étroitement liée à une posture intellectuelle singulière : celle des "chemins de traverse", où rigueur méthodologique et ouverture à l'imprévu se conjuguent pour penser autrement les organisations. Il a également souligné l'importance du compagnonnage, des engagements croisés entre expertise, recherche et formation, et de la transmission d'une certaine idée de l'université : en dialogue permanent avec la société.

À travers cette soirée, l'IFROSS a réaffirmé son ancrage universitaire, sa capacité d'adaptation et la force du collectif qui l'anime. Trente ans après sa création, l'Institut poursuit son développement en fidélité à ses fondements : accompagner les mutations du secteur de la santé avec rigueur, ouverture et engagement.



Jean-Baptiste Capgras

© Anne Gentilleau



Conférences Grand Public

Rendre le savoir accessible à toutes et tous



Depuis plusieurs années, la Faculté de droit s'engage à rendre le savoir accessible à toutes et tous en proposant un cycle de Conférences Grand Public. Ce dispositif s'inscrit dans une volonté de partager les connaissances juridiques au-delà du cadre universitaire, en ouvrant le débat à un large public sur des questions de société, d'actualité et d'histoire du droit.

L'objectif est double : permettre aux étudiants, aux professionnels et aux citoyens d'explorer des thématiques juridiques et sociétales sous un prisme pluridisciplinaire, tout en favorisant un dialogue enrichissant entre universitaires, experts et public.

Ces conférences sont pensées comme des moments d'échanges ouverts, abordant des enjeux contemporains par le prisme du droit, de l'histoire, de la politique et des sciences humaines. Elles prennent des formes variées : conférences classiques, projections-débats, tables rondes... Le tout dans un format accessible et interactif, permettant d'éclairer des problématiques parfois complexes avec un regard pédagogique.

Après une première édition réussie en 2023-2024, le cycle des Conférences Grand Public 2024-2025 s'est poursuivi avec des sujets forts, allant des droits humains à l'environnement, en passant par la justice et les grandes figures du monde juridique.

Retour à Lemberg

Une immersion dans l'histoire du droit international en bande dessinée



08 octobre 2024, Manufacture des Tabacs

Le 8 octobre 2024, la Faculté de droit a eu l'honneur d'accueillir Philippe Sands, avocat, universitaire et écrivain reconnu pour ses travaux sur le droit international et la justice pénale. Cette conférence, organisée en partenariat avec la Chaire lyonnaise des droits humains et environnementaux, a permis de revenir sur son ouvrage *Retour à Lemberg* et son adaptation en bande dessinée, publiée en avril 2024.

L'événement s'inscrivait dans un cycle de conférences explorant la représentation des droits humains en BD. Aux côtés de Mathilde Philip-Gay, professeure à l'Université Jean Moulin Lyon 3 et déléguée générale de la Chaire lyonnaise des droits humains, et des doctorants Émilie Sibelle et Rémy Valero, Philippe Sands a offert un regard croisé sur l'histoire du droit international et les enjeux de sa transmission.

Une enquête entre histoire personnelle et justice internationale

Son livre *Retour à Lemberg* (East West Street), publié en 2017 et couronné de nombreux prix, retrace l'histoire fascinante de Hersch Lauterpacht et Raphaël Lemkin, deux juristes à l'origine des concepts de crimes contre l'humanité et de génocide, introduits pour la première fois au Tribunal de Nuremberg. Il y mêle aussi sa propre quête familiale, révélant les liens qui unissent sa famille, ces figures historiques et la ville de Lemberg (aujourd'hui Lviv, en Ukraine), théâtre de bouleversements majeurs au XX^e siècle.

Avec cette conférence, Philippe Sands a souligné la manière dont le droit international est façonné par des histoires individuelles, mettant en avant le rôle fondamental de ces juristes qui, en réponse aux horreurs du nazisme, ont posé les bases de la justice pénale internationale telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Un regard original : la BD comme outil de transmission

L'adaptation en bande dessinée, réalisée par Thomas Azuélou et Sylvain Ricard (éd. Delcourt, avril 2024), apporte une nouvelle dimension à ce récit. Philippe Sands a expliqué comment ce format permet de rendre accessibles des notions juridiques et historiques complexes à un large public, tout en conservant l'émotion et la profondeur de son travail initial.

Loin d'être une simple retranscription illustrée, la BD adopte un angle narratif fort, jouant sur les symboles, les couleurs et la mise en scène graphique pour mieux transmettre le poids du passé et son influence sur le présent. Cette approche a particulièrement résonné auprès des étudiants du Collège de droit, impliqués dans les échanges avec l'auteur.

Une réflexion toujours d'actualité

Tout au long de la discussion, Philippe Sands a insisté sur l'actualité brûlante des questions soulevées dans son ouvrage. À travers son engagement en faveur de la création d'un tribunal spécial pour juger les crimes d'agression en Ukraine, il a démontré que les principes juridiques forgés à Nuremberg restent plus que jamais nécessaires dans le monde d'aujourd'hui.

En revenant sur la genèse des notions de génocide et de crimes contre l'humanité, cette conférence a offert une immersion passionnante dans l'histoire du droit international, tout en interrogeant la manière dont celui-ci continue d'évoluer face aux défis contemporains.



Mathilde Philip-Gay et Philippe Sands





L'audience : au cœur de la justice d'asile



21 janvier 2025, Manufacture des Tabacs

Le 21 janvier 2025, la Faculté de droit a ouvert l'année avec une Conférence Grand Public consacrée à un sujet au cœur des préoccupations juridiques et sociétales : la justice d'asile. Organisée sous la direction de Marie-Laure Basilien-Gainche, professeure de droit public et membre senior de l'Institut Universitaire de France, cette Conférence Grand Public a permis d'explorer les rouages de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA), la plus grande juridiction française en nombre de dossiers traités chaque année.

Un documentaire inédit pour comprendre la CNDA

Au cœur de cette rencontre, la projection du film *L'Audience*, dans les coulisses de la justice d'asile, réalisé par Yaël Goujon, a offert une immersion rare dans l'univers judiciaire des demandeurs d'asile. Fruit d'un long travail d'enquête, ce documentaire marque une première dans l'histoire de la CNDA : jamais une caméra n'avait été autorisée à capturer le déroulement des audiences de cette juridiction spécialisée. Grâce à une approche intimiste, le film met en lumière la complexité des procédures, oscillant entre rigueur juridique et réalité humaine. En suivant plusieurs dossiers en temps réel, il expose les tensions qui traversent les décisions de justice, l'examen minutieux des demandes et l'impact de chaque verdict sur la vie des requérants.

Un débat au croisement du droit et des enjeux humains

À l'issue de la projection, un débat a réuni un panel d'experts venus apporter des éclairages complémentaires sur le fonctionnement de la CNDA et les défis qu'elle rencontre. Yaël Goujon, réalisateur du documentaire, a retracé les étapes qui lui ont permis d'accéder à cette juridiction fermée au public, évoquant les choix de mise en scène destinés à restituer la complexité des audiences sans les dénaturer. Pierre-François Laval, professeur de droit public à l'Université Jean Moulin Lyon 3 et assesseur à la CNDA, a expliqué les critères juridiques sur lesquels reposent les décisions en matière d'asile, insistant sur la nécessité d'un équilibre entre protection des demandeurs et respect des exigences légales.

Le débat a pris une tournure plus personnelle avec l'intervention d'Ysé El Bouhali Bouchet, ancienne rapporteure à la CNDA, qui a partagé son expérience sur l'instruction des dossiers et les responsabilités inhérentes à cette fonction. De son côté, Caroline Nicot, doctorante à l'Université Jean Moulin Lyon 3 et intervenante sociale en Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA), a mis en perspective l'impact concret des décisions de la CNDA sur les parcours de vie des demandeurs d'asile, soulignant l'importance du travail d'accompagnement réalisé en amont et en aval des audiences.

Les discussions ont permis d'aborder des questions essentielles : la CNDA est-elle trop permissive ou trop stricte ? Comment garantir l'impartialité des décisions ? Quels effets ont les évolutions législatives récentes sur la protection des demandeurs d'asile ?

Entre droit et politique : une justice sous pression

Si la CNDA est une juridiction spécialisée, son action est inévitablement influencée par les tensions politiques et sociétales autour de l'immigration. L'échange a ainsi permis de mettre en évidence les pressions multiples qui pèsent sur cette institution, prise entre les exigences du droit international, les contraintes administratives et les attentes politiques nationales.

En conclusion, Marie-Laure Basilien-Gainche a rappelé l'enjeu fondamental de cette justice : « *Comprendre la justice d'asile, c'est comprendre un pan essentiel de l'État de droit.* » Cette conférence a ainsi permis d'ouvrir une réflexion plus large sur le rôle du juge dans la protection des droits fondamentaux, tout en sensibilisant le public aux réalités des parcours des demandeurs d'asile.





Dominique Perben



Michel Mercier

Michel Mercier & Dominique Perben : deux anciens ministres de la Justice face aux étudiants



31 janvier 2025, Palais de l'Université

Le 31 janvier 2025, la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 a accueilli Michel Mercier et Dominique Perben, deux figures majeures du paysage juridique et politique français. Anciens ministres de la Justice et diplômés de la Faculté, ils ont partagé leur expérience et leur vision des grands enjeux judiciaires lors d'une conférence exceptionnelle.

Organisée dans le cadre de la cérémonie de remise des prix aux majors de Licences 3 et Masters, cette rencontre était également ouverte au grand public. Étudiants, enseignants et professionnels du droit se sont ainsi réunis au Palais de l'Université pour assister à cet échange inédit entre deux acteurs clés des réformes judiciaires de ces dernières décennies

Deux parcours au sommet de l'État

Michel Mercier et Dominique Perben ont occupé des fonctions ministérielles stratégiques, contribuant activement à l'évolution du système judiciaire français.

Ministre de la Justice entre 2010 et 2012, Michel Mercier a mené plusieurs réformes majeures, notamment la modernisation de la garde à vue, la réorganisation de la carte judiciaire et l'introduction des jurés populaires dans les tribunaux correctionnels. De son côté, Dominique Perben, Garde des Sceaux entre 2002 et 2005, a porté les lois « *Perben I* » et « *Perben II* », renforçant la lutte contre la criminalité organisée et la récidive. Il a poursuivi sa carrière ministérielle en tant que ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer jusqu'en 2007.

Forts de ces expériences, les deux anciens ministres ont livré un regard croisé sur l'évolution de la justice en France et les défis qu'elle doit relever aujourd'hui.

Une discussion au cœur des réformes judiciaires

Animée par Élise Untermaier-Kerléo, professeure à la Faculté de droit, la

conférence a alterné témoignages personnels et analyses critiques des grandes réformes judiciaires.

L'échange a notamment porté sur le rôle du ministre de la Justice, tiraillé entre pressions politiques et nécessité de garantir l'indépendance judiciaire. Dominique Perben a souligné que la place du garde des Sceaux dans l'architecture institutionnelle impose une vigilance constante sur la séparation des pouvoirs, affirmant que « *la justice doit être libre de toute pression politique* ».

Le débat s'est poursuivi sur les grands chantiers de réforme menés au cours de leurs mandats. Michel Mercier a rappelé les efforts déployés pour moderniser la carte judiciaire et adapter la justice aux nouvelles formes de délinquance, tandis que Dominique Perben est revenu sur les mesures visant à renforcer les dispositifs pénaux face à la criminalité organisée.

L'engorgement des tribunaux, la place du parquet dans la procédure et les moyens alloués à la justice ont également été abordés, suscitant des échanges nourris avec le public.

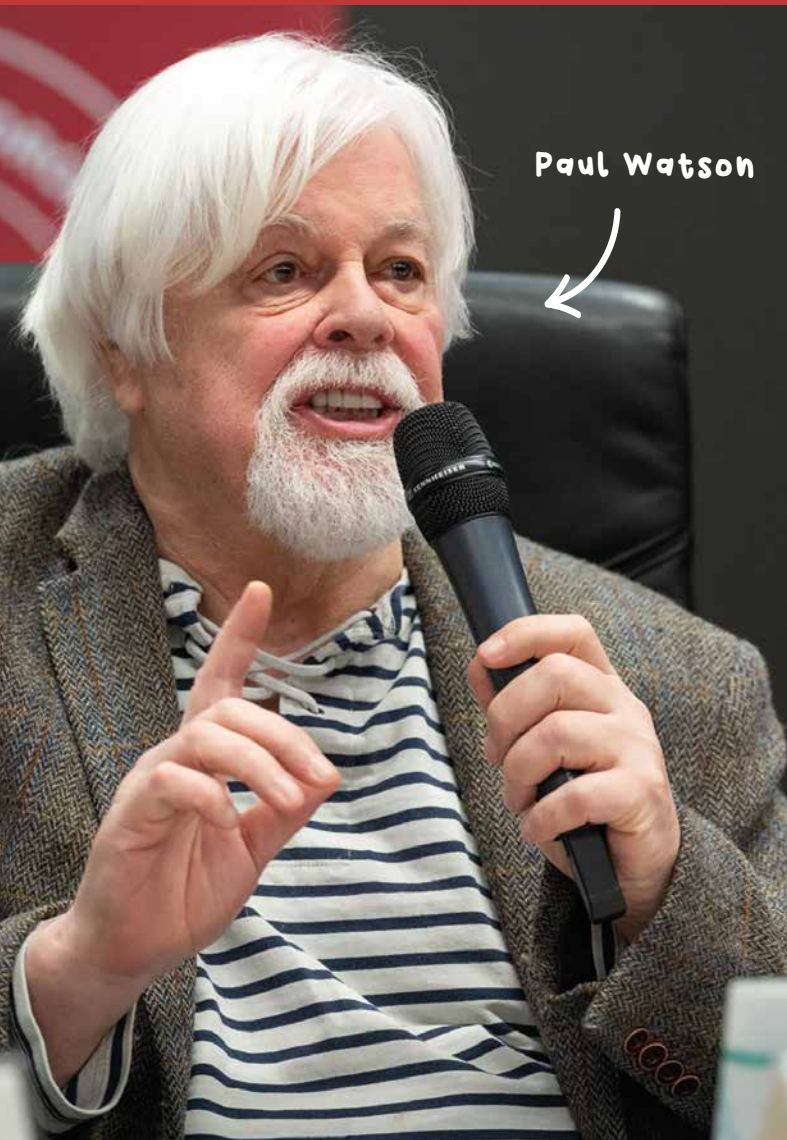
Un message aux étudiants l'engagement du juriste

Au-delà des questions techniques et institutionnelles, cette rencontre a été l'occasion pour Michel Mercier et Dominique Perben d'adresser un message fort aux étudiants sur l'importance de l'engagement dans les métiers du droit.

Michel Mercier a encouragé les jeunes générations à envisager une carrière au service du bien commun : « *Défendre le droit, c'est défendre la société tout entière* ». Dominique Perben, quant à lui, a insisté sur la nécessité d'une éthique irréprochable dans les professions juridiques : « *Le juriste a une responsabilité immense : celle de garantir l'équilibre entre liberté et sécurité* ».

En donnant la parole à deux anciens ministres aux parcours complémentaires, cette conférence a permis aux étudiants de mieux comprendre les réalités du travail législatif et gouvernemental. Un moment privilégié d'échange qui illustre la volonté de la Faculté de droit de mettre en relation les étudiants avec les grands acteurs du monde juridique et politique.





Paul Watson

Paul Watson, un plaidoyer pour la protection des océans



05 février 2025, Palais de l'Université

Le 5 février 2025, l'amphithéâtre Roubier a accueilli une figure emblématique de la défense de l'environnement : Paul Watson, fondateur de Sea Shepherd. Organisée sous l'égide des 150 ans de la Faculté de droit, cette Conférence Grand Public a marqué un moment fort, attirant un large auditoire composé d'étudiants, de chercheurs, de militants et de citoyens engagés. Cette conférence a été organisée à l'initiative de l'Institut de droit de l'environnement, et plus particulièrement de Mélanie Vairon, doctorante spécialisée en droit de l'environnement et droit de la mer.

Tout juste libéré après 149 jours de détention au Groenland, Paul Watson est revenu sur son combat pour la protection des océans, les limites du droit international face aux crimes environnementaux et l'urgence d'une action radicale. Entre récits de terrain, réflexion juridique et appel à la mobilisation, son témoignage n'a laissé personne indifférent.



Un activisme radical face aux lacunes du droit international

Dès le début de son intervention, Paul Watson a défendu sa stratégie de non-violence agressive, revendiquant son engagement direct contre la pêche illégale et le braconnage marin :

« Si vous intervenez pour empêcher un acte de destruction en neutralisant l'outil utilisé, sans blesser quiconque, c'est une action agressive mais non violente. »

Cette approche, bien que controversée, lui a permis de mener des campagnes d'envergure contre la chasse à la baleine et la destruction des écosystèmes marins. Il a notamment évoqué son combat contre les baleiniers japonais opérant dans l'Antarctique, qu'il accuse de violer systématiquement le moratoire de 1986 sur la chasse à la baleine.

Paul Watson a également dénoncé l'inaction des États et des instances internationales, citant les failles des mécanismes de régulation et l'absence de sanctions réellement contraignantes. Selon lui, les accords internationaux ne sont souvent que des déclarations d'intention, contournées par des intérêts économiques. Le débat s'est ensuite orienté vers les paradoxes du droit international. Watson a rappelé comment Interpol a relayé des mandats d'arrêt à son encontre, notamment à la demande du Japon, l'accusant d'entrave à la navigation et de mise en danger de marins :

« Certaines puissances utilisent le droit pour neutraliser ceux qui s'opposent à leurs intérêts économiques, alors qu'elles-mêmes violent les règles environnementales sans conséquence. »

Cette réflexion a ouvert un échange animé avec Philippe Billet, professeur de droit et directeur de l'Institut de droit de l'environnement de Lyon 3. Ensemble, ils ont questionné la frontière entre activisme et infraction pénale : jusqu'où peut aller une organisation militante pour faire appliquer un droit que les États eux-mêmes ne respectent pas ?

Un cri d'alarme sur l'urgence écologique

Au-delà des aspects juridiques, Paul Watson a insisté sur l'urgence environnementale et ses conséquences



irréversibles. Il a souligné l'interconnexion entre les océans et l'équilibre climatique, mettant en avant le rôle vital du phytoplancton :

« Si le phytoplancton disparaît, nous mourrons tous [...]. Si l'océan meurt, nous mourrons. »

Il a également dénoncé la surpêche industrielle, responsable d'un effondrement des populations marines, et les pollutions chimiques et plastiques qui fragilisent les écosystèmes océaniques.

Dans ce contexte, il a défendu l'idée d'une reconnaissance légale des océans comme entités vivantes, rejoignant ainsi le mouvement du "droit de la nature", qui cherche à accorder des droits juridiques aux écosystèmes pour mieux les protéger.

Quelles solutions juridiques pour protéger les océans ?

L'intervention de Paul Watson a été suivie d'un débat avec Sandrine

Runel, députée du Rhône, et Pascale Ricard, chercheuse au CNRS en droit de la mer. Ensemble, ils ont exploré les pistes pour renforcer la protection des océans :

- Créer une instance judiciaire internationale dédiée aux crimes écologiques, sur le modèle de la Cour pénale internationale.
- Sanctionner financièrement les États qui ne respectent pas leurs engagements environnementaux.
- Accorder un statut juridique aux océans pour garantir leur protection au même titre que les personnes morales.
- Renforcer la protection des lanceurs d'alerte écologistes, souvent criminalisés par les États.

L'échange a permis de mesurer le fossé entre les ambitions écologiques et les réalités politiques, mais aussi le rôle croissant du droit dans la défense des écosystèmes marins.

Un appel à l'engagement citoyen

En conclusion, Paul Watson a lancé un appel direct aux jeunes générations, soulignant que le changement ne viendra pas des gouvernements, mais de l'action individuelle et collective :

« Ce ne sont pas les grandes entreprises ou les gouvernements qui feront bouger les choses. C'est à nous d'agir, dès maintenant. »

Sous une ovation nourrie, il a remercié l'assemblée et a invité chacun à s'investir concrètement : en soutenant des associations de protection des océans, en limitant sa consommation de produits issus de la pêche industrielle, ou encore en faisant pression sur les décideurs politiques.

Avec cette conférence, Paul Watson n'a pas seulement livré un témoignage engagé, il a posé un véritable défi juridique, politique et moral sur la place du droit dans la préservation de la planète.



Philippe Billet



Elise Untermaier-Kerleo



Paul Watson et Océane Gaschet, chargée de traduire ses propos

Philippe Boxho : au cœur de la médecine légale



12 février 2025, Palais de l'Université

Le 12 février 2025, la Faculté de droit a accueilli le professeur Philippe Boxho, médecin légiste et expert en criminalistique, pour une conférence intitulée "Le médecin légiste, la mort, une vie".

Connu pour ses interventions dans les médias et sur YouTube, Philippe Boxho a proposé une réflexion approfondie sur le rôle du médecin légiste dans le processus judiciaire, s'appuyant sur son expérience de terrain et son expertise scientifique.

Comprendre la médecine légale : un maillon clé du système judiciaire

Loin de se limiter aux autopsies pratiquées dans le cadre d'enquêtes criminelles, la médecine légale couvre un large champ d'intervention. Philippe Boxho a ainsi détaillé les missions du médecin légiste, qui peut être sollicité pour déterminer les causes et circonstances d'un décès, mais aussi pour examiner des victimes vivantes dans les affaires d'agressions ou de violences.

À travers plusieurs cas concrets, il a montré comment une expertise médico-légale permet d'identifier des indices invisibles à l'œil nu : traces de toxines, lésions internes, analyses chronologiques du décès. Autant d'éléments essentiels pour aider les enquêteurs et magistrats à établir les faits et rendre la justice.

Entre science et justice : les défis du médecin légiste

Au-delà de l'aspect technique, Philippe Boxho a insisté sur les incertitudes et les limites auxquelles les expertises

médico-légales sont confrontées. La datation du décès, par exemple, est une question centrale en médecine légale, mais elle reste sujette à de nombreuses variables environnementales qui compliquent son estimation.

Un autre point abordé concernait l'impact des expertises médico-légales sur les décisions de justice. Le médecin légiste ne se substitue jamais aux enquêteurs ou aux magistrats : il fournit une analyse scientifique, mais son interprétation relève des autorités judiciaires. Philippe Boxho a également évoqué les représentations parfois erronées véhiculées par les séries télévisées, qui simplifient ou exagèrent le rôle du médecin légiste dans les enquêtes criminelles.

Un échange riche sous la direction scientifique de Patrick Mistretta

Cette conférence a été organisée sous la direction scientifique de Patrick Mistretta, professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3 et spécialiste du droit pénal. Son intervention a permis de mettre en perspective les apports scientifiques et les exigences du droit, soulignant les interactions étroites entre médecine légale et procédure judiciaire.

L'échange avec le public a permis d'aborder des questions variées, notamment sur la formation des médecins légistes, les nouvelles technologies appliquées aux autopsies ou encore les évolutions récentes en matière de criminalistique.

Une conférence qui a captivé son public

L'événement, qui affichait complet, a suscité un vif intérêt auprès des étudiants et enseignants présents. En éclairant les réalités du métier de médecin légiste, Philippe Boxho a rappelé son rôle essentiel dans la recherche de vérité et l'administration de la justice.





Patrick Mistretta



Philippe Boxho

Un cycle de conférences qui se renouvelle tout au long de l'année



**LES CONFÉRENCES
GRAND PUBLIC
DE LA FACULTÉ DE DROIT**

Alors que le cycle des Conférences Grand Public reprend dès octobre 2025, l'édition 2024-2025 a démontré, une fois encore, l'importance de ces rencontres dans la vie de la Faculté de droit et au-delà. Étale sur toute l'année universitaire, ce programme a offert au public une diversité d'interventions, mettant en lumière des grandes figures du monde juridique, des experts scientifiques et des acteurs engagés sur des sujets de société majeurs.

Cette année encore, le succès des conférences a reposé sur l'engagement des intervenants et la curiosité du public, composé d'étudiants, d'enseignants, mais aussi de professionnels et de citoyens soucieux de mieux comprendre les enjeux qui façonnent notre société. De la justice internationale à la criminalistique, en passant par la protection de l'environnement ou l'histoire du droit, ces rencontres ont illustré la capacité du droit à structurer nos sociétés et à interroger leurs évolutions.

Le cycle 2025-2026 s'annonce d'ores et déjà prometteur, avec une programmation en préparation qui continuera à faire dialoguer le droit avec les autres disciplines et les grands défis contemporains. Rendez-vous tout au long de l'année universitaire pour une nouvelle saison de Conférences Grand Public, fidèle à son ambition : mettre le savoir à la portée de tous et encourager le débat d'idées.



Retour sur *d'autres temps forts de l'année*

Si les Conférences Grand Public ont offert un espace de dialogue ouvert à tous, elles ne sont pas les seuls événements à avoir rythmé l'année universitaire. La Faculté de droit, avec son Collège de Droit, les associations étudiantes, et ses partenaires, a organisé de nombreuses rencontres permettant d'approfondir des thématiques essentielles du droit et des sciences humaines.

Nous revenons ici sur quelques-uns de ces temps forts qui ont marqué la communauté universitaire et permis d'enrichir les réflexions sur des enjeux contemporains.

Eliette Abécassis - Divorce à la française



20 janvier 2025, Manufacture des Tabacs

Le lundi 20 janvier, le Collège de droit a eu le plaisir d'accueillir Eliette Abécassis pour une conférence autour de son ouvrage *Divorce à la française*. Devant un public d'étudiants et en compagnie des professeurs Marie-Anne Frison-Roche, Vincent Egea, Jean-Christophe Roda, et Hervé de Gaudemar, l'écrivaine a abordé les liens étroits entre droit et littérature, deux disciplines unies par une quête commune : celle de la vérité.

Dans ce texte rédigé par Eliette Abécassis, l'auteure revient sur les thèmes abordés lors de cet échange : la multiplicité des points de vue, le rôle de la procédure judiciaire, et les questions fondamentales posées par le droit dans nos sociétés contemporaines. À travers ces réflexions, elle nous invite à découvrir comment la littérature peut éclairer les rouages complexes du droit, tout en offrant une plongée dans l'univers de son dernier roman *"Divorce à la française"*.

Échange avec Eliette Abécassis

J'étais très heureuse de présenter mon livre « *Divorce à la française* », au collège de Droit et de pouvoir échanger avec les professeurs Marie-Anne Frison-Roche, Vincent Egea, Jean-Christophe Roda, ainsi que monsieur le Doyen Hervé de Gaudemar.

J'ai pu évoquer le sujet du droit et de la littérature et leur sujet commun : la vérité.

La littérature cherche avant tout la vérité des êtres, des choses, du monde. Pas la vérité factuelle, pas la réalité, mais la vérité profonde, cette vérité qui n'est pas forcément rationnelle mais qui vient saisir l'humain dans tout ce qu'il a de contradictoire et de complexe. Et c'est en s'immergeant dans un sujet, dans un milieu quel qu'il soit, que l'écrivain va rendre compte de cette vérité en construisant son intrigue et en cherchant ses personnages, car il a cette capacité de ressentir les êtres et les choses et de s'y intéresser du point de vue de l'humain. La vérité le passionne. Loin des conventions et des qu'en dira-t-on, cette vérité complexe et contradictoire, surprenante et parfois incohérente, qui est la vérité de la vie.

Le droit aussi cherche la vérité afin de juger équitablement, en connaissance de cause, une vérité matérielle et probatoire, nécessaire à la vie en société. Comme le dit Zola « La vérité et la justice sont souveraines, car elles seules

assurent la grandeur des nations ». Mais cette vérité se dérobe, se cache, car elle est contradictoire et plurielle et dans un procès, il est parfois difficile de savoir qui ment, qui a raison et qui a tort, qui manipule et qui dit la vérité. Et pourtant c'est bien le travail de la justice de la faire naître, cette vérité, à force de preuves, afin de pouvoir juger sur les faits.

C'est en faisant ce parallèle entre le droit et la littérature que j'ai eu l'idée d'écrire « *Divorce à la française* ». Le principe du livre est le suivant : il est construit comme un dossier, un vrai dossier de divorce, un cas pratique. Chacun s'adresse à la juge et donne sa version des faits : le mari, la femme, les enfants, les proches, l'expert-comptable, et toute une galerie de personnages qui témoigne selon sa vérité, son intérêt, et sa façon de voir l'histoire de ce couple. J'ai voulu perdre le lecteur, l'égarer tout en lui donnant les clefs pour retrouver la vérité, et pour mener son enquête. A partir d'une documentation et d'une écoute de divorcés, j'ai tenté de reconstituer ce que chacun pense. Même les enfants, qui n'expriment pas toujours leurs points de vue, mais celui des parents les plus influents. Et même les avocats, qui n'expriment pas toujours leurs points de vue, mais ceux de leur client.

Un seul personnage manque, c'est celui qui a le point de vue omniscient, celui qui sait tout mais ne dit rien : c'est le



magistrat. Chacun s'adressant au juge, s'adresse au lecteur qui est aussi juge. Et le juge est lecteur de témoignages contradictoires. Le roman permet cette expérience fascinante de se retrouver dans la peau de chacun. Comme le dit Marcel Proust, « Le seul, le vrai, l'unique voyage c'est de changer de regard. » En changeant de regard, on change de regard sur le monde. On comprend l'importance de le faire. Et comme le lecteur est juge, il comprendra la difficulté extrême de juger.

Il me semble aussi que cette multiplicité des points de vue est essentielle à rappeler dans notre société où tout devient univoque, et chaque pensée est prise comme un dogme, et par le biais des algorithmes, se retrouve répétée à l'infini sur nos téléphones actifs. Et ce qui caractérise notre modernité, ce n'est pas tant la désinformation que le mélange entre la vérité et le mensonge, et l'impossibilité de démêler l'une de l'autre. Comme le dit encore Proust : « Tant que la lecture est pour nous l'initiatrice dont les clefs magiques nous ouvrent la porte des demeures où nous n'aurions pas su pénétrer, son rôle dans notre vie est salutaire. »

Ainsi, j'ai tenté de donner à voir ce qu'est un « Divorce à la française » aujourd'hui, à travers la procédure, le contradictoire, la judiciarisation du divorce, mais aussi j'ai soulevé des problématiques actuelles comme la garde alternée, la parole de l'enfant, les violences conjugales, la violence économique, et les violences faites aux femmes. J'ai tenté de montrer non pas pourquoi mais comment se mettent en place ces violences, et comment elles se perpétuent à travers la procédure en la manipulant.

Avec les étudiants, nous avons pu évoquer des sujets tels que le principe du contradictoire, sujet de la thèse du professeur Frison-Roche, qui a rappelé le principe de Motulski : « on ne peut pas juger sans avoir écouté l'un et l'autre ». Nous avons parlé de la procédure, qui demande du temps, le temps utile (que cela « refroidisse »), ainsi que du thème de la justice et du militantisme, entre autres thèmes passionnants qui montrent que le droit est au cœur de la société, et de ses enjeux fondamentaux.

Éliette Abécassis



Reine Alapini-Gansou, vice-présidente de la Cour Pénale Internationale



27 janvier 2025, Manufacture des Tabacs

Une femme au destin exceptionnel

Lorsque l'on écoute Reine Alapini-Gansou, le moins que l'on puisse dire, c'est que l'on se sent, nous, tout petit, contrairement à ce qu'a pu affirmer notre conviée du soir.

Nous découvrons une personne aux convictions fortes. Elle a obtenu l'examen du barreau au Bénin en 1986 puis s'est lancée dans une carrière d'avocate au service des droits de l'Homme en Afrique, notamment par le biais de son rôle actif au sein de la commission africaine des droits de l'Homme, organe de l'Union africaine, jusqu'à en être élue Présidente de 2009 à 2012. A ces fonctions s'ajoutent celles de Rapporteuse spéciale sur les défenseurs des droits de l'Homme en Afrique ou encore sa place en tant que juge à la Cour permanente d'arbitrage.

La grande humilité et l'humanisme de Mme. Alapini Gansou entrent au service de ce principe premier et de cette valeur universelle : la Justice

Les traits d'une justice indépendante

Une Justice pénale internationale, ce terme peut prêter à la confusion lorsque l'on se place dans la vision moderne de l'État, dans lequel le droit et a fortiori la Justice ne sont que l'émanation d'une souveraineté interne.

Notons avec quelle abstraction Mme Alapini Gansou nous tire des rouages traditionnels de la Justice en se référant au seul texte fondant ses décisions, les statuts de Rome du 17 juillet 1998. On pourrait parler ici d'une véritable conviction textuelle, une confiance en la "chose des États", subordonnée à l'aliénation volontaire de leur souveraineté mais qui, par elle-même, et comme notre invitée l'a très bien exprimé, touche déjà à l'émancipation des grands systèmes de droit civil ou de common law en s'approchant d'une vision fonctionnelle de la Justice.

Une Justice d'espoir

Un mot semble cependant nécessaire à l'appréhension de la Justice pénale internationale, c'est celui d'espoir, cette vertu, selon la vice-présidente, n'est cependant pas à contempler passivement et doit être le terreau d'un travail de tout un chacun, individuellement et collectivement. Nous terminerons donc sur ses mots "Avec de l'espoir, de l'intégrité et de l'estime de soi, on peut déplacer des montagnes".



Christophe Soulard : L'avenir de l'État de droit au cœur des débats



19 mars 2025, Manufacture des Tabacs

Le 19 mars 2025, la Faculté de droit a eu l'honneur d'accueillir Christophe Soulard, Premier président de la Cour de cassation, pour une conférence exceptionnelle sur l'avenir de l'État de droit. Organisée par l'association Polygone, cette rencontre a permis d'aborder les défis contemporains de la justice et le rôle essentiel du juge dans la préservation de la démocratie.

Un dialogue essentiel entre justice et société

Dès l'ouverture de la conférence, Christophe Soulard a insisté sur la nécessité pour la justice d'entretenir un dialogue constant avec la société. Il a rappelé que la Cour de cassation, en tant que plus haute juridiction de l'ordre judiciaire, joue un rôle fondamental dans l'interprétation et l'application du droit.

Le Premier président a souligné que l'État de droit ne repose pas uniquement sur une hiérarchie des normes, mais aussi sur des principes fondamentaux comme les droits de l'Homme et les libertés individuelles. L'échange a permis d'explorer l'évolution de ce concept, passant d'une approche strictement formaliste à une vision plus substantielle, intégrant pleinement la protection des droits fondamentaux. L'indépendance du juge face aux pressions politiques et sociétales

L'un des sujets majeurs abordés a été celui de l'indépendance du juge. Christophe Soulard a

rappelé que le magistrat ne doit pas se substituer au législateur, mais garantir que les lois adoptées respectent les principes constitutionnels et internationaux.

Face à la montée des pressions politiques et de l'opinion publique, il a expliqué que la mission du juge repose avant tout sur un examen rigoureux des faits et du droit, loin des jugements instantanés parfois véhiculés par les médias. Il a également insisté sur l'importance d'une motivation claire et argumentée des décisions, afin d'assurer leur compréhension et leur acceptabilité.

Une justice en constante évolution

Dans un monde en mutation, la justice doit s'adapter aux nouveaux défis, notamment par :

- La transformation numérique des juridictions, pour simplifier les procédures et améliorer l'accessibilité au droit.
- Le dialogue renforcé entre les juridictions nationales et

européennes, notamment avec la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour de justice de l'Union européenne, afin de garantir une application cohérente des grands principes juridiques.

Le rôle du Conseil supérieur de la magistrature, qu'il préside, dans la nomination et la discipline des magistrats, garantissant ainsi leur indépendance face aux influences politiques.

Une conférence marquante pour les futurs juristes

L'échange avec les étudiants a été un

moment fort de cette conférence. De nombreuses questions ont porté sur les limites du pouvoir d'interprétation du juge, l'influence des médias sur la justice et les enjeux de l'indépendance judiciaire.

En conclusion, Christophe Soulard a partagé son optimisme quant à l'avenir de l'État de droit en France, tout en rappelant la nécessité d'une vigilance constante face aux menaces pesant sur ces principes fondamentaux.

Un événement inspirant pour les étudiants et enseignants, confirmant le rôle central du droit et de la justice dans le fonctionnement démocratique.



Les procès en France du génocide des Tutsi au Rwanda



23 septembre 2024, Manufacture des Tabacs

Rwanda, un génocide aussi rapide que destructeur

Un crime orchestré contre un groupe ethnique, réfléchi à la vue de la rapidité d'exécution, généralisé à tout le territoire et non seulement à une petite partie de la population, mais qui incite également à la haine.

Voilà la définition d'un génocide. Environ 100 jours, seulement 3 mois, et 800 000 à 1 million d'hommes, femmes et enfants tués. Voici le constat du génocide des Tutsis au Rwanda qui prit fin en juillet 1994.

Un génocide au Rwanda ?

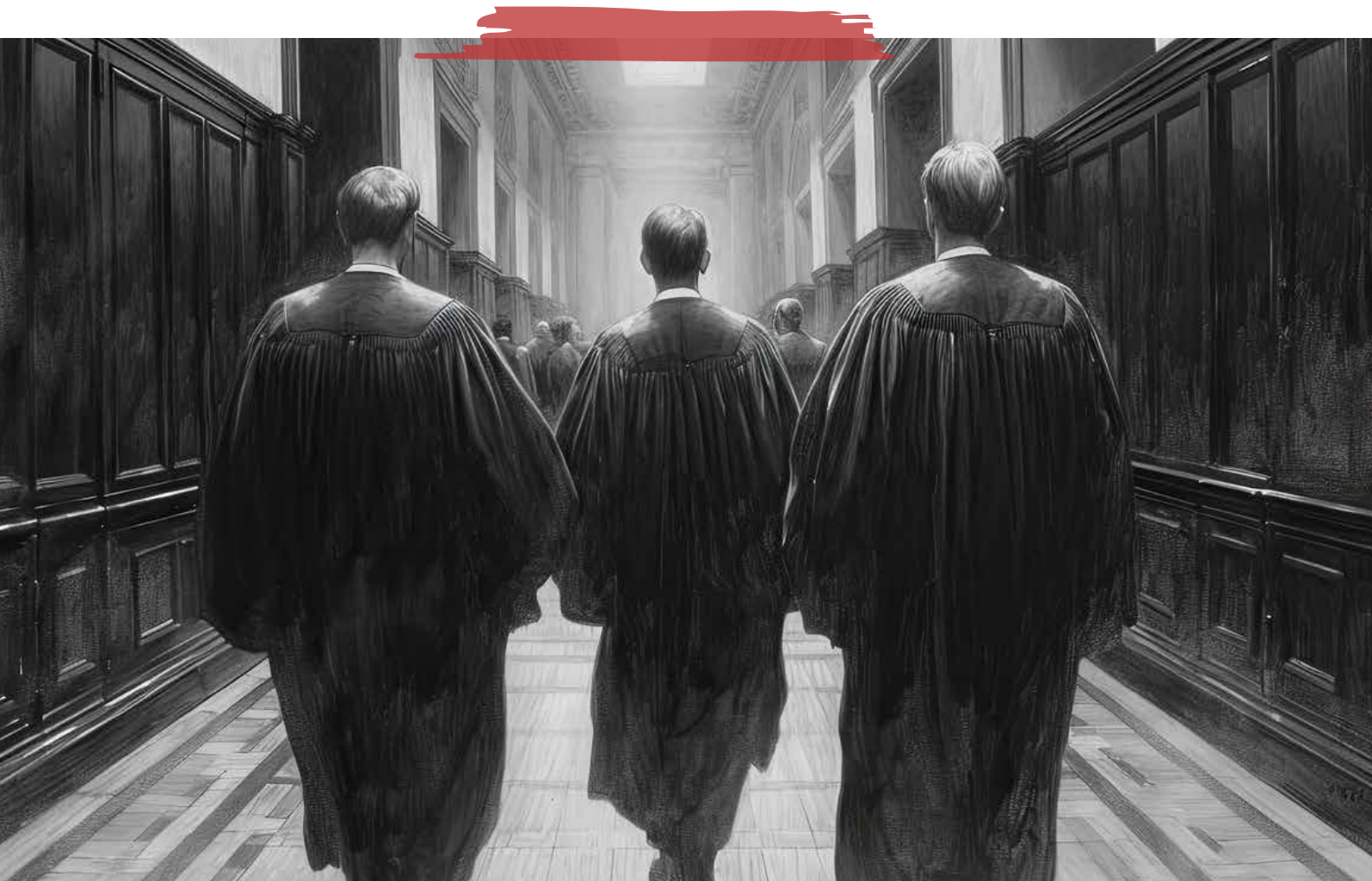
La conférence de Maître Goldman, avocate pénaliste au barreau de Paris, organisée par le collège de droit visait à nous parler de ce sujet assez peu évoqué ni rappelé. Le génocide du Rwanda (Afrique de l'Est) fait partie des trois génocides du XXe siècle, parmi la Shoah, ou encore celui des Arméniens. Les exactions commises au Rwanda ont cela de particulier qu'elles sont d'une rare violence, c'est un carnage orchestré, planifié, pensé pour éliminer une ethnie en un temps record. Mme Goldman parlera d'une efficacité également symbolique. En effet, on constate une inventivité cruelle des tueurs qui vise à humilier, exécuter de manière sordide les Tutsis (certains, vont jusqu'à sanctionner le tendon d'Achille de certains Tutsis pour éviter leurs fuites).

Il est clair que ces crimes ont tout d'un génocide. Une tentative d'éradiquer totalement une population ethnique non pas pour ce qu'ils ont fait, mais pour ce qu'ils sont. On parle ici également d'un massacre de filiation. Le but ? Empêcher tout avenir biologique. Viols, massacres, besoin d'humiliation d'une culture, la violence est au cœur de ce génocide. Il s'agit aussi d'une certaine politique d'incitation à la haine notamment à travers la Radiotélévision libre des Mille Collines.

Le rôle des états occidentaux dans ce génocide pose question. En effet, l'indifférence, la défaillance de réaction ou la lenteur d'intervention de la communauté occidentale reste un problème majeur, qui interroge. Cette presque ignorance donna une certaine légitimité au génocide et aux génocidaires. Ce crime puisa sa source d'une idéologie raciste introduite par les européens dès la fin du XIXe siècle, résultant d'un sentiment d'infériorité depuis de nombreuses années. Au départ, on évitait la question du racisme, on parlait de guerre tribale, interethnique, un conflit entre deux populations, mais cela cachait une pure discrimination.

Pourquoi avoir jugé ces crimes en France ?

C'est le principe de la compétence universelle qui s'applique dans ce cas. Car oui, même si un crime n'a pas été commis sur notre territoire, impliquant des Français ou comptant des victimes françaises, la France dans le cadre du droit



international et des conventions internationales peut juger des crimes contre l'humanité.

Comment a-t-on enquêté sur ce génocide ?

En 2013, se forme l'office central contre les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Cet office traite des dossiers dans différents pays, et recueille des témoignages, organise des auditions de certains génocidaires prend des photos, se rend sur les lieux, fait des plans, des schémas ou encore reconstitue parfois les événements.

Alors qu'elle fut la sanction contre les principaux génocidaires ?

Les procès furent longs, jusqu'à 20 ans pour certains. De plus, il y eut beaucoup de non-lieux, des dossiers qui n'ont pas vu le jour. On compte alors pour ce génocide huit procès en France pour six affaires. Des historiens également sont cités par la défense. La Défense qui pour disculper leurs clients amènera plusieurs thèses :

D'abord, celle du double génocide, un génocide miroir, ils prétendront que des exactions avaient été commises des deux côtés afin de minimiser le premier génocide, et de trouver un autre coupable. L'autre thèse avancée est l'absence de planification.

Le premier procès fut celui de Pascal Simbikangwa, ancien capitaine de la garde présidentielle, en 2014, qui fut condamné à 25 ans de réclusion criminelle.

Le deuxième procès concerna Octavien Ngenzi, jugé en 2016, jugement une fois de plus d'un tueur, mais un tueur ayant donné des ordres et participé à très haut niveau au génocide. Étant ancien maire, il était le relais au niveau local de ce conflit, il encadrait les massacres et avait une forte autorité sur les policiers communaux.

Il fut condamné à

la réclusion criminelle à perpétuité.

Le troisième procès fut celui du chauffeur des miliciens, condamné à 14 ans de prison. S'ouvrit également le procès de Laurent Bacyibaruta, ancien préfet de la préfecture de Gikongoro. Complice du génocide, par son absence de réactions, il avait le pouvoir légal de s'opposer au crime mais sa seule présence valait encouragement. Il sera condamné lors du quatrième procès à 20 ans de réclusion criminelle.

Deux autres procès condamnèrent un médecin du parti politique extrémiste, un des premiers à avoir eu l'idée d'un génocide, et un adjoint en chef qui lui aussi avait joué de son influence durant les crimes.

Les témoignages durant les procès sont ceux des survivants, des membres de la famille, de certaines victimes, mais encore des génocidaires (souvent des exécutants). Le rôle de Maître Goldman dans le procès a lui aussi été incontournable, avocate de la LICRA (ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme), celle-ci s'est constituée partie civile, et Mme Goldman plaida en faveur des victimes.

Comment prendre du recul sur ces procès historiques ?

Il est important de souligner que ces procès sont singuliers, on prend en compte la mémoire traumatique qui est très complexe et qui ne peut pas toujours coïncider avec le besoin constant de donner des détails. En effet, le témoignage est un grand défi de ce procès. D'autres aléas entrent aussi en compte notamment la mort des accusés durant le procès. On crée l'histoire avant le jugement, donc les accusés sont souvent âgés lors de leur comparution.

Le plus important à mon sens, est le fait que les victimes soient reconnues en tant que tel, mais surtout que les génocidaires soient jugés, ce qui représente une peine symbolique sous le chef de crime contre l'humanité. Ces grands procès sensibilisent selon moi la communauté internationale à réagir et intervenir rapidement pour éviter que de tels massacres ne se reproduisent.

C'est qu'a voulu mettre en lumière Maître Goldman : affirmer le terme de génocide, c'est amorcer une victoire à l'égard de toutes les victimes.

*par Juliette Brouillet,
étudiante en L2 droit/science-politique*

*Sabrina Golman, Avocate au
Barreau de Paris, Ancienne
Secrétaire de la Conférence des
Avocats au Barreau de Paris*



L'élection du président des États-Unis,



04 novembre 2024, Manufacture des Tabacs

Avec Vincent Michelot, Professeur de civilisation américaine, Vice-Président Relations internationales de l'ENS de Lyon

Les États-Unis en 2024 : Une élection au cœur des divisions nationales

Dans un climat de polarisation extrême et d'enjeux globaux, les regards du monde entier s'étaient tournés vers les États-Unis à la veille de leur élection présidentielle. Avec une population de 355 millions d'habitants, ce scrutin allait non seulement façonner l'avenir de la nation américaine, mais aussi influencer les relations internationales. Ce fut dans ce cadre qu'a eu lieu la rencontre avec Vincent Michelot, professeur de civilisation américaine et vice-président des relations internationales à l'ENS de Lyon, qui a apporté une analyse précieuse des enjeux politiques et électoraux des États-Unis.

Tout d'abord, il convient de souligner qu'avant le jour du scrutin, 77 millions d'Américains avaient déjà exprimé leur vote, un chiffre qui a continué d'augmenter tout au long de la campagne. Finalement, la participation a frôlé les 165 millions d'électeurs, témoignant de l'importance capitale de cette élection. L'élection présidentielle américaine repose sur un système de grands électeurs, dans

lequel chaque État attribue ses votes en fonction des résultats locaux. Par exemple, en Pennsylvanie, le nombre important de grands électeurs pouvait effectivement être déterminant pour l'issue du scrutin. Toutefois, des États comme le Nebraska et le Maine ont choisi un mode de distribution proportionnelle, ce qui a ajouté une complexité supplémentaire au processus électoral.

Par ailleurs, une autre caractéristique importante a été l'utilisation des machines à voter. Environ 98% des Américains ont eu recours à ces dispositifs, mais avec des écarts notables en termes de technologie. Certaines machines étaient obsolètes, datant des années 50, tandis que d'autres étaient plus récentes. Cela a soulevé des questions sur la sécurité et l'accessibilité du vote, des préoccupations essentielles pour garantir la transparence et la fiabilité du processus électoral.

Au-delà de l'élection présidentielle,

les électeurs ont également été appelés à renouveler les membres de la Chambre des représentants (435 sièges) et du Sénat (34 sièges), tout en prenant part à des référendums d'initiative populaire et à des élections locales. Ces scrutins ont joué un rôle majeur dans la mobilisation des électeurs, certains se rendant aux urnes principalement en raison de ces enjeux locaux, et non de l'élection présidentielle elle-même. Ainsi, la mobilisation des électeurs a constitué un axe central des stratégies de campagne, les partis politiques ayant



de plus en plus recours à des données électorales pour cibler les électeurs de manière plus précise et influente.

Dès lors, les résultats sont désormais connus : Donald Trump a été élu 47^e président des États-Unis, remportant 306 votes électoraux contre 232 pour Kamala Harris. Avec une avance de 2,1 % dans le vote populaire, sa victoire s'est construite dans des États pivots comme la Pennsylvanie et le Wisconsin, où son message a réussi à mobiliser l'électorat rural et conservateur. Cette victoire, marquée par une division évidente entre les zones urbaines et rurales du pays, reflète une Amérique profondément partagée mais galvanisée par des enjeux politiques majeurs.

De surcroît, un phénomène particulier a marqué cette élection : le ticket splitting, où les électeurs ont choisi des candidats de partis différents pour différents postes. Ce comportement a démontré la diversité des opinions au sein de l'électorat américain et a obligé les partis à affiner leur stratégie de campagne. Plutôt que de se concentrer uniquement sur la persuasion des indécis, les partis ont mis l'accent sur la mobilisation des électeurs déjà favorables, cherchant à les amener aux urnes.

Dans ce contexte, bien que les deux partis traditionnels, démocrate et républicain, restent dominants, des mouvements populistes ont émergé, mais ont eu du mal à s'établir de manière pérenne. En effet, malgré ces tentatives, les tiers candidats ont

rencontré d'énormes difficultés pour s'impliquer dans le processus électoral, ce qui a consolidé le pouvoir bipartite dans le pays. Ce cadre a permis aux deux grandes formations politiques de maintenir une emprise significative sur le paysage politique américain.

En outre, les résultats des élections ont révélé des clivages profonds au sein de la société américaine. Si Kamala Harris, réélue vice-présidente, a poursuivi la politique de l'administration Biden, notamment en matière de libertés civiles et de multilatéralisme, la victoire de Donald Trump a été synonyme d'un retour au protectionnisme et d'une politique plus isolée à l'international. Cette dynamique a renforcé la division entre les deux camps et a montré que la polarisation politique n'avait cessé de se creuser au fil du temps.

L'élection présidentielle américaine de 2024 se présente ainsi comme un tournant dans l'histoire des États-Unis. Avec un retour triomphal de Donald Trump, les États-Unis se trouvent à un croisement crucial. Le pays demeure profondément divisé, et ce scrutin a non seulement révélé les fractures internes, mais aussi mis en lumière des enjeux mondiaux d'une portée considérable. La question demeure : *quelle sera l'ampleur de la fracture politique dans les années à venir ?*

*par Aya-Thérèsia Jabbour,
étudiante en L1 de droit*



Partenariats

Qu'ils soient académiques, institutionnels ou professionnels, les partenariats nourrissent la vie de la Faculté et renforcent son ouverture sur la cité. Chaque collaboration est une opportunité de construire, d'échanger et d'innover.

Signature d'une première convention de partenariat entre le Tribunal judiciaire de Lyon et l'Université Jean Moulin Lyon 3

Le mercredi 3 avril 2025, une convention de partenariat a été signée pour la première fois entre le tribunal judiciaire de Lyon et l'Université Jean Moulin Lyon 3, représentée par le doyen de la Faculté de droit, Olivier Gout.



Ce partenariat inédit formalise et structure les liens entre le monde universitaire et l'institution judiciaire lyonnaise, avec pour objectif de développer des actions communes dans la durée. Il prévoit notamment l'organisation de conférences, l'accueil d'étudiantes et d'étudiants en stage au sein du tribunal, la diffusion d'offres d'emploi, ainsi que la mise en relation de magistrats avec les enseignants-chercheurs, doctorants et jeunes docteurs de la Faculté de droit.

La signature a eu lieu au tribunal judiciaire de Lyon en présence de Dominique Lenfantin, président du tribunal, et de Thierry Dran, procureur de la République. Elle marque une volonté partagée de renforcer les

liens entre formation et pratique professionnelle, au bénéfice des étudiantes et étudiants comme des institutions partenaires.

Cette convention pose les bases d'un cadre de collaboration régulier, avec un calendrier prévisionnel pour l'organisation des stages de Master 2 et la mise en place d'un comité de suivi chargé d'évaluer sa mise en œuvre.

Par cette première convention, la Faculté de droit affirme son engagement à offrir une formation ancrée dans les réalités du terrain et à multiplier les passerelles entre l'université et les acteurs de la justice.



Thierry Dran, procureur de la République, Dominique Lenfantin, président du tribunal, Olivier Gout, doyen de la Faculté de droit Lyon 3

Un an d'action pour rapprocher les citoyens du droit

Depuis septembre 2024, la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et le Tribunal judiciaire de Lyon collaborent autour d'un dispositif inédit : l'installation d'écrivains publics étudiants au sein des Services d'Accueil Unique du Justiciable (SAUJ). Un an après sa mise en place, le bilan est plus que positif. En facilitant l'accès aux services judiciaires pour les citoyens et en offrant aux étudiants une première immersion dans le monde du droit, ce partenariat s'impose comme une réussite pour toutes les parties prenantes.

Tout au long de l'année universitaire, plusieurs dizaines d'étudiants en licence de droit se sont relayés pour aider les justiciables à rédiger divers documents administratifs : dossiers d'aide juridictionnelle, requêtes devant le juge aux affaires familiales ou encore plaintes. Cette expérience leur permet d'acquérir une aisance rédactionnelle, mais aussi de se confronter à la réalité des besoins du public et aux contraintes du monde judiciaire.

Bien que leur rôle ne relève pas du conseil juridique, ils participent à la simplification des démarches et apprennent à adapter leur discours aux différentes situations. Leur engagement est reconnu dans leur parcours universitaire, via une bonification, valorisant ainsi leur implication et leur travail.

Un impact concret sur l'accès au droit

L'un des principaux atouts de ce programme est de répondre aux difficultés rencontrées par certains justiciables face aux démarches administratives, notamment celles imposant un accès aux outils numériques. En orientant et en accompagnant ces publics dans la rédaction de documents essentiels, les étudiants contribuent à réduire les inégalités d'accès au droit et à lutter contre l'illectronisme.

Le dispositif a déjà permis d'accompagner plusieurs centaines d'usagers dans différents lieux de justice de la métropole lyonnaise. Il est actuellement déployé au Nouveau Palais de justice, à la chambre de proximité de Villeurbanne et à la Maison de justice et du droit de Givors, où les besoins sont particulièrement importants.

Un partenariat renforcé entre la Faculté et le Tribunal judiciaire

L'initiative repose sur un engagement mutuel entre la Faculté de droit et le Tribunal judiciaire de Lyon. Les étudiants, rigoureusement sélectionnés et formés en amont, sont encadrés par leurs enseignants et respectent une charte déontologique garantissant confidentialité et professionnalisme.

De leur côté, les équipes du Tribunal assurent un suivi personnalisé des étudiants et mesurent l'apport concret de ce dispositif sur le terrain. Ce modèle de collaboration innovant a permis d'améliorer l'accueil des justiciables et de fluidifier certaines procédures administratives.

Une initiative amenée à se pérenniser

Au vu du succès rencontré, la Faculté de droit et le Tribunal judiciaire envisagent déjà d'adapter

et d'étendre ce programme. Des ajustements pourraient être apportés pour améliorer encore son efficacité et toucher un public plus large.

Ce dispositif incarne parfaitement la volonté de la Faculté d'offrir à ses étudiants des expériences professionnalisantes en lien direct avec les réalités du terrain. Il illustre aussi l'engagement de Lyon 3 dans des actions concrètes pour renforcer l'accessibilité du droit et accompagner les citoyens dans leurs démarches essentielles.

*Le nouveau palais
de justice*

© SEGOND-GUYON



Olivier Zajec, directeur du Master 2 SID, et le Colonel Rémy Paiusco, commandant de la BA942

L'IESD signe une convention avec la Base Aérienne Lyon Mont Verdun (BA942) et le CASPOA

En février 2025, l'Institut d'Études de Stratégies et de Défense (IESD) et le parcours Master 2 Sécurité Internationale & Défense (M2SID) de la Faculté de droit ont officialisé un partenariat avec la Base Aérienne 942 Lyon-Mont Verdun (BA942) et le Centre d'Analyse et de Simulation pour la Préparation aux Opérations Aériennes (CASPOA). Cet accord, signé par le professeur Olivier Zajec, directeur du Master 2 SID, et le Colonel Rémy Paiusco, commandant de la BA942, marque une nouvelle étape dans la professionnalisation du cursus.

Une immersion inédite dans les réalités stratégiques

Dès la mise en place du partenariat, les étudiants du Master 2 SID ont eu l'opportunité de participer à une semaine de formation intensive, au plus près des enjeux opérationnels de la puissance aérienne. Conçu comme un véritable laboratoire d'apprentissage, ce stage a mêlé enseignements théoriques et exercices pratiques, permettant aux étudiants d'analyser des scénarios tactiques, de comprendre les processus de décision en situation de crise et de se confronter aux défis stratégiques des opérations aériennes modernes.

« Être formé directement aux côtés de spécialistes des opérations aériennes apporte une perspective unique sur la défense et la sécurité internationale », témoigne un étudiant ayant participé à cette première session.

Un partenariat au cœur des enjeux de défense

La Base Aérienne 942 joue un rôle clé dans la stratégie militaire française. Elle abrite notamment le Centre National des Opérations Aériennes (CNOA), qui coordonne en temps réel les missions de l'Armée de l'Air et de l'Espace, ainsi que le CASPOA, spécialisé dans la formation des acteurs impliqués dans la planification et la conduite des opérations aériennes.

Grâce à cette collaboration, les étudiants bénéficient d'un accès privilégié à un environnement unique, où se croisent expertise militaire et recherche académique. Ce partenariat ne se limite pas à une simple transmission de savoirs : il place les étudiants au cœur des problématiques contemporaines de la défense et les confronte aux défis de la sécurité internationale à travers des mises en situation réelles.

Une formation ancrée dans la réalité du terrain

Avec cet accord, l'IESD et la Faculté de droit affirment leur engagement

à proposer des formations en prise directe avec les réalités géopolitiques et stratégiques. Ce rapprochement avec les forces armées offre aux étudiants une expérience précieuse pour leur avenir professionnel, qu'ils s'orientent vers les institutions internationales, les ministères, la recherche ou le secteur privé spécialisé en sécurité et défense.

« Cet échange entre universitaires et opérationnels est essentiel : il permet de confronter les analyses académiques aux réalités du terrain et de former des experts capables d'évoluer dans des environnements exigeants », souligne Olivier Zajec.

Par cette initiative, le Master 2 Sécurité Internationale & Défense renforce sa place parmi les formations d'excellence en stratégie et relations internationales. Une opportunité unique pour les étudiants désireux de comprendre les enjeux concrets de la défense dans un monde en constante évolution.



UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3
FACULTÉ DE DROIT

IESD

Institut d'Études de Stratégie
et de Défense

Faire vivre les droits en santé

France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes et l'Université Jean Moulin Lyon 3 scellent un partenariat durable.

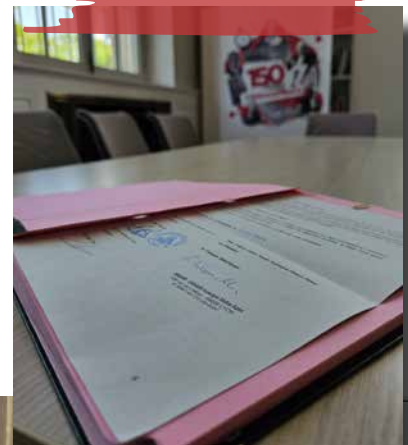
Le 23 juin 2025, à l'issue de l'ouverture de l'École d'été francophone en gestion des services de santé, une signature officielle a scellé un partenariat structurant entre France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes et l'Université Jean Moulin Lyon 3. Cette convention cadre, signée par François Blanchardon, président régional de France Assos Santé (l'union des associations agréées du système de santé), et Olivier Gout, doyen de la Faculté de droit, incarne la volonté partagée d'ancrer durablement les droits des usagers et la démocratie sanitaire au cœur de la formation et de la recherche universitaire. Ce partenariat est le fruit d'une coopération déjà bien engagée. Depuis 2024, plusieurs conférences-débats ont été coorganisées, notamment autour des inégalités territoriales et sociales de santé, ou

encore des droits des personnes en situation de handicap. Ces initiatives ont montré combien le dialogue entre chercheurs, usagers, professionnels de santé et institutions pouvait produire de la connaissance utile, des propositions concrètes, et surtout, une reconnaissance mutuelle des expertises. L'implication conjointe dans la 5^e édition de l'École d'été francophone, organisée avec l'Université Laval et l'IFROSS, a donné un nouveau souffle à cette collaboration, désormais structurée dans un cadre stable.

La convention prévoit plusieurs axes de travail : participation de France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes aux comités pédagogiques des formations en droit de la santé et management des organisations de santé ; organisation conjointe de conférences-débats à destination

du grand public ; interventions croisées dans les formations ou les recherches menées par l'IFROSS et le CRDMS ; groupes de travail et projets de recherche communs. Elle prévoit également des temps réguliers de pilotage stratégique, pour faire évoluer cette coopération au fil des besoins identifiés sur le terrain. À travers cette convention, c'est toute une vision qui s'exprime : celle d'un système de santé fondé sur les droits, l'écoute et l'implication des personnes concernées. Elle affirme également le rôle que peut jouer l'université dans cette dynamique, en tant qu'espace de savoir, de formation, mais aussi de dialogue social. La Faculté de droit, se positionne ainsi comme un partenaire engagé dans la transformation des pratiques et des représentations en santé.

De gauche à droite : Jean Baptiste Capgras, François Blanchardon, Olivier Gout, Régis Vourgeat, Guillaume Rousset



La Faculté de droit confirme son excellence nationale

Fidèle à son niveau d'exigence, la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 figure à nouveau parmi les meilleures de France, en décrochant, pour la deuxième année consécutive, la 3^e place nationale dans le classement 2025 du Figaro Étudiant.

Depuis plusieurs années, notre Faculté s'impose régulièrement sur le podium, en compagnie des Facultés de droit de Paris 2 - Assas et Paris 1 Panthéon - Sorbonne et devant bien d'autres établissements réputés.

Ce classement, fondé sur des critères objectifs (niveau à l'entrée, réussite universitaire, insertion professionnelle, excellence scientifique), confirme l'excellence de nos formations, de notre accompagnement et de la qualité de la recherche universitaire en raison d'enseignants-chercheurs particulièrement actifs et renommés :

- 88 % de nos diplômés en master accèdent à un emploi cadre à la sortie
- Un recrutement sélectif, qui attire des étudiants bien au-delà de la région Rhône-Alpes
- Collège de droit exigeant et reconnu, formant chaque année l'élite de nos promotions

- Des diplômes universitaires innovants, notamment en droits étrangers et droit comparé
- Une excellence scientifique, portée par la réussite de nos enseignants aux concours nationaux (maîtres de conférences, agrégation)
- Une ouverture à l'international, avec des cursus et partenariats de haut niveau
- Un accompagnement personnalisé, favorisant l'épanouissement académique et professionnel de nos étudiants

À Lyon 3, nous croyons à une formation juridique solide, rigoureuse et ouverte sur le monde, fidèle aux exigences contemporaines du droit et aux valeurs du service public. Nous sommes par ailleurs fiers de notre Ecole de la réussite permettant d'accompagner nos étudiants les plus en difficultés.

Un grand merci à nos enseignants-chercheurs, à nos personnels et nos étudiants qui font vivre, année après année, l'excellence de notre Faculté et qui lui permette de fêter dignement ses 150 ans.



Un procès hors norme au cœur de l'Université

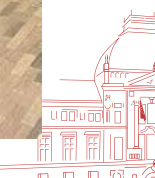
Au mois de juin 2025, l'Université Jean Moulin Lyon 3 a accueilli sur son campus de la Manufacture des Tabacs un dispositif juridictionnel inédit dans le cadre d'un procès d'une ampleur exceptionnelle, organisé par le Tribunal judiciaire de Lyon. Ce procès correctionnel de 15 prévenus, jugés du 17 au 27 juin, pour une escroquerie en bande organisée, après le détournement des données personnelles de milliers d'employés de la société de travail intérimaire Adecco.

Un procès hors norme, avec 5 000 parties civiles enregistrées au dossier, qui a mobilisé pendant plusieurs semaines les institutions judiciaires et universitaires autour d'un même enjeu : garantir la diffusion des débats dans les meilleures conditions.

Si les magistrats siégeaient au palais de justice, les audiences ont été retransmises en direct dans plusieurs amphithéâtres de la Manufacture, mis à disposition par l'université pour accueillir les parties civiles, leurs avocats, ainsi que les personnels du greffe. Un aménagement rendu possible grâce à la mobilisation conjointe des services de l'Université et à la coordination assurée par sa Faculté de droit.

Ce partenariat a permis à l'université d'assumer pleinement son rôle de service public, tout en affirmant la place singulière de la Faculté de droit dans la cité : un lieu de transmission du savoir juridique, mais aussi un acteur engagé aux côtés des institutions. Cette implication s'est également traduite par une opportunité exceptionnelle offerte aux étudiants : assister, dans leur propre université, aux audiences d'un procès d'une portée inédite. Une expérience formatrice rare, pleinement inscrite dans les objectifs pédagogiques de leur cursus.

Cette organisation n'aurait pu aboutir sans le travail fondamental d'agents administratifs, de greffiers, de vacataires, de stagiaires ou encore d'étudiants impliqués dans la logistique de cet accueil. Leurs efforts, souvent dans l'ombre, ont permis de transformer une exigence judiciaire complexe en réussite collective. Avec cette mobilisation, l'Université Jean Moulin Lyon 3 et sa Faculté de droit ont démontré, une fois encore, leur capacité à faire vivre concrètement les valeurs du droit, du service public et de la citoyenneté.



Clinique juridique

De Lyon à Erevan, dans les amphithéâtres comme sur le terrain, la Clinique Juridique a multiplié les initiatives. Permanences, rencontres, projets communs : une année engagée, portée par des étudiants investis et un droit au service de tous.

La constitution du kit VSS

La Clinique juridique a élaboré un kit d'information juridique sur les violences sexistes et sexuelles à destination des étudiants. Ce document, d'un peu plus de 60 pages, présente et explicite différentes infractions relevant du champ des violences sexistes et sexuelles, tout en apportant un éclairage juridique sur certaines démarches et moyens d'action. Bien que généraliste, ce kit aborde spécifiquement les procédures propres au milieu universitaire, en particulier celles mises en place au sein de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Il propose également une liste non exhaustive de contacts et de ressources utiles sur cette thématique. Le kit fait l'objet d'une diffusion large et multicanale. Grâce au soutien de la Faculté de droit, un premier tirage d'une centaine d'exemplaires a pu être réalisé, permettant notamment sa distribution dans les bibliothèques universitaires de Lyon 3. Il est également disponible en version numérique et est accessible sur les intranets

étudiants et personnels, ainsi qu'en libre accès sur le site de la Clinique juridique. Enfin, le kit a vocation à être partagée plus largement au sein de la communauté de l'enseignement supérieur auprès des acteurs institutionnels intéressés.

Construire ce kit a demandé l'investissement constant d'une vingtaine de cliniciens tout au long de l'année 2024-2025, ainsi qu'une supervision active du contenu assurée par les co-directeurs de la Clinique juridique. Le projet a également reçu un soutien institutionnel de la part de la Mission Égalité de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et particulièrement de Mme la Vice-Présidente Vanina Jobert, préficière du kit, et de Mme Jade Lacoque, chargée de projet Mission égalité et lutte contre les VSS de l'Université. Par ailleurs, ce projet a été rendu possible grâce à un financement CVEC dont bénéficie la Clinique juridique.



Retrouvez l'intégralité du Kit d'information juridique sur les violences sexistes et sexuelles en scannant ce QR Code.

Chaque mardi, un rendez-vous avec le droit

Tout au long de l'année, les permanences juridiques du mardi soir à la Manufacture des Tabacs ont constitué l'un des piliers de l'activité de la Clinique Juridique. De 18h à 20h, des étudiants en Master et en 3^e année de droit de la Faculté, aux côtés d'élèves-avocats de l'EDARA, se sont relayés pour accueillir, orienter et accompagner gratuitement les étudiants dans leurs démarches juridiques. Sans rendez-vous, dans un cadre confidentiel et bienveillant, ces permanences hebdomadaires ont permis de renforcer l'accès au droit tout en offrant aux étudiants une expérience concrète de l'écoute et de l'analyse juridique. Elles sont aussi le reflet de l'engagement citoyen de la Clinique et de sa volonté de faire du droit un outil au service de tous. Bien sûr, la clinique reste ouverte sur la cité avec l'organisation des rendez-vous hebdomadaires tous les jeudis à l'EDARA.

Nouveauté 2025 : Les étudiants peuvent désormais également rencontrer les cliniciens sur rendez-vous afin de discuter d'une situation nécessitant des recherches plus approfondies. Les rendez-vous se déroulent sur le site de la Manufacture les mardi soir et peuvent se prendre via le formulaire de contact sur le site de la clinique !



Hugo Jacquemont, Alix Roques, Gaëtan Muffat, Margot Baudillon, Elisa Troulaire



Lucante Lebaillly, Louise Lapiere, Elise Garapin, Léna Alastuey, Vanina Lafond

Coopération renforcée avec l'Université Française en Arménie

Le 6 novembre 2024, une conférence inaugurale a été organisée à distance entre la clinique juridique de Lyon et la clinique juridique de l'Université Française en Arménie (UFAR), marquant le lancement d'un partenariat entre les deux cliniques juridiques. L'UFAR s'apprêtait alors à ouvrir sa propre clinique, projet né de liens anciens et solides avec Lyon 3.



Organisée par un groupe d'étudiants cliniciens sous la direction de la co-directrice de la clinique, madame Marylou Francoise, la conférence a permis de présenter en détail la structure lyonnaise, ses méthodes, ses enseignements, ses actions concrètes comme les rendez-vous juridiques ou la production de fiches, mais aussi de donner la parole aux étudiants sur ce que cet engagement leur apporte.

Les représentants de l'UFAR ont présenté les contours de leur future clinique, dont le lancement officiel a eu lieu quelques mois plus tard, au printemps 2025. Ce premier échange a posé les bases d'une coopération ambitieuse entre les deux établissements, fondée sur le partage d'expérience, la mise en place de projets conjoints et une volonté commune de faire du droit un levier d'émancipation.



Inauguration d'une clinique juridique à Erevan

Le 18 avril 2025, la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 a participé à l'inauguration officielle de la Clinique Juridique de l'UFAR à Erevan, en présence des ambassadeurs de France et du Canada, de l'ambassadrice d'Égypte, de la représentante de l'ONU en Arménie, et de nombreuses personnalités institutionnelles.

Ce projet a été rendu possible grâce à un financement tremplin de l'Université Jean Moulin, qui a permis d'accueillir à Lyon plusieurs collègues et partenaires arméniens pour découvrir le fonctionnement de la clinique lyonnaise. Il a aussi bénéficié d'un accompagnement rapproché de la part des deux codirecteurs de la clinique de Lyon 3, Ludovic Pailler et Marylou Françoise.

La nouvelle clinique de l'UFAR, forte de ses 70 étudiants impliqués, entend répondre à une double ambition : renforcer la formation des juristes à travers des cas réels et contribuer à l'accès au droit en Arménie. Une vision partagée de part et d'autre, qui ancre ce partenariat dans la durée.

Permanences juridiques en droit des étrangers

Le 26 février 2025, une équipe de cliniciens de Lyon 3 s'est rendue à la Maison pour l'emploi du 8^e arrondissement de Lyon, dans le cadre d'un partenariat avec la fondation Aralis. Cinq consultations juridiques ont été menées sur des problématiques liées au droit des étrangers, illustrant l'engagement de la clinique pour un accès au droit renforcé auprès de publics vulnérables.

La Faculté de droit remercie la fondation Aralis et la Maison pour l'emploi pour leur confiance et leur accueil.



Malena Rodriguez, Louise Dubuget, Idrissa Ahmadou

Rencontre avec la Défenseure des droits

Le 3 avril 2025, trois étudiants de la Clinique Juridique de Lyon 3 ont participé à une rencontre à Paris avec Claire Hédon, Défenseure des droits, et plusieurs membres de son équipe : Daniel Agacinski, délégué général à la médiation, George Pau-Langevin, adjointe chargée de la lutte contre les discriminations, et Céline Roux, adjointe chargée de la déontologie.

Cette rencontre venait conclure un projet mené tout au long de l'année universitaire par cinq cliniques juridiques françaises (Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon 3, Sciences Po Paris et Poitiers), autour de la problématique de la non-réponse des mis en cause dans les réclamations adressées à l'institution. L'objectif : mieux comprendre le rôle du Défenseur des droits, présenter les résultats d'un travail collaboratif, et nourrir la réflexion sur la justice de proximité.

Francesca Brufani, Ömer Macit, Klaus Masheku, Malena Rodriguez

Les cliniciens lyonnais présents à Paris — Klaus Masheku, Francesca Brufani et Ömer Macit — ont porté la voix de l'équipe, composée également d'Aude Gaché et Marie Guérin. Avant et après la réunion, les étudiants ont profité de leur passage à Paris pour découvrir plusieurs institutions emblématiques, comme l'Assemblée nationale, les Invalides, la Tour Eiffel ou encore l'UNESCO.

Un grand merci à Paul Bernard Delaroche pour son encadrement tout au long de l'année, et aux équipes du Défenseur des droits pour la richesse des échanges.



Un réseau en construction : première rencontre intercliniques à la Sorbonne

Le 29 mars 2025, la Clinique Juridique de Lyon 3 a participé à la première édition du colloque national intercliniques organisé à la Sorbonne. Cet événement, accueilli au sein de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, a réuni une dizaine de cliniques juridiques de toute la France pour une journée de réflexions autour de l'accès au droit et du rôle croissant des cliniques dans la formation pratique des étudiants en droit.



Ce rendez-vous constituait l'aboutissement d'une dynamique lancée à l'automne 2024 par les cliniques de Lyon 3 et de la Sorbonne, désireuses de structurer un réseau d'échange, de coopération et de projets communs entre cliniques françaises. Objectif : renforcer la visibilité des actions menées sur le terrain, mutualiser les pratiques et contribuer à une meilleure reconnaissance du rôle pédagogique et citoyen des cliniques juridiques.

Le colloque a permis d'entendre plusieurs intervenants engagés, parmi lesquels Thomas Clay, président du Conseil scientifique de la Clinique Juridique de la Sorbonne, Benjamin Pitcho, fondateur de la clinique de Paris 8, Anne-Sarah Kertudo et Esther Garcia-Brotons de l'association Droit

Pluriel, ainsi qu'Angélique Bouilly et Violaine De Filippis-Abate, avocates investies dans la défense des droits humains et l'égalité d'accès à la justice.

La Clinique de Lyon 3 s'est jointe aux structures partenaires de Douai, Bordeaux, Nice, Orléans, Évry, Lille et Paris 8, démontrant ainsi la richesse d'un réseau en émergence, porté par une ambition commune : faire des cliniques juridiques un levier national pour l'accès au droit et la professionnalisation des étudiants.

Cette première édition a posé les fondations d'une coopération appelée à se développer. D'autres rencontres sont déjà envisagées. Le mouvement est lancé.



La clinique juridique en 2024-2025 c'est aussi

le recrutement d'un emploi étudiant. Matthieu Bouchet est étudiant en Master 1 Droit et activités numériques. Il a rejoint la Clinique juridique en 2024 en qualité d'emploi étudiant, financé sur les fonds de la CVEC. Dans l'exercice de ses fonctions, il a à cœur de renforcer le rôle de la Clinique en tant que point d'accès au droit à destination du public étudiant.



Le mardi 5 novembre 2024, la clinique juridique a participé au Forum Entreprendre dans la Culture Auvergne-Rhône-Alpes, organisé par le Pôle Pixel

Les cliniciens ont tenu un stand toute la journée sur le forum, et ont pu rencontrer des avocats, membres d'associations et plusieurs patients potentiels. Cette journée a constitué une nouvelle occasion pour la clinique de faire connaître son action dans la cité.



Amélie Brandalac, Marie-Lou Albertini, Lola Cassamaly, Malena Rodriguez, Elen Amirkhanyan, Marin Pitel, Jeanne Marland

Le projet solidarité-paysans

En collaboration avec Solidarité Paysans, une équipe de cliniciens a réalisé une analyse approfondie de contrats de leasing, révélant des déséquilibres importants entre les agriculteurs, souvent en position de vulnérabilité, et les établissements de crédit. Ce travail a abouti à la réalisation d'un fascicule synthétisant l'ensemble des recherches et analyses menées au fil de l'année, ainsi qu'à la rédaction d'une proposition de loi destinée à établir un cadre contractuel plus équitable et équilibré.



Pierre Triollier (non-clinicien, membre du Pôle Pixel), Joseph Roizot, Théophile Burnichon, Malena Rodriguez, Maddie Theolier, Louis Fontaine



Clinique Juridique

FACULTÉ DE **DROIT**
UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON III

EDARA
ÉCOLE DES AVOCATS
Rhône-Alpes

La clinique et
l'école des avocats
Rhône-Alpes
proposent une
**information
juridique gratuite
et confidentielle**,
dispensée par les
**étudiants de la
Faculté de droit et
les élèves avocats
de l'EDARA.**

Tous les mardis soir
de 18h à 20h

- **Rendez-vous individuel**
Manufacture des Tabacs, Salle 266 (salle de co-working)
- **Permanence sans rendez-vous**
Manufacture des Tabacs, Cour Nord

+ D'INFOS
CLINIQUEJURIDIQUE.UNIV-LYON3.FR

Prendre rendez-vous



Former les juristes de demain, en phase avec les réalités du terrain : c'est l'ambition que poursuit la Faculté de droit à travers une offre de formation toujours plus structurée, professionnalisante et ouverte. Avec près de 10 000 étudiants, elle s'affirme comme un acteur de référence dans le paysage juridique national.

Cette année, l'enrichissement de l'offre a été marqué par l'ouverture de nouveaux masters spécialisés, comme le master Droit des assurances, désormais décliné en trois parcours distincts, ou encore le master Droit et gestion des risques émergents, accessible dès le M1. Le master Fusions-Acquisitions s'ouvre quant à lui à l'alternance, et le master Contrats, Distribution, Concurrence adopte une nouvelle maquette pensée avec les acteurs du droit économique.

La formation continue poursuit également son développement, avec la création du Certificat Prix de Transfert, fruit d'un partenariat entre

l'Université, la DVNI et EY Société d'Avocats, mais aussi le lancement du Certificat en droit et pratique des saisies immobilières, en réponse à des besoins identifiés par les praticiens.

Cette dynamique se traduit aussi dans l'accompagnement à l'insertion professionnelle, avec des initiatives fortes comme la Job Fair de l'IDEA, qui a rassemblé une trentaine d'entreprises et de cabinets autour des étudiants en droit des affaires, ou encore la montée en puissance du Diplôme de juriste d'entreprise d'affaires (DU JEA).

Enfin, la Faculté a accueilli cette année plusieurs nouveaux enseignants-chercheurs dans des domaines variés : droit privé, droit public, histoire du droit, science politique ou encore économie. Autant de signes d'un élan collectif au service d'une formation juridique d'excellence, en prise directe avec les enjeux du monde contemporain.





FORMATIONS

Nouveaux enseignants

2025-2026



**Chloé
Maestroni**

Maîtresse de conférences de droit privé et sciences criminelles

Chloé Maestroni rejoint l'Université Jean Moulin Lyon 3 à la rentrée 2025 en qualité de maîtresse de conférences en droit privé et sciences criminelles. Ancienne élève de l'Ecole normale supérieure de Rennes, agrégée d'économie gestion, elle a suivi ses études de Droit dans les Universités d'Aix-Marseille, Rennes I et Panthéon-Assas (Master Droit privé général). Elle a réalisé son doctorat au sein de l'Université Jean Moulin Lyon 3, sous la direction du professeur William Dross. Sa thèse, intitulée L'unité des restitutions, étude de droit civil, sera publiée aux éditions LGDJ l'an prochain.

Les activités de recherche de Chloé Maestroni portent sur les différents pans du droit civil, principalement le droit des obligations et le droit des biens. Elle s'intéresse également aux questions de preuve et de prescription qu'elle souhaite continuer d'explorer en intégrant le Centre Patrimoine, Contrats et Procédure civile de l'équipe Louis Josserand.



**Ben Mohamed
Hamada**

Maître de conférences de droit privé et sciences criminelles

Ben Mohamed Hamada rejoint l'Université Jean Moulin Lyon 3, à la rentrée 2025, en qualité de maître de conférences en droit privé et sciences criminelles. Il a réalisé une thèse, sous la direction de Monsieur le Professeur Paul-Henri Antonmattei et Madame Anaëlle Donnette, consacrée aux avant-contrats en droit du travail, à la Faculté de droit et science politique de Montpellier. Ses travaux s'inscrivent dans une approche transversale mêlant droit du travail, droit civil et procédure civile, qu'il souhaite développer au sein de l'Équipe Louis Josserand.

Ben Mohamed Hamada entend poursuivre sa double mission d'enseignant-chercheur : former les juristes de demain avec exigence et bienveillance, tout en effectuant une recherche rigoureuse et engagée.

Mathieu Rouy rejoint l'Université Jean Moulin Lyon 3 en tant que maître de conférences en droit public à compter du 1^{er} septembre 2025, et intègre le Centre d'études européennes (CEE) de l'Équipe de droit international européen et comparé (EDIEC).

Après avoir étudié au sein du Master droit européen des affaires de l'université Jean Moulin Lyon 3, il a réalisé une thèse intitulée « Le champ d'application du droit de l'Union européenne. Étude à partir de la citoyenneté de l'Union européenne », soutenue à en juillet 2024 sous la direction de la professeure Gaëlle Marti.

Durant l'année universitaire 2024-2025, il occupait le poste d'enseignant contractuel en droit public à Sciences Po Rennes.

Ses travaux portent sur le droit de la citoyenneté européenne, la protection des valeurs dans l'Union européenne ou encore sur les interactions entre le droit de l'Union et les droits internes.

Mathieu Rouy

**Maître de conférences
de droit public**



Clovis Bernardi

**Maître de conférences
d'Histoire du droit**



Clovis Bernardi rejoint l'Université Jean Moulin Lyon 3 à la rentrée en qualité de maître de conférences en Histoire du droit. Chargé d'enseignement en histoire du droit et en histoire des idées politiques à l'Université Jean Moulin Lyon 3 depuis 2017, et à Sciences Po Lyon depuis 2023, il a soutenu en 2024 sa thèse au sein de l'Université Jean Moulin Lyon 3 intitulée « La police des cultes dans les établissements français de l'Inde sous l'Ancien Régime (1664-1790) », sous la direction du professeur Louis-Augustin Barrière.

Ses recherches contribuent à une histoire du droit colonial en partant des axes thématiques « Administrer le territoire » et « Droit et économie » du Centre Lyonnais d'Histoire du droit et de la Pensée Politique (CLHDPP). Elles portent notamment sur l'histoire du droit des religions dans les territoires coloniaux, et sur l'histoire juridique des Compagnies des Indes à l'époque moderne



Julien Gradoz

**Maître de conférences
en économie**

Julien Gradoz rejoint l'Université Jean Moulin Lyon 3 à la rentrée 2025 en qualité de maître de conférences en économie. Il a soutenu en 2023 une thèse intitulée : « Peut-on faire l'économie de la qualité ? Les enjeux épistémologiques associés à l'introduction d'une variable de qualité des produits dans la théorie économique ». Entre 2024 et 2025, il était post-doctorant au Center for the History of Political Economy de l'Université de Duke (Caroline du Nord, États-Unis).

Ses travaux s'inscrivent dans deux axes de recherche. Le premier s'intéresse à la mobilisation du concept de « qualité des produits » dans la pensée économique du XX^e siècle. Le deuxième, plus appliqué, porte sur les modalités de valorisation des produits dont il est difficile d'évaluer la qualité, ce qui inclut notamment une réflexion sur la réglementation des « marchés contestés ».



Samir Merabet

**Professeur de droit
privé**



Samir Merabet a consacré son travail de thèse aux interactions entre le droit et l'intelligence artificielle. Après avoir obtenu son doctorat en 2018 à l'université d'Aix-Marseille, il a rejoint l'Université Jean Moulin Lyon 3 en 2019 en qualité de maître de conférences. Lauréat du concours d'agrégation de droit privé et de sciences criminelles en 2021, il a ensuite rejoint l'université des Antilles en 2022.

L'essentiel de ses activités de recherche porte sur le droit du numérique en général, et sur le droit de l'intelligence artificielle en particulier, en droit français, européen et comparé.

Ariane Perin-Dureau

**Professeure de droit privé
et sciences criminelles**

Agrégée de droit privé et sciences criminelles, Ariane Périn Dureau rejoint l'Université Jean Moulin Lyon 3 en septembre 2025 et intègre le Centre du droit de l'Entreprise de l'Équipe Louis Josserand. Docteur de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, elle y a exercé en tant que maître de conférences de 2013 à 2017 avant de rejoindre l'Université de Strasbourg en qualité de Professeur des Universités.

Spécialiste de droit bancaire et de droit fiscal, ses travaux portent principalement sur l'influence du droit international et européen sur le droit des affaires. Elle est l'auteur d'un Précis de fiscalité internationale et de l'Union européenne aux Éditions LexisNexis ainsi que d'un manuel de Droit bancaire aux éditions Dalloz et contribue régulièrement à différentes chroniques de droit fiscal.



Léa Navel

**Professeure
de droit public**



Après sa réussite au concours d'agrégation de droit public, Léa Navel rejoint l'Université Jean Moulin Lyon 3 à la rentrée 2025 en qualité de professeure de droit public et intègre l'équipe du Centre d'études européennes (CEE/EDIEC EA 4185). Elle a soutenu une thèse au sein de l'Université de Montpellier, sous la direction du professeur Laurent Coutron, intitulée « l'argument de continuité jurisprudentielle dans la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne », puis a exercé les fonctions de maître de conférences à l'Université Paris Cité. Elle y a notamment dirigé le Master protection des données personnelles.

Ses recherches s'inscrivent principalement dans le contentieux de l'Union européenne et plus précisément sur le raisonnement du juge et les rapports de systèmes européens. Elle s'intéresse également aux contentieux climatiques européens et à la politique environnementale de l'Union européenne.



Lauréat du concours d'agrégation de science politique cette année, Cédric Passard rejoint l'université Jean Moulin Lyon 3 en tant que Professeur des Universités à compter du 1^{er} septembre 2025. Il était depuis 2014 maître de conférences à Sciences Po Lille (dont il est diplômé) après y avoir été PRAG en sciences économiques et sociales.

Cédric Passard a soutenu sa thèse en 2013 à l'Université de Lille. Celle-ci a été publiée sous le titre *L'âge d'or du pamphlet. 1868-1898* (CNRS Editions, 2015). Ses recherches concernent l'histoire intellectuelle et la sociologie historique du politique, les structurations et recompositions de l'espace public, les réformes et débats électoraux. Il a été membre élu du Conseil National des Universités de 2019 à 2023. Il co-dirige la revue *Mots. Les Langages du politiques* (ENS Editions) et a récemment co-rédigé le *Grand cours de Science politique* (Hachette, 2024).

Cédric Passard

Professeur de science politique



Ouverture de trois nouveaux masters

en Droit des assurances à la rentrée 2025

L'Institut des Assurances de Lyon (IAL) fait évoluer son offre de formation en Droit des assurances dès la rentrée universitaire 2025-2026. Pour mieux s'adapter aux besoins du secteur et offrir des parcours plus spécialisés, l'ancien Master Droit des assurances adopte une nouvelle structure : un tronc commun en première année, suivi de trois parcours distincts en Master 2. Un socle commun en Master 1

Faculté de **Droit**

Rentrée 2025-2026 : une nouvelle offre de Masters en Droit des assurances
🕒 LE 21 FÉVRIER 2025

Accueil > Toutes les actus > Actualités 2024-2025

NOUVEAUTÉS

PARCOURS
DROIT DES ASSURANCES



Une formation repensée pour mieux répondre aux attentes du secteur



La première année du Master (M1) constitue une base commune permettant aux étudiants d'acquérir les fondamentaux du droit des assurances. Cette formation couvre un large éventail de thématiques essentielles :

- Le contrat d'assurance et ses acteurs,
- Le droit international privé des assurances,
- Le droit de la construction et des sûretés,
- Le droit du crédit et du surendettement,
- Les régimes matrimoniaux et les successions.

Grâce à ce socle solide, les étudiants bénéficient d'une vision globale du droit des assurances avant de choisir leur spécialisation en M2.

Trois parcours spécialisés en Master 2

Dès la deuxième année, trois parcours distincts permettent aux étudiants

de se spécialiser selon leur projet professionnel.

Le parcours Assurances de personnes s'intéresse aux assurances vie-épargne, retraite, santé et prévoyance. Il permet d'acquérir une expertise sur les enjeux juridiques, financiers et fiscaux de ces contrats, en s'appuyant sur l'intervention de professionnels du secteur.

Le parcours Droit du dommage corporel forme des spécialistes de l'indemnisation en explorant les régimes de responsabilité et de réparation du dommage corporel. Il prépare notamment aux carrières en cabinets d'avocats, en compagnies d'assurance ou au sein d'organismes d'indemnisation.

Le parcours Assurances de dommages - risques de l'entreprise est axé sur la gestion des risques en entreprise, en abordant des sujets comme l'assurance de responsabilité, les assurances construction ou encore l'assurance-crédit. Il s'adresse aux

étudiants souhaitant travailler dans des compagnies d'assurance, des cabinets de courtage ou des services de gestion des risques en entreprise.

Des débouchés variés et une insertion facilitée

Cette nouvelle structuration du Master a été pensée pour offrir aux étudiants une formation en adéquation avec les attentes du marché. Les diplômés pourront évoluer dans des compagnies d'assurances, des cabinets de courtage, des cabinets d'avocats spécialisés ou encore dans des entreprises disposant d'un service assurances ou gestion des risques.

Avec une place importante accordée à l'alternance et aux stages, ces parcours offrent une formation professionnalisante et spécialisée, en phase avec les défis du secteur assurantiel.



Anticiper les crises

Ouverture du Master 1 Droit et Gestion des Risques Émergents

Face à la montée des risques émergents – qu'ils soient environnementaux, numériques, industriels ou sanitaires – les entreprises et institutions doivent aujourd'hui s'adapter à un monde en constante évolution. Pour répondre à ces enjeux, la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 élargit son offre de formation avec l'ouverture du Master 1 Droit et Gestion des Risques Émergents à la rentrée 2025-2026.



Une formation pensée pour anticiper et gérer les risques

Sous la direction de Sabine Abravanel-Jolly et Axelle Astegiano-La Rizza, respectivement professeure et maîtresse de conférences en droit privé, cette formation s'inscrit dans la mention Droit des affaires et devient accessible dès la troisième année de licence. Jusqu'alors proposé uniquement en Master 2, ce cursus permet désormais aux étudiants d'acquérir une spécialisation progressive sur deux années complètes.

Ce master se distingue par son approche transversale et professionnalisante, mêlant droit des affaires, gestion des crises et analyse des risques. Son objectif : former des juristes capables de prévenir et d'anticiper les menaces émergentes, tout en développant des stratégies adaptées à la gestion des situations de crise.

Au programme, des enseignements couvrant l'ensemble du spectre des risques, de la réglementation des nouvelles technologies aux politiques de gestion de crise, en passant par la mise en place de mesures de prévention et de sécurisation des activités économiques. Ce cursus bénéficie également d'un partenariat étroit avec des professionnels du droit et des risques, qui apportent leur expertise à travers des études de cas et mises en situation concrètes.

Un format conçu pour allier théorie et immersion professionnelle

Le Master 1 sera proposé en formation initiale ou continue, en présentiel à Lyon 3. Dès la deuxième année, les étudiants

auront l'opportunité de suivre leur formation en alternance, avec un rythme innovant permettant de conjuguer expérience en entreprise et cours en ligne :

- Du lundi au mercredi : immersion professionnelle en entreprise.
- Jeudi et vendredi : enseignements en distanciel, dispensés par des universitaires et des experts du secteur.

Cette organisation flexible et professionnalisante permet aux étudiants d'être rapidement confrontés aux réalités du monde du travail et de développer des compétences immédiatement applicables.

Une ouverture qui renforce l'offre de formation en droit des affaires

Avec cette extension du Master 1, la Faculté de droit confirme sa volonté d'offrir des formations adaptées aux mutations du monde économique et juridique. Ce nouveau parcours s'adresse aux étudiants désireux de se spécialiser dès la première année de master, en intégrant un cursus qui allie expertise juridique et approche opérationnelle des risques contemporains.

En donnant aux futurs professionnels les outils nécessaires pour anticiper, analyser et gérer les crises, ce master répond aux attentes du marché du travail et ouvre des perspectives variées, que ce soit dans les entreprises, les assurances, les institutions publiques ou les cabinets spécialisés.

Le Master Fusions Acquisitions

désormais accessible en alternance

Après son lancement en 2024, le Master Fusions-Acquisitions évolue pour s'adapter aux attentes du marché en intégrant l'alternance. Cette nouvelle modalité, mise en place à partir d'avril 2025, permet aux étudiants de combiner enseignement universitaire et immersion en entreprise ou en cabinet, renforçant ainsi leur professionnalisation et leur employabilité.

Dès sa création, ce master a été conçu en étroite collaboration avec le barreau d'affaires lyonnais et le fonds de dotation OCTANCE pour répondre aux exigences du secteur. Il forme des spécialistes du droit des sociétés et de la fiscalité appliquée aux opérations de fusion et acquisition, en leur apportant une approche croisée entre droit et finance. Avec l'ouverture à l'alternance, cette formation se rapproche encore davantage des réalités professionnelles en permettant aux étudiants d'acquérir une expérience significative tout en consolidant leur expertise académique.

Un apprentissage au plus près des acteurs du secteur

Le programme du master couvre l'ensemble des enjeux juridiques et stratégiques liés aux

opérations de fusion et acquisition, de la négociation contractuelle à l'analyse financière des transactions. Il intègre également les questions de conformité et de gestion des risques, éléments désormais incontournables dans la structuration des opérations d'entreprise. Grâce à l'alternance, les étudiants peuvent appliquer directement ces compétences au sein de cabinets d'avocats spécialisés, de directions juridiques d'entreprises, de cabinets de conseil ou encore de banques d'investissement.

L'intégration progressive des étudiants dans le monde professionnel dès leur formation leur permet de se positionner rapidement sur des postes à responsabilité. Les débouchés s'ouvrent aussi bien dans les cabinets d'avocats que dans les entreprises impliquées dans des opérations de fusion-acquisition, les cabinets d'audit ou les institutions financières. En renforçant son ancrage professionnel, le Master Fusions-Acquisitions confirme son ambition d'être une référence pour les futurs experts du droit des affaires.

Infos générales

Structure(s) de rattachement

Faculté de Droit

Durée de la formation

2 ans

Lieu(x) de la formation

Lyon

Stage(s)

Oui, obligatoires

En savoir plus

Langues d'enseignement

Français

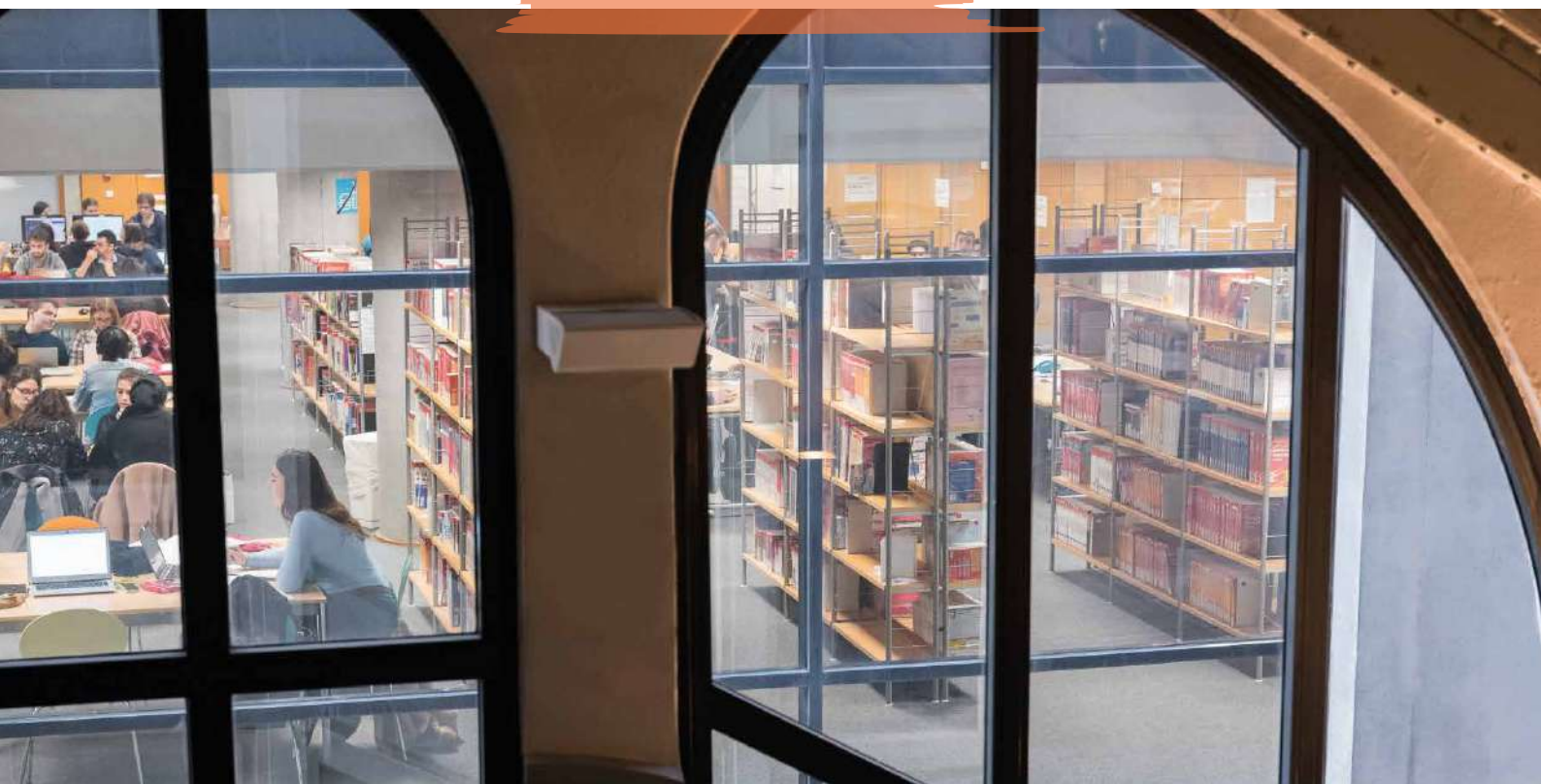
Publics

Niveau(x) de recrutement

Bac + 3, Bac + 4

Accessible en reprise d'études

Oui



Refonte du Master Contrats, Distribution, Concurrence

*une formation plus spécialisée
et professionnalisante*

Une évolution nécessaire pour mieux répondre aux attentes du marché

Le Master Droit et Pratique des Contrats amorce une transformation majeure dès la rentrée 2025-2026 pour mieux répondre aux besoins des étudiants et des professionnels du droit des affaires. Fondé sur une approche généraliste des contrats sous toutes leurs formes, ce diplôme s'est progressivement spécialisé dans le droit des affaires et est désormais rattaché à la mention Droit des affaires au sein de l'Institut de Droit et d'Économie des Affaires (IDEA). Afin de structurer cette évolution, le programme se scinde en deux

parcours distincts en deuxième année :

- Master Fusions-Acquisitions, centré sur le droit des sociétés et la fiscalité,
- Master Contrats, Distribution, Concurrence (CDC), spécialisé dans le droit des contrats d'affaires et du marché.

Cette refonte marque une volonté affirmée de proposer une formation professionnalisante et directement en prise avec les attentes du secteur. Une spécialisation renforcée pour former des experts en droit de la distribution.

Construit en concertation avec les professionnels du droit des affaires et plusieurs cabinets lyonnais spécialisés, le Master Contrats, Distribution, Concurrence vise à former des juristes maîtrisant les mécanismes contractuels et les enjeux économiques du marché.

Ce parcours offre une approche transversale intégrant :

- Le droit des contrats, cœur de la formation
- Le droit économique, notamment ses aspects substantiels et contentieux (dont l'arbitrage),
- Le droit des sociétés, les sûretés et la gestion des entreprises en difficulté, pour une compréhension globale des relations contractuelles et commerciales.

En s'intéressant aux relations entre fournisseurs et distributeurs, cette

formation couvre un secteur en pleine mutation, encadré par des réglementations spécifiques, comme le droit de la transparence tarifaire ou la réglementation européenne sur les pratiques commerciales P2B.

Avec l'essor des plateformes de vente en ligne et la multiplication des modèles économiques hybrides, les étudiants seront également formés aux enjeux du droit des plateformes numériques et du droit des données, compétences essentielles pour s'adapter aux évolutions du marché.



Un diplôme ancré dans le tissu économique lyonnais

Si le marché parisien reste un débouché naturel pour les étudiants, la refonte de ce Master répond aussi à une forte demande locale. Plusieurs cabinets d'affaires lyonnais, confrontés à un manque de formations spécialisées en droit de la distribution et de la concurrence, recrutent actuellement leurs talents auprès d'autres universités. En renforçant son positionnement sur ce créneau, la Faculté de droit contribue à l'attractivité du bassin lyonnais pour les étudiants comme pour les recruteurs.

Une organisation pédagogique pensée pour les étudiants

La nouvelle structuration du Master repose sur une articulation claire entre la première et la deuxième année :

- En Master 1, la maquette reste inchangée pour garantir un socle commun solide,
- En Master 2, les étudiants suivent un premier semestre mutualisé de 120 heures avec le parcours Fusions-Acquisitions, avant une spécialisation

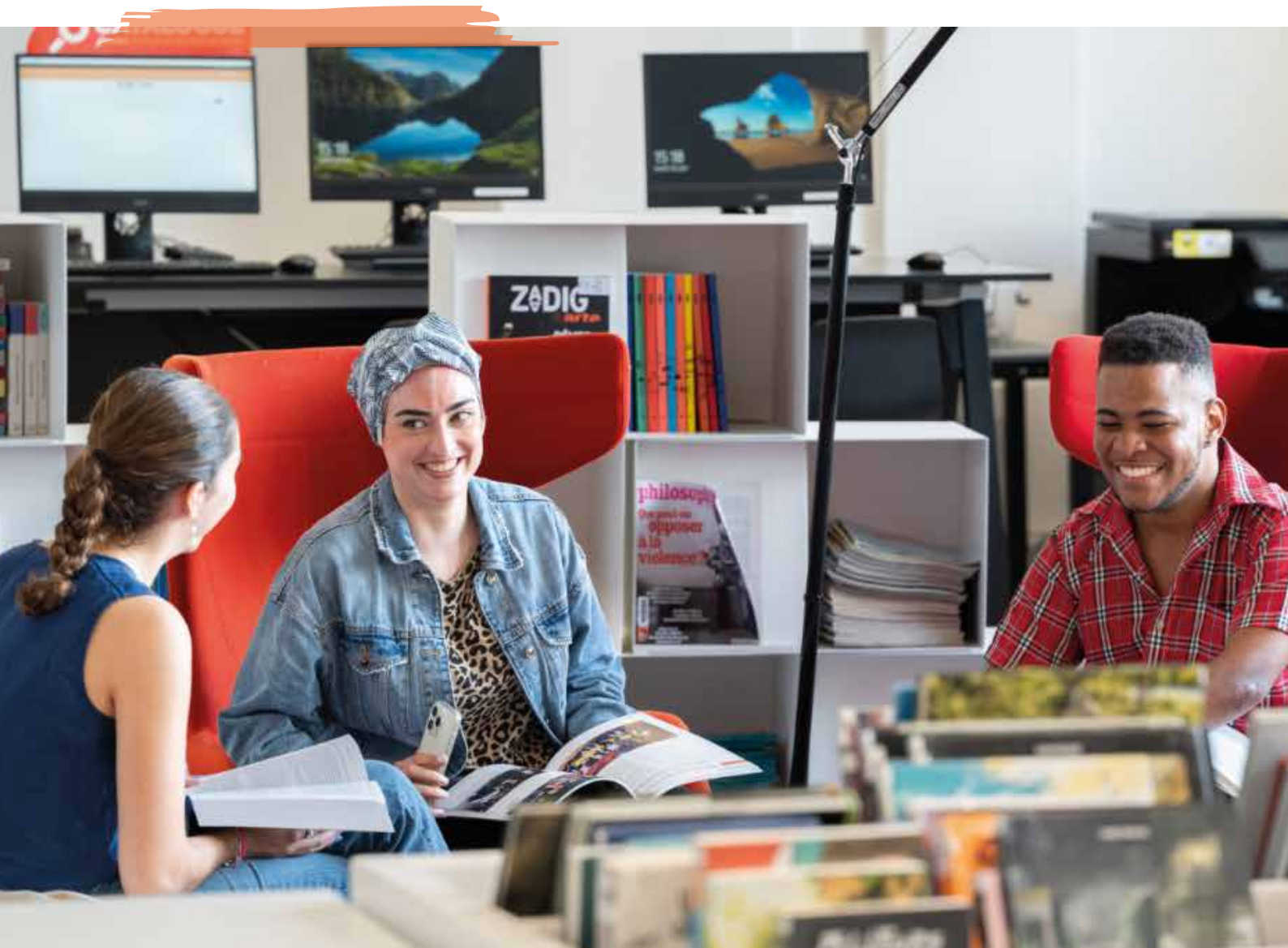
progressive au second semestre (152 heures de cours spécifiques).

Des innovations pédagogiques viennent enrichir le cursus, comme un atelier pratique de rédaction de contrats, encadré par des professionnels du secteur. L'anglais des affaires, déjà présent dans l'ancienne maquette, est maintenu pour préparer les étudiants à évoluer dans un contexte internationalisé.

Une formation professionnalisante et ouverte à l'alternance

Le Master s'inscrit pleinement dans une démarche professionnalisante avec l'ouverture à l'alternance, gérée au sein de l'IDEA en partenariat avec Formasup'. Le programme est conçu pour atteindre les 400 heures nécessaires à l'apprentissage, grâce aux enseignements, aux séances de tutorat, aux travaux de recherche et aux examens.

Avec cette refonte, le Master Contrats, Distribution, Concurrence devient une formation stratégique pour répondre aux enjeux du droit des affaires et offrir aux étudiants une expertise recherchée sur le marché du travail.



Un nouveau certificat

pour maîtriser les enjeux fiscaux des Prix de Transfert

Une réponse aux enjeux stratégiques de la fiscalité internationale

La Faculté de droit enrichit son offre de formation continue avec la création du Certificat Prix de Transfert – Identification et gestion des enjeux de la fiscalité des Prix de Transfert. Conçu en partenariat avec EY Société d'Avocats et avec la participation de la Direction des Vérifications Nationales et Internationales (DVNI), cette formation unique en France vise à répondre aux défis posés par la complexification croissante des flux financiers internationaux et des réglementations fiscales.

L'objectif de ce certificat est d'offrir une expertise approfondie en matière de fiscalité internationale et de Prix de Transfert. Dans un contexte où ces mécanismes jouent un rôle clé dans la structuration des transactions et la gestion des risques fiscaux des entreprises, cette formation permet aux participants de mieux comprendre les règles en vigueur, d'optimiser la gestion des obligations fiscales et d'anticiper les éventuels contentieux.

Un programme pensé pour les professionnels

Le certificat s'adresse aux juristes, fiscalistes, avocats, experts-comptables, contrôleurs de gestion ainsi qu'aux cadres des administrations fiscales et financières. Il se déroule sur une période de quatre mois, avec 70 heures de formation réparties en six modules, alliant théorie et mise en pratique.



Encadrée par des universitaires et des experts de renom, la formation couvre notamment :

- Les principes fondamentaux de la fiscalité internationale et du Prix de Transfert
- Les méthodes de détermination des Prix de Transfert et les obligations documentaires
- Les enjeux liés aux transactions intragroupe, aux actifs incorporels et au financement interne
- La gestion du risque fiscal et les mécanismes de sécurisation
- L'articulation entre les Prix de Transfert et d'autres disciplines comme la comptabilité ou le droit douanier

Un format flexible et professionnalisant

Pensée pour s'adapter aux contraintes des professionnels, la formation est dispensée à un rythme adapté, à raison de deux à trois jours par mois sur une période de quatre mois. Elle se conclut par une évaluation validant les acquis. Avec ce nouveau certificat, la Faculté de droit confirme son engagement à proposer des formations en prise directe avec les besoins du marché et les évolutions réglementaires. Ce programme constitue une opportunité précieuse pour les professionnels souhaitant approfondir leur expertise et sécuriser leur pratique dans un domaine devenu incontournable en fiscalité internationale.



Retour sur la Job Fair de l'IDEA

*un rendez-vous incontournable
pour les étudiants en droit des affaires*



Les 5 et 6 novembre 2024, l'Institut de Droit et d'Économie des Affaires (IDEA) a organisé la quatrième édition de sa Job Fair, un événement désormais bien ancré dans le calendrier universitaire de la Faculté de droit. Accueillant une trentaine de cabinets d'avocats et grandes entreprises, cette rencontre a permis aux étudiants de découvrir des opportunités professionnelles et d'échanger directement avec des praticiens du droit des affaires.

Un événement conçu pour favoriser l'insertion professionnelle

Pensée comme un tremplin pour l'insertion des étudiants en master de droit des affaires, la Job Fair permet aux participants de rencontrer des recruteurs, de postuler à des stages, des alternances ou des premiers emplois et de mieux comprendre les attentes du monde professionnel. Ce salon, organisé au Salon des Symboles sur le site de la Manufacture des Tabacs, s'est tenu sur deux matinées, avec un programme structuré par grands domaines juridiques.

Mardi 5 novembre : corporate et M&A, droit fiscal, restructuring, droit bancaire et financier, droit public des affaires et organisations non lucratives.

Mercredi 6 novembre : contrats d'affaires, contentieux commercial, droit immobilier, droit social et protection sociale, droit économique, droit international, propriété intellectuelle, numérique et nouvelles technologies.

Un moment clé pour les étudiants et les recruteurs

Pour les cabinets d'avocats et entreprises partenaires, cette Job Fair représente une occasion unique de rencontrer les talents de demain issus des différents masters de la Faculté de droit. L'événement leur permet également de mieux faire connaître leurs activités et leurs besoins en recrutement. Les étudiants, quant à eux, ont pu poser leurs questions directement aux recruteurs, affiner leur projet professionnel et pour certains, décrocher des opportunités concrètes.

Au-delà des rencontres sur les stands, plusieurs cabinets ont proposé des entretiens individuels afin de repérer de potentiels futurs collaborateurs. Un format apprécié tant par les professionnels que par les étudiants, qui ont ainsi pu bénéficier de conseils personnalisés et d'un premier contact privilégié avec le monde du travail.

Un succès confirmé pour cette quatrième édition

Cette édition 2024 a su confirmer l'importance de la Job Fair dans l'accompagnement des étudiants vers le monde professionnel. Avec une participation soutenue et un intérêt marqué de la part des recruteurs, elle s'inscrit pleinement dans la dynamique d'excellence et d'ouverture qui caractérise l'IDEA et la Faculté de droit.

En attendant la prochaine édition, les étudiants ayant participé repartent avec des contacts précieux, des opportunités à saisir et une meilleure vision de leur avenir professionnel. Un événement qui, une fois encore, aura rempli sa mission : favoriser l'insertion des jeunes juristes et les aider à construire leur carrière dès l'université.

Retrouvez via
ce QR Code

Le retour en vidéo de la
Job Fair 2024



Photos *de*



Licence Droit - 2^e année



Licence Droit - 3^e année



Master 1 ALED



Master 1 - DCAM



Master 1 - Droit Fondamental de la Santé



Master 1 - Droit Immobilier



Master 1 - Droit Notarial parcours Européen et International



Master 1 - Droit des Affaires Approfondi

promotions

2024-2025



Master 1 - Droit et Activités Numérique



Master 1 - Droit et Ingénierie Financière



Master 1 - Droit public Fondamental



Master 1 - Droit pénal Fondamental



Master 1 - Histoire du droit



Master 1 - Contrats, Distribution, Concurrence



Master 2 - Contrats, Distribution, Concurrence



Master 2 - ALED





Master 2 - DCAM



Master 2 - Droit Fondamental de la Santé



Master 2 - Droit Notarial parcours Européen et International



Master 2 - Droit Privé International et Comparé



Master 2 - Droit des Affaires Approfondi



Master 2 - Droit des Affaires et Fiscalité



Master 2 - Droit et Ingénierie Financière



Master 2 - Droit et Fiscalité du marché de l'Art



Master 2 - Droit Public Fondamental



Master 2 - Droit Fiscal



Master 2- Droit Pénal Fondamental



Master Droit privé International et Comparé



Master - Droit Bancaire et Financier



Master Restructuration juridique et financière de l'entreprise



Master 2 - Histoire du Droit



Forte d'une tradition ancienne d'ouverture sur le monde, la Faculté de droit poursuit et intensifie sa présence à l'international. Au fil des décennies, cette orientation stratégique a permis de tisser un réseau d'alliances académiques solides, et de bâtir une offre de formation capable d'accompagner les transformations du droit dans un contexte globalisé.

Nouveaux doubles diplômes avec l'Université d'Ottawa, l'University College of Dublin et l'Université de Turin, renforcement des coopérations stratégiques avec l'Arménie, l'Égypte et le Vietnam,

immersion croisée avec la Louisiana State University, première participation à l'APAIE en Inde, élargissement des mobilités dès la licence, accueil de professeurs invités : autant d'initiatives qui traduisent la vitalité de la politique internationale de la Faculté.

À travers ces actions, la Faculté de droit affirme son positionnement dans les grands réseaux de formation juridique à l'échelle mondiale, et confirme sa volonté d'accompagner les juristes de demain dans la construction de carrières internationales, en phase avec les mutations du droit et les dynamiques de globalisation.



A satellite map of Europe and Africa, showing landmasses in green and brown and oceans in blue. A thick green border frames the map, with L-shaped corners. The text "RELATIONS INTERNATIONALES" is centered over the map in white, bold, sans-serif capital letters.

RELATIONS INTERNATIONALES

Un double diplôme avec l'University College of Dublin

une nouvelle opportunité internationale pour nos étudiants

Depuis la rentrée 2025, les étudiants en Master Droit de la propriété intellectuelle de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 bénéficient d'une opportunité unique : intégrer un double diplôme en partenariat avec l'University College of Dublin (UCD).



Olivier Gout, doyen de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et Laurent Pech, doyen de la Faculté de droit UCD

Un partenariat d'envergure

Ce projet a pris forme le 18 décembre 2024, lors de la visite de Laurent Pech, Doyen de la Faculté de droit de l'University College of Dublin, accueilli à Lyon par les équipes de l'École Européenne et Internationale de Droit (EEID). Ensemble, ils ont finalisé ce partenariat, qui permet désormais aux étudiants du Master 1 Droit de la propriété intellectuelle de poursuivre leur formation en LLM International Property and Information Technology à Dublin.

Un programme qui conjugue excellence académique et ouverture internationale, offrant aux étudiants

une double formation dans deux systèmes juridiques complémentaires.

Un parcours sélectif et professionnalisant

Le double diplôme repose sur une formation en deux temps :

- Master 1 à Lyon 3 : acquisition des fondamentaux en droit de la propriété intellectuelle (marques, brevets, droits d'auteur, protection des données, régulation de l'intelligence artificielle...).
- LLM à Dublin : une seconde

année de spécialisation, avec des enseignements en droit des nouvelles technologies et de la propriété intellectuelle.

Les étudiants auront ainsi accès à une large palette de cours, parmi lesquels :

- Trade Mark Law
- Patent Law
- Copyright Law
- Data Protection and Privacy
- AI Regulation

Une formation tournée vers l'international

En plus d'une approche universitaire exigeante, ce double diplôme favorise une immersion professionnelle dans un contexte juridique international. À l'issue de leur formation, les étudiants auront le choix entre :

- Un stage en entreprise ou en cabinet d'avocats spécialisé, en France ou en Irlande.
- La rédaction d'un mémoire, sous la co-direction de Nicolas Bouche, Maître de conférences HDR à Lyon 3, et du Dr Bern Justin Jütte, Associate Professor à UCD.

Ce programme leur ouvre ainsi les portes de carrières internationales, Ce programme leur offre une double compétence en droit français et anglo-saxon, leur permettant d'évoluer dans les environnements juridiques français et anglo-saxon, tout en développant une expertise recherchée dans un marché globalisé.

Une opportunité unique pour les futurs spécialistes du droit de la propriété intellectuelle

Grâce à ce partenariat entre la Faculté et l'University College of Dublin, les étudiants bénéficient d'une expérience universitaire et professionnelle, qui leur permet de :

- Renforcer leurs compétences dans un cadre académique international
- Se spécialiser dans les enjeux juridiques liés à l'innovation et aux nouvelles technologies
- Se constituer un réseau au sein de deux grandes institutions reconnues

Avec cette formation d'excellence, la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 continue d'élargir son offre et d'accompagner ses étudiants vers des parcours dynamique, international et professionnalisant.

Un tremplin idéal pour celles et ceux qui aspirent à une carrière au-delà des frontières !



De gauche à droite :
Anne-Sophie Berthier,
Nicolas Bouche, Olivier
Gout, Laurent Pech,
Laurence Francoz-
Terminal et Laurent Eck



Ouverture d'un double diplôme

avec la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa

Un partenariat renforcé entre Lyon et Ottawa

Une nouvelle étape dans la coopération entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université d'Ottawa. En février 2025, la Faculté de droit a inauguré un double diplôme avec la Faculté de droit d'Ottawa, offrant aux étudiants une formation biculturelle mêlant droit civil et Common Law.

Pour marquer cet événement, une délégation lyonnaise s'est rendue à Ottawa. Le doyen Olivier Gout, le professeur Ludovic Pailler et Anne-Sophie Berthier, responsable du pôle international, ont été accueillis par Sophie Thériault, doyenne par intérim, Joao Vellozo, vice-doyen aux études supérieures, et Pascale Cornut St-Pierre, vice-doyenne à la recherche.

Un programme sélectif entre deux cultures juridiques

Ce double diplôme s'inscrit dans une dynamique de coopération de longue date entre Lyon et Ottawa. Il permet aux étudiants de suivre un parcours exigeant, qui confronte les traditions juridiques du droit civil français et québécois à celles de la Common Law nord-américaine. Cinq étudiants ont été sélectionnés pour cette première promotion. Jacob S., étudiant canadien, a effectué un semestre à Lyon avant de retourner à Ottawa. Annette Estienne, Clémence Portefaix, Eloïse Ferra et Louise Martin, étudiantes françaises, ont quant à elles rejoint le programme à Ottawa pour leur dernier semestre.

Un échange enrichissant pour les étudiants et les enseignants

Au-delà de l'ouverture de ce double diplôme, ce déplacement a été

l'occasion de renforcer les liens entre les deux institutions. Ludovic Pailler et Olivier Gout ont animé deux conférences et un séminaire international sur l'intelligence artificielle, sous la direction de Mariève Lacroix, co-titulaire de la Chaire-miroir Ottawa-Lyon aux côtés d'Olivier Gout.

Ce double diplôme illustre la volonté de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 d'offrir à ses étudiants une formation tournée vers l'international. En combinant immersion et excellence juridique, il ouvre de nouvelles perspectives pour les juristes de demain.

De gauche à droite :
Mariève Lacroix, Sophie
Thériault, Anne-Sophie
Berthier, Olivier Gout, les
étudiants du double-
diplôme



uOttawa



Un nouveau double diplôme

de Licence en droits français et italien

dès la rentrée 2025

À partir de septembre 2025, la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 enrichit son offre internationale avec l'ouverture d'une Licence en double diplôme avec l'Université de Turin. Ce parcours en trois ans permet aux étudiants d'obtenir simultanément une Licence en droit français et une Laurea Triennale en droit italien (*Diritto per le imprese e le istituzioni*), leur ouvrant les portes d'une carrière à dimension européenne.

Une immersion totale dans deux systèmes juridiques

Ce nouveau programme s'inscrit dans la continuité d'une collaboration académique de longue date entre les deux institutions. Depuis de nombreuses années, la Faculté de droit de Lyon 3 entretient des échanges riches et réguliers avec l'Università degli Studi di Torino, notamment à travers le Diplôme d'Université de droit italien de l'IDCEL, dont les enseignements sont en partie assurés par des professeurs turinois.

Dès la première année, les étudiants intègrent l'Université de Turin, où ils suivront un enseignement en droit italien aux côtés d'une promotion mixte composée d'étudiants français et italiens. Pendant deux ans, ils exploreront les fondamentaux du droit italien, européen et comparé : droit privé, droit constitutionnel, droit commercial, droit pénal...

En troisième année, ils rejoindront l'Université Jean Moulin Lyon 3 et intégreront l'un des deux parcours proposés par l'École Européenne et Internationale de Droit (EEID) : droit privé ou droit public. Le programme est porté par l'EEID, dirigée par Madame Laurence Francoz Terminal, et placé sous la direction académique de Madame Christine Ferrari-Breur. Un accompagnement méthodologique spécifique sera mis en place pour faciliter la transition entre les deux systèmes universitaires et permettre aux étudiants d'adapter leur approche du raisonnement juridique.

Ce programme sélectif s'adresse à des étudiants motivés, disposant d'un niveau B2 en italien et prêts à évoluer dans



un environnement d'apprentissage exigeant et bilingue. La sélection se fait sur dossier et entretien, en dehors de la procédure Parcoursup.

Un tremplin vers des carrières internationales

Grâce à cette formation, les diplômés bénéficieront d'une double culture juridique leur permettant de poursuivre des études en Master en France ou en Laurea Magistrale en Italie, avec la possibilité de se présenter aux concours des professions juridiques (avocat, magistrat, notaire...) dans les deux pays.

Ce double diplôme représente également un atout précieux pour évoluer dans les institutions européennes et internationales, ou au sein d'entreprises aux activités transfrontalières. La maîtrise des systèmes juridiques français et italien ouvre en effet des perspectives dans des secteurs variés : cabinets d'avocats spécialisés, juristes d'entreprise, conseils en affaires européennes, carrières diplomatiques...

Avec ce nouveau programme, la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 confirme son engagement dans la formation de juristes tournés vers l'international et renforce son partenariat avec l'une des universités les plus prestigieuses d'Italie. Un parcours d'excellence pour ceux qui souhaitent conjuguer rigueur juridique et ouverture européenne.



Un petit-déjeuner pour accueillir les étudiants étrangers

Retour sur la rencontre organisée par le Pôle International

Le 16 septembre 2024, à l'initiative du Pôle International de la faculté de droit, un petit-déjeuner a été organisé pour souhaiter la bienvenue aux étudiants étrangers en mobilité entrante – qu'ils viennent dans le cadre du programme Erasmus+ ou d'accords bilatéraux.

Originaires de toute l'Europe et au-delà, ces étudiants ont choisi notre université pour y suivre un semestre ou une année de cours en droit, de la première année de licence (L1) jusqu'au master 1 (M1). Ce temps d'échange a permis de poser les premières pierres d'une expérience universitaire et humaine qui s'annonce riche.

Cela a aussi été l'occasion de rassembler les étudiants tout juste revenus de leur propre mobilité sortante. Ces derniers ont partagé leurs expériences académiques à l'étranger, offrant ainsi aux nouveaux arrivants des témoignages précieux et concrets sur les défis et les richesses que

représente une immersion dans un autre pays. Les conversations se sont faites en plusieurs langues, des liens se sont créés, des anecdotes ont été échangées, et surtout, un sentiment d'appartenance à une communauté internationale a émergé. Ce petit-déjeuner d'accueil s'inscrit dans une série d'initiatives du Pôle International visant à accompagner au mieux les étudiants en mobilité et à renforcer les passerelles entre ceux qui arrivent et ceux qui reviennent, tous unis par une même curiosité et une volonté d'ouverture sur le monde.





Une rentrée européenne

à la Faculté de droit

L'EEID accueille ses étudiants en double-diplôme Droit français Droit étranger

Septembre 2024 a été une rentrée particulière au sein de l'École Européenne et Internationale de Droit (EEID) de la Faculté de droit. Le doyen Olivier Gout et Laurence Francoz-Terminal, directrice de l'EEID ont eu le plaisir d'accueillir les étudiants de 2^e et 3^e année de licence en droit inscrits dans les programmes de double-diplôme en partenariat avec trois universités européennes de renom : l'Université d'Essex (Royaume-Uni), l'Université de Grenade (Espagne) et l'Université de Münster (Allemagne).

Pour la majorité d'entre eux, c'était la première fois qu'ils découvraient Lyon, son campus universitaire et son environnement académique. Cette rentrée n'a donc pas seulement été un moment de reprise des cours, mais a aussi marqué l'entrée dans une nouvelle culture, un nouvel environnement académique et un nouveau quotidien.

Ces étudiants font partie d'un dispositif d'excellence, leur permettant de suivre une formation juridique approfondie en droit français et en droit étranger, grâce à des parcours

construits en double diplomation. Véritable passerelle entre les systèmes juridiques européens, ces programmes conjuguent mobilité internationale, ouverture culturelle et exigence académique.

L'équipe pédagogique et administrative de l'EEID s'est mobilisée pour accueillir ces étudiants dans les meilleures conditions, les accompagner dans leur intégration et leur présenter les spécificités du système universitaire français. La rentrée a été ponctuée de moments d'échange, d'informations pratiques et de rencontres entre étudiants français et internationaux.

En renforçant année après année ces coopérations avec nos universités partenaires européennes, l'EEID affirme sa volonté de former une génération de juristes à la hauteur des enjeux internationaux, capables de naviguer entre les différentes cultures juridiques et de penser le droit dans sa dimension comparative.





Nora Eissa Zakaria

Efthymia Lekkou
et Mohammad Safi



Remise des diplômes

du Master Droit public approfondi et des Affaires



15 décembre 2024, Université d'Ain Shams, Le Caire

Le 15 décembre 2024, la cérémonie de remise des diplômes du Master Droit public approfondi et des affaires s'est tenue à l'Université d'Ain Shams, au Caire. Ce master, fruit d'un partenariat entre la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université d'Ain Shams, illustre l'excellence de la coopération académique entre la France et l'Égypte.

Promotion 2023-2024 (Délocalisé au Caire)

Placée sous la présidence du professeur Mohammad Safi, doyen de la Faculté de Droit d'Ain Shams, la cérémonie a rassemblé de nombreuses personnalités du monde universitaire et diplomatique. Parmi elles, le professeur Yassin Elshazly, vice-doyen de la Faculté de Droit, Madame Efthymia Lekkou, directrice du Master, Madame Nora Eissa Zakaria, directrice de l'Institut Franco-Égyptien de Droit, et Madame Nada El-Gamal, responsable académique du niveau Master.

La Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 était également représentée par Madame Anne-Sophie Berthier, responsable du Pôle International. Madame Maya ElRemaly, adjointe de l'Attaché de coopération scientifique et universitaire, et Madame Marie Hugues, chargée de mission coopération universitaire auprès de l'ambassade de France en Égypte, ont également pris part à l'événement, aux côtés de Madame Irène Atef, membre de l'équipe administrative.

Bien que retenu par d'autres engagements, le doyen Olivier Gout a tenu à adresser un message vidéo aux diplômés, soulignant la réussite de ce programme et félicitant les étudiants pour leur engagement et leur persévérance.

Douze diplômés ont été mis à l'honneur au cours de cette cérémonie, entourés de leurs familles et de l'équipe pédagogique. Leur succès reflète à la fois l'exigence et l'excellence de cette formation, qui prépare ses étudiants à des carrières de juristes spécialisés en droit public, contrats publics, urbanisme, droit public économique et droit des affaires.

La Faculté de droit se félicite du rayonnement de ce master et de la solidité du partenariat avec l'Université d'Ain Shams, qui contribue à la formation de juristes capables de répondre aux enjeux des collectivités territoriales, des entreprises publiques et privées, et des juridictions administratives.

Une coopération pérenne

entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université d'Ain Shams

Remise de diplômes à l'Université d'Ain Shams

En mai 2025, une cérémonie solennelle s'est tenue à la Faculté de droit de l'Université d'Ain Shams, au Caire, pour célébrer la remise de diplômes des étudiants de la 19^e promotion du Diplôme d'Université d'Études Juridiques Françaises (DUEJF). Ce moment de fête et de reconnaissance a rassemblé diplômés, familles, enseignants et partenaires institutionnels autour d'un partenariat qui ne cesse de se renforcer depuis plus de vingt ans.

Créé dans le cadre de la coopération entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université d'Ain Shams, le DUEJF

offre aux étudiants égyptiens une formation en droit français, dispensée en langue française, au cœur même du Caire. Il constitue un tremplin vers une compréhension approfondie des systèmes juridiques continentaux, dans une perspective résolument comparative et internationale. Au fil des années, cette collaboration structurante a permis à plusieurs générations d'étudiants d'accéder à une formation de haut niveau, enrichie par l'implication conjointe des équipes pédagogiques égyptiennes et françaises. Elle a également donné naissance à une nouvelle étape importante dans

l'offre de formation : l'ouverture d'un Master 2 délocalisé en Droit public des secteurs stratégiques et des affaires, désormais accessible aux diplômés du DUEJF et à d'autres étudiants souhaitant se spécialiser dans les enjeux juridiques contemporains à dimension stratégique.

Félicitations aux lauréats de cette 19^e promotion, et un grand merci à toutes les personnes qui œuvrent au quotidien à la réussite de ce partenariat franco-égyptien, emblématique de l'engagement international de la Faculté de droit.



Le Centre de droit international (EDIEC)

assiste de nouveau les Comores devant la Cour internationale de justice

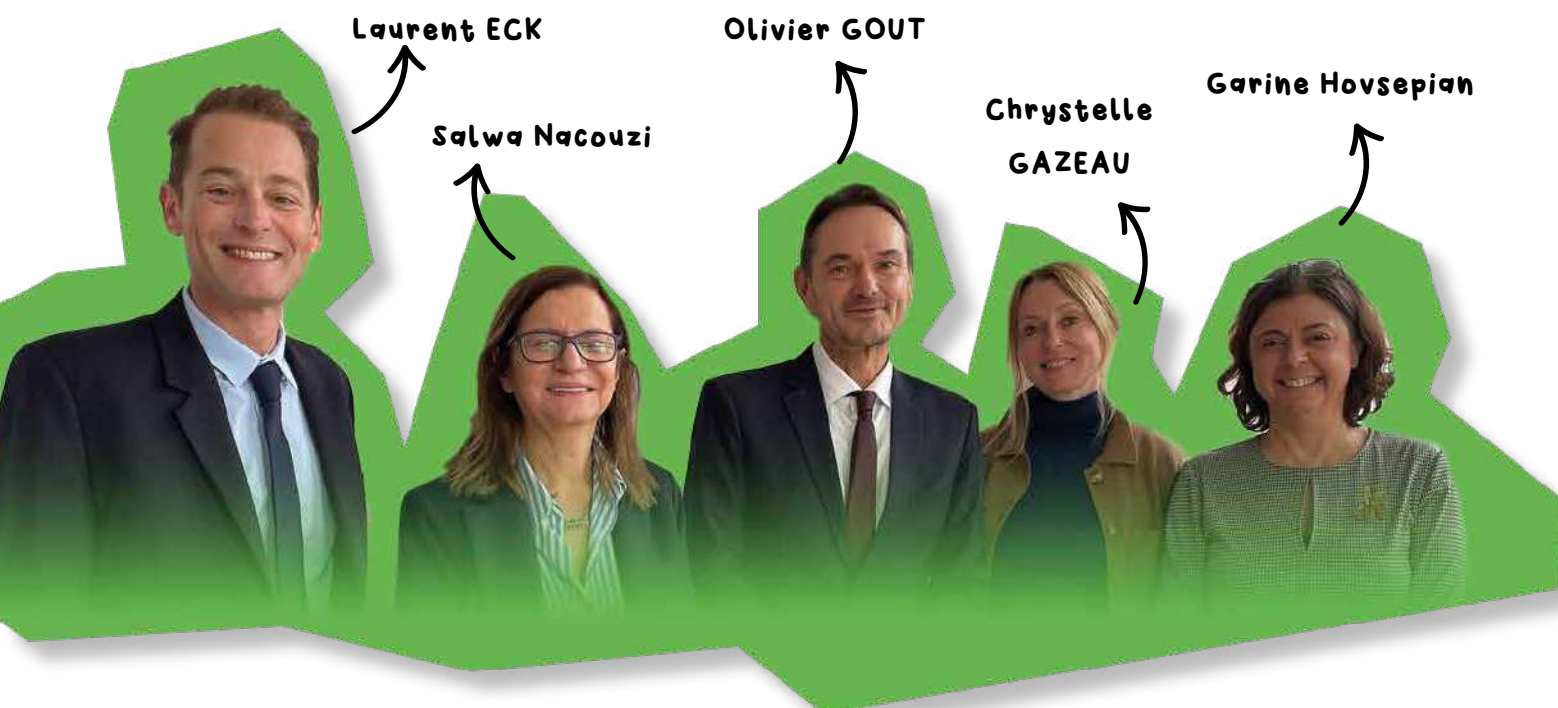
Le Centre de droit international (EDIEC) de l'Université Jean Moulin Lyon 3 a une nouvelle fois été sollicité pour son expertise par le gouvernement de l'Union des Comores, dans le cadre d'une affaire soumise à la Cour internationale de justice (CIJ), organe judiciaire principal des Nations Unies.



Il s'agit d'une procédure consultative initiée par l'Assemblée générale des Nations Unies, portant sur l'aide humanitaire à Gaza, et plus précisément sur les mesures prises par Israël pour entraver les activités de l'UNRWA, agence des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens. L'Union des Comores a participé à la procédure devant la Cour internationale de justice et a soutenu que toute entrave à l'acheminement de l'aide humanitaire et aux activités de l'UNRWA constituait une violation par l'État d'Israël de ses obligations internationales en vertu du droit international humanitaire, du droit international des droits humains, mais aussi de la Charte des Nations Unies.

L'équipe du Centre de droit international était menée par Guy-Fleury Ntwari, Kiara Neri, Zied Ayari et Pierre-François Laval sous la direction de S. Exc. M. Youssef Mondoha Assoumani, ambassadeur de l'Union des Comores auprès de la République fédérale démocratique d'Éthiopie et représentant permanent auprès de l'Union africaine. Elle était composée de docteurs et doctorants du Centre de droit international : Criss-Dess Bienvenue Dongar, Hugo Peter, Liliana Haquin, Olivier Nouwagnon Afogo, Anna Pedrajas, PhD candidate, Jean Moulin Lyon 3 University, Mme Constance Barrière, Millian Portet, Guillaume Garnier et Sarra Sfaxi.





Un partenariat renforcé *entre la Faculté de droit et l'Université Française en Arménie*

En décembre 2024, la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 a accueilli une délégation de l'Université Française en Arménie (UFAR) dans le cadre du colloque du Réseau international des chaires Senghor de la francophonie. Salwa Nacouzi, Rectrice de l'UFAR, et Garine Hovsepian, Doyenne de sa Faculté de droit, ont été reçues par Olivier Gout, Doyen de la Faculté de droit de Lyon 3, Chrystelle Gazeau, responsable pédagogique et Doyenne associée de la Faculté de droit de l'UFAR, ainsi que par Laurent Eck, Assesseur en charge des relations internationales.

Cette rencontre a été l'occasion de réaffirmer les liens historiques unissant les deux établissements et de réfléchir aux perspectives d'évolution d'un partenariat qui contribue depuis plusieurs années à la formation de juristes arméniens.

Une coopération structurante pour les étudiants

Grâce à cette collaboration, la Faculté de droit propose depuis plusieurs années deux formations délocalisées à Erevan, permettant aux étudiants d'obtenir une double reconnaissance de leur diplôme en France et en Arménie. La Licence de droit généraliste ouvre aux étudiants les portes d'une formation solide,

reconnue dans les deux pays, tandis que le Master Droit international privé, accessible en M1 et M2, leur permet d'acquérir une expertise approfondie sur les grands enjeux juridiques transnationaux.

Ces formations offrent aux diplômés de réelles perspectives professionnelles, en les préparant aux exigences du marché du travail dans des domaines liés aux échanges économiques et juridiques entre l'Arménie, la France et l'Europe.

De nouvelles perspectives pour l'avenir

Les échanges menés lors de cette visite ont permis d'identifier des pistes d'évolution pour adapter ces formations aux mutations du droit et aux attentes des professionnels. La Faculté de droit et l'UFAR partagent

une ambition commune : renforcer encore cette coopération afin d'offrir aux étudiants des opportunités toujours plus en phase avec les réalités du terrain.

En poursuivant cet engagement, Lyon 3 confirme son rôle d'acteur majeur de la francophonie universitaire et du développement de l'enseignement juridique à l'international.



Louisiana State University à Lyon

un partenariat qui dure



02 au 20 juin 2025, Palais de l'Université

Du 2 au 20 juin 2025, la Faculté de droit a de nouveau accueilli l'Université d'été du LSU Paul M. Hebert Law Center de la Louisiana State University à Baton Rouge (États-Unis). Ce rendez-vous annuel s'inscrit dans une coopération académique durable entre les deux institutions, construite autour d'une volonté commune : favoriser l'ouverture internationale de la formation juridique.



Vingt-cinq étudiants américains ont ainsi séjourné à Lyon pendant trois semaines pour suivre un programme intensif de droit comparé, entièrement dispensé en anglais. Placée sous la direction du professeur Nicholas Bryner (LSU), cette édition 2025 proposait trois enseignements : un cours sur le droit comparé de la protection des données assuré par le professeur Ludovic Pailler (Université Jean Moulin Lyon 3), un enseignement de droit comparé de la responsabilité civile animé par le professeur Stathis Banakas (University of East Anglia, Royaume-Uni), et un cours sur les droits humains et l'environnement, dispensé par le professeur Bryner lui-même.

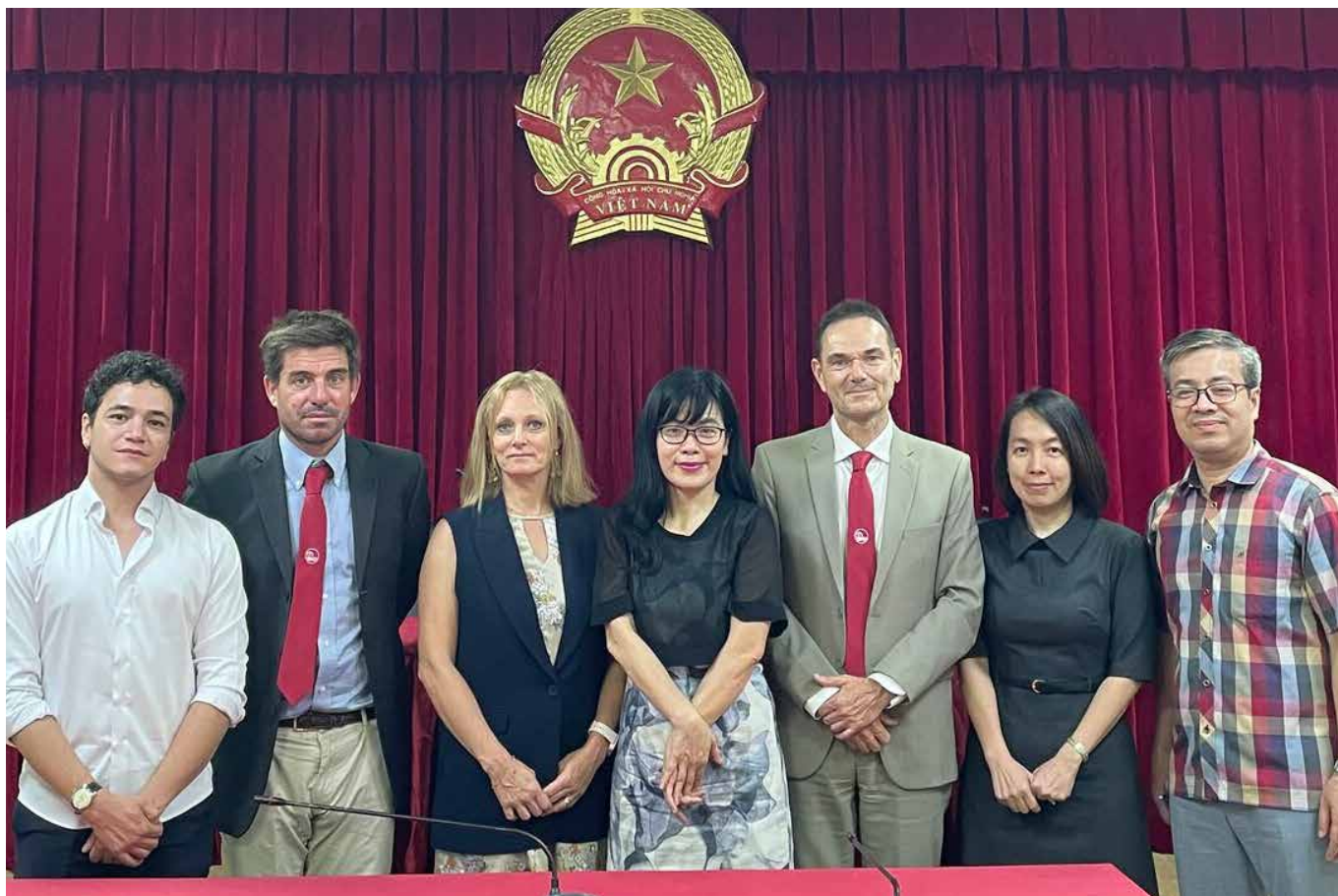
En parallèle des enseignements, les étudiants ont pu découvrir la richesse culturelle de la ville et profiter d'un cadre d'études exceptionnel au cœur du campus des quais. Ce format immersif contribue à renforcer les liens entre

traditions juridiques de common law et de droit civil, dans une perspective résolument comparative.

Ce programme d'été constitue l'un des piliers d'un partenariat structurant entre la Faculté de droit et la LSU. Il s'inscrit dans un ensemble plus large qui comprend également des échanges réguliers d'enseignants et d'étudiants, ainsi qu'un double diplôme en droit privé international et comparé (Master DPIC), fruit d'une collaboration pédagogique étroite entre les deux établissements.

Un grand merci à l'ensemble des intervenants et des participants pour leur engagement et leur contribution à la réussite de cette nouvelle édition.





Vietnam - France

24 ans d'un partenariat universitaire solide et renouvelé

Un partenariat universitaire exemplaire

Au printemps 2025, la Faculté de droit a renouvelé, aux côtés de ses partenaires de Bordeaux et de Toulouse, la convention encadrant le Master DCEAI - Droit de la Coopération Économique et des Affaires Internationales, délocalisé en deuxième année à Hanoï. Ce programme, fruit d'un consortium fondé en 2001 entre trois grandes facultés françaises de droit et l'Université nationale du Vietnam à Hanoï, continue d'incarner un modèle de coopération durable et exigeant.

Depuis sa création, près de 750 étudiants français et vietnamiens ont été formés dans le cadre de ce master biculturel, qui en était déjà à sa 23^e promotion en 2025. Au fil des années, le programme a su évoluer, s'adapter aux enjeux contemporains du droit des affaires internationales, tout en conservant l'esprit de rigueur et d'ouverture qui a fondé sa réputation.

La rencontre organisée cette année à Hanoï a permis d'entériner le renouvellement de la convention, avec plusieurs améliorations concrètes au bénéfice des étudiants. Ce moment de travail et de célébration a réuni les représentantes de l'Université de droit de Hanoï (notamment

sa vice-rectrice, Nguyen Hoàng Anh, et les responsables des relations internationales Nguyen Lê Thu Mai et Văn Thang), ainsi que les représentants français : Jean Sagot-Duvaurox (Bordeaux), Estelle Fohrer-Dedeurwaerder (Toulouse) et Chrystelle Gazeau (Lyon 3).

Ce partenariat, l'un des plus solides de la Faculté de droit de Lyon, repose sur des liens humains et professionnels tissés dans la durée. Il doit beaucoup à l'implication de l'Université de droit de Hanoï, et à l'engagement fidèle de plusieurs personnalités. La Faculté adresse une pensée reconnaissante à Christian Grellois, à l'origine du projet il y a 24 ans, à Jean Sagot-Duvaurox, qui le porte aujourd'hui avec énergie au nom des trois universités françaises, ainsi qu'à Damien N., coordinateur local du programme depuis deux ans.

Au-delà des chiffres, ce master est devenu un véritable pont entre la France et le Vietnam. Il incarne ce que l'université peut offrir de meilleur : une exigence académique partagée, une ouverture interculturelle assumée, et des amitiés durables entre institutions et individus.





De gauche à droite : Laurent Eck, Garine Hovsepien, Salwa Nacouzi, Olivier Gout, Chrystelle Gazeau, Zaruhi Sghomonyan et Arevik Davtyan



Lyon 3 – Erevan

Une coopération stratégique renforcée

Visite institutionnelle à l'Université française en Arménie

En avril 2025, une délégation de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 s'est rendue à Erevan pour une visite institutionnelle à l'Université Française en Arménie (UFAR), marquant une nouvelle étape dans la coopération historique entre les deux établissements. Cette mission s'inscrit dans le cadre du renouvellement de la convention qui lie les universités depuis plusieurs années

Composée d'Olivier Gout, doyen de la Faculté de droit, de Chrystelle Gazeau, doyenne associée à la Faculté de droit de l'UFAR, et de Laurent Eck, assesseur en charge des relations internationales, la délégation lyonnaise a été accueillie par Salwa Nacouzi, rectrice de l'UFAR, Garine Hovsepien, doyenne de sa Faculté de droit, ainsi que Zaruhi Sghomonyan, vice-rectrice, et Arevik Davtyan, directrice des études.

Au programme de cette rencontre : une série d'échanges stratégiques destinés à consolider les fondations de la coopération existante et à en explorer de nouveaux axes de développement. Plusieurs sujets majeurs ont été abordés : l'adaptation des maquettes pédagogiques, la création de nouveaux parcours de master (notamment en droit public et en droit pénal), l'intégration de l'intelligence artificielle dans les cursus, ou encore le développement de l'enseignement hybride.

L'aspect recherche a également occupé une place centrale dans les discussions, avec des pistes concrètes pour l'identification de futurs doctorants et la création éventuelle d'un laboratoire commun. Le renforcement de la mobilité étudiante et enseignante, la consolidation de la Clinique juridique récemment inaugurée à Erevan, ainsi que l'ancrage de cette coopération dans la stratégie "UFAR 2030" ont également été évoqués.

Ce déplacement illustre la volonté partagée d'inscrire ce partenariat dans une dynamique d'innovation pédagogique, d'excellence académique et d'ouverture internationale. Un cap ambitieux, porté par l'engagement réciproque des équipes et la confiance tissée au fil des années.



La Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 s'ouvre à l'Asie-Pacifique



Retour sur la participation à l'APAIE 2024, à New Delhi

En mars 2024, la Faculté de Droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 a marqué une étape importante dans sa stratégie d'internationalisation en prenant part, pour la toute première fois, à l'APAIE (Asia-Pacific Association for International Education), l'un des salons les plus influents du monde universitaire international. Cette édition s'est tenue à New Delhi, en Inde, réunissant plusieurs centaines d'établissements d'enseignement supérieur venus de tous les continents.

Une première participation prometteuse

Représentée par Laurent Eck, Assesseur du Doyen en charge des Relations Internationales, et Anne-Sophie Berthier, Responsable du Pôle International, la Faculté de Droit a pleinement saisi l'opportunité d'élargir son réseau institutionnel au sein de la région Asie-Pacifique, un espace académique en pleine expansion et riche en perspectives de coopération.

Des objectifs clairs : mobilité, recherche et innovation pédagogique

Cette présence à l'APAIE s'inscrivait dans une dynamique ambitieuse visant à :

- Développer de nouveaux partenariats d'échange pour favoriser la mobilité entrante et sortante des étudiants ;
- Explorer la création de double-diplômes conjoints avec des établissements partenaires ;

- Mettre en place des programmes courts (short-term programs) à destination d'étudiants internationaux ;
- Ouvrir de nouvelles pistes de collaboration en recherche, en lien avec les enjeux juridiques contemporains à l'échelle mondiale.

Au fil des rencontres bilatérales avec des universités partenaires ou potentielles, des discussions constructives ont été engagées. Elles ont permis d'identifier des axes de coopération concrets, adaptés aux spécificités de chaque établissement et aux attentes des étudiants.

Une faculté tournée vers l'avenir

Cette mission, à la fois stratégique et fondatrice, a mis en lumière l'excellence académique de la Faculté de Droit, sa capacité à dialoguer avec des interlocuteurs internationaux de haut niveau, ainsi que sa volonté d'être un acteur actif des dynamiques globales de l'enseignement supérieur.

L'accueil chaleureux et l'enthousiasme manifesté par les partenaires rencontrés témoignent de la vitalité des échanges et de l'intérêt porté à notre établissement. Les projets amorcés lors de cette édition 2024 dessinent déjà les contours de futures coopérations durables et innovantes.

Anne-Sophie Berthier
et Laurent Eck



Professeurs invités

2025-2026

Chaque année, d'éminentes personnalités internationalement reconnues interviennent, en cours ou en conférences, pour apporter leur expertise dans un domaine spécifique du droit. Pour l'année universitaire 2024-2025 la Faculté de droit a accueilli 31 professeurs étrangers

Section droit public

- **Gérard Aïvo**, Université Abomey Calavi – Bénin
- **Xavier Delgrange**, Université Saint-Louis – Bruxelles Belgique
- **Marco Greggì**, Université de Ferrare – Italie
- **Pierre Klein**, Université libre de Bruxelles – Belgique
- **Ebba Lekvall**, Université d'Essex – Royaume-Uni
- **Roberto Louvin**, Université de Trieste – Italie
- **Raimundo**, Université de Lisbonne – Portugal
- **Constantin Yannakopoulos**, Université d'Athènes – Grèce

Equipe Louis Josserand

- **Andréanne Malacket**, Université de Sherbrooke – Canada
- **Homero Batista**, Université de São Paulo – Brésil
- **Imane Oualji**, Université d'Hassan 1^{er} – Settat – Maroc
- **Keita Baba**, Université Kansai – Faculté de droit – Osaka – Japon

IFROSS

- **Minori Kokado**, Université d'Osaka – Japon

IDCEL

- **Lisa Avalos**, Louisiana State University (LSU) Baton Rouge – États-Unis
- **Robert Lancaster**, Louisiana State University (LSU) – Baton Rouge – États-Unis
- **Niels Frenzen**, Université Southern California (USC) – Los Angeles – États-Unis
- **Deborah R. Gerhardt**, Université North Carolina Chapel Hill – États-Unis
- **Elizabeth O'loughlin**, Durham Law School Royaume-Uni
- **Cristina Guilarte**, Université de Valladolid Espagne
- **Jiayou Shi**, Université Renmin de Chine – Pékin Chine
- **Giulia Terlizzi**, Université de Turin – Italie
- **Andrew Hayward**, Université de Durham Royaume-Uni
- **Beate Gsell**, Université Ludwig Maximilian de Munich – Allemagne
- **Rosa Maria Garcia Perez**, Université de Granada – Espagne
- **Chiara Besso**, Université de Turin – Italie

LL.M

- **Bernhard Koch**, Université d'Innsbruck – Autriche
- **Alexander Peukert**, Goethe Universität, Frankfurt-am-Main – Allemagne
- **Youseph Farah**, University of East Anglia Royaume-Uni
- **Dr. Peter Mezei**, Szeged University – Hongrie
- **Francisco Pereira Coutinho**, Universidade Nova de Lisboa – Lisbonne – Portugal
- **Roland Ismer**, Université de Potsdam Allemagne

Ouverture de la mobilité

au S6 de la Licence de droit

Depuis cette année, la Faculté de droit permet aux étudiants de troisième année de partir en mobilité internationale dès le second semestre. Une ouverture encadrée, sélective et exigeante, qui marque un tournant dans l'internationalisation des cursus de licence.

Bonne nouvelle pour les étudiants en licence : la mobilité internationale est désormais ouverte au semestre 6. Jusqu'ici réservée aux étudiants de master, cette possibilité permet à une sélection d'étudiants de L3 de partir dès la troisième année dans une université partenaire à l'étranger. Ce nouveau format ne concerne que les établissements situés en zone Erasmus+ (y compris le Royaume-Uni), et reste réservé à cinquante candidatures, les mieux classées, après étude des dossiers et entretiens de sélection.

La mobilité est cogérée par la Faculté, le Pôle International et le service des relations internationales de l'université. Les étudiants restent inscrits à Lyon 3 et ne paient aucun droit d'inscription dans l'établissement d'accueil. Pour certaines destinations, des exigences supplémentaires existent, comme la validation préalable des 180 ECTS de la licence.

Ce nouveau dispositif s'inscrit dans une volonté d'ouverture internationale toujours plus forte, tout en maintenant un cadre exigeant et encadré. Un contrat d'études tripartite, signé avant le départ, engage l'étudiant sur un semestre complet à l'étranger. Une fois ce contrat validé, il n'est plus possible de revenir à Lyon en cours de route. La mobilité en S6, au carrefour de la licence et du master, devient ainsi une étape structurante, à la fois formatrice et responsabilisante.



Étudiants en échange

- Interviews -

Partir à l'autre bout du monde, plonger dans une nouvelle culture, découvrir une autre façon d'apprendre le droit : c'est ce qu'ont vécu ces étudiants en échange à Osaka, Grenade ou Sydney. Entre surprise, adaptation et émerveillement, ils racontent ce que cette parenthèse a changé dans leur parcours... et dans leur regard.

Noé Garde

L3 Droit (cursus IEP
Chartreux), en échange à
l'Université d'Osaka

Garde Noé participe à un échange dans le cadre de sa troisième année de licence (2024-2025) en Droit à l'Université d'Osaka. Il nous livre son ressenti sur cette expérience.

Comment s'est passée / se passe votre arrivée ? Votre rentrée ? Votre adaptation ?

À plus de 14 000 km de l'Université Jean Moulin, arriver dans un pays inconnu est toujours source d'angoisse. Mais là est toute la magie du Japon qui vous amène presque naturellement à accepter un profond choc culturel. Par ailleurs, l'Université d'Osaka, à l'image de sa région, offre un accueil chaleureux et

bienveillant, constituant un accompagnement sans faille. L'adaptation à la société en général est en revanche plus complexe, face à l'organisation sociale japonaise, à la fois tacite et stricte mais c'est justement cette complexité qui en fait toute sa richesse.

Comment avez-vous trouvé l'adaptation au système scolaire japonais ?

L'administration internationale de l'Université d'Osaka offre un accompagnement précieux, tant par sa fiabilité que par le fait qu'il s'agit de l'un des rares espaces anglophones. En outre, la liberté accordée dans le choix des cours permet de construire un programme en adéquation avec ses objectifs académiques et professionnels. Par conséquent, l'adaptation s'est faite très facilement.

Quels ont été les moments forts de vos voyages ?

Le Japon a l'incroyable chance d'être un pays d'une grande diversité, ce qui rend l'expérience de voyage particulièrement exaltante. Avoir la possibilité d'y vivre un an permet de découvrir l'archipel bien au-delà du triangle Tokyo-Kyoto-Osaka, et d'aller à la rencontre d'un Japon plus discret, loin des sentiers battus.





Gabriel Server

M1 Droit public- Contrat, construction et propriétés en échange à l'Université de Séville (US) en Espagne

Gabriel Server participe à un échange dans le cadre de sa première année de master (2024-2025) en Droit public- Contrat, construction et propriétés publiques à l'Université de Séville (US) à Séville. Il nous livre son ressenti sur cette expérience.

On peut déjà partir d'un postulat, Séville est une ville idéale pour réaliser son année d'Erasmus et j'invite quiconque qui voudrait réaliser son échange en Espagne à y postuler. Pour avoir parcouru la péninsule ibérique de long en large au cours de ma vie, je peux affirmer sans hésiter que c'est la ville la plus agréable dans laquelle habiter pour 1 an. On ne se lasse pas de marcher dans le centre, de découvrir à chaque coin de rue un bout d'histoire, un bâtiment richement décoré, un patio en fleur ou un jardin pour se rafraîchir. Les opportunités culturelles sont infinies autant à Séville que dans le reste de l'Andalousie. Si l'envie vous prend voir pourrez même pousser la découverte jusqu'au Portugal voire au Maroc. Pour ce qui est de la vie nocturne et festive, Séville n'est pas en reste, plusieurs événements Erasmus chaque jour, des voyages organisés très fréquents et des fêtes locales incroyables comme la Feria de abril ou la Semana Santa. Vous ne risquez pas de vous ennuyer.

Enfin, le plus important reste les cours évidemment. La fac de droit de l'Université de séville (US) se situe à une vingtaine de minutes à pied du centre ville. Je conseille de se loger à proximité, le quartier étant très bien connecté aux gares et à l'aéroport tout en étant très animé mais pour moins cher que le centre historique. Vous risquez d'avoir beaucoup de trous dans votre emploi du temps c'est pourquoi avoir son appartement à proximité est confortable. Prévoyez plusieurs plannings en avance avec les horaires de cours et les groupes,

et présentez vous au moins 1 semaine avant le début des cours pour pouvoir faire vos choix, tout se fait sur papier et c'est assez mal organisé à la US. Ne désespérez pas, vous devrez faire des compromis mais tout se mettra en place. De toute façon il n'y a jamais cours le vendredi ce qui vous assure toujours 3 jours de week end. Les modalités d'examens varient énormément d'un cours à l'autre, parfois très faciles parfois non il faudra être bien attentif aux conditions des profs. Je vous conseille de prendre toujours le contrôle continu qui vous évite beaucoup de stress et permet souvent de ne pas aller au partiel final. Faites vous connaître de vos profs, certains pourront ajuster le régime d'examen et ils seront plus indulgents sur les fautes et la méthode de vos copies même si elle est moins stricte que dans nos universités françaises et est donc plus facile à appréhender.

Trouver un appartement individuel est possible mais difficile et parfois un peu cher. Des organismes Erasmus proposent des très grosses colocs (jusqu'à 60 personnes) entre étudiants d'échange, le bon plan pour rencontrer du monde mais ça ne correspond pas à tout le monde. Il y a sinon la coloc classique avec des étudiants d'échange ou des espagnols qui me paraît être le bon plan. La communauté française est très nombreuse et l'une des plus dynamique vous ne serez pas tout seul dans vos difficultés. Suivez Erasmus Club Sevilla et Erasmus Network Sevilla pour participer à la vie Erasmus et profiter de votre vie andalouse à moindre frais. Prenez votre carte de membre en août pour faire des économies.

Pour les transports, il est possible de tout faire à pied, mais il existe également un service de Velov (Sevici de la même entreprise Lyonnaise pour garder vos repères), un tram, un métro et des bus. Je vous conseille si vous le pouvez de venir en voiture, la route est longue mais c'est un réel plus sur place pour ne pas dépendre des organismes de voyage et sortir des endroits touristiques. Impossible de se garer dans le Casco Antiguo

mais le quartier de la Macarena et de Nervion sont gratuits au stationnement, il est aussi possible de trouver un appartement avec parking mais ça reste difficile.

Sur le plan administratif, demandez votre NIE au consulat de Lyon avant de partir, je n'ai jamais réussi à le faire sur place et même si on peut s'en sortir sans, l'avoir vous épargnera des situations pénibles.

Profitez de cette expérience unique et en cas de difficulté n'hésitez pas à contacter le pôle international qui vous accompagnera. Ils sont très réactifs et bien plus présents que dans la plupart des autres universités françaises au vu des expériences des autres étudiants français que j'ai pu rencontrer.





À la Faculté de droit, la vie étudiante ne se résume pas aux cours ni aux examens. Elle se construit aussi à travers des concours, des projets collectifs, des engagements associatifs, des performances sportives ou des initiatives solidaires qui, chaque année, témoignent de la vitalité d'une communauté en quête de sens et d'excellence.

L'année 2024-2025 en a été une nouvelle illustration : succès remarquables dans les

grands concours de plaidoirie (René Cassin, Charles-Rousseau, Académie de La Haye), rayonnement du DJCE à Montpellier, implication dans l'entrepreneuriat avec J'M Entreprendre, mobilisation solidaire autour de la vente aux enchères du Master DFMA... Autant d'exemples qui montrent que l'engagement étudiant à Lyon 3 prend de multiples formes, mais repose toujours sur la même ambition : apprendre, se dépasser et contribuer activement à la société.

A large, diverse group of students is seated in a lecture hall, facing forward. In the foreground, a young woman with long brown hair, wearing a white t-shirt and blue jeans, stands and speaks into a black microphone. She is looking towards the right side of the frame. The students in the audience are of various ages and ethnicities, some looking at the speaker, others looking down or away. The hall has wooden desks and bleachers. The text "VIE ÉTUDIANTE" is overlaid in large, white, bold, sans-serif capital letters across the center of the image. The entire image is framed by a thick pink border.

VIE ÉTUDIANTE

Prix Akilys 2024

l'excellence en droit des affaires récompensée



5 décembre 2024, Palais de l'Université

Le Prix Akilys 2024 a une nouvelle fois mis à l'honneur les étudiants en droit des affaires lors d'une cérémonie qui s'est tenue le 5 décembre à la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Ce concours, organisé en partenariat avec le cabinet Akilys Avocats, offre une expérience immersive où les participants sont confrontés à des cas pratiques exigeants, à l'image des défis qu'ils rencontreront dans leur future carrière.

Un concours pensé pour professionnaliser les étudiants

Créé en concertation avec la Faculté de droit, le Prix Akilys permet aux étudiants de confronter leurs connaissances théoriques à la réalité du travail en cabinet d'avocats. Conçu comme un véritable exercice de simulation professionnelle, le concours s'appuie sur la pluridisciplinarité du droit des affaires, combinant notamment :

- Fiscalité
- Fusion-acquisition
- Droit patrimonial

En équipe, les étudiants doivent analyser un dossier, proposer des solutions adaptées et défendre leur travail devant un jury composé d'universitaires et d'avocats.

L'évaluation repose à la fois sur la pertinence de leur analyse, leur capacité à structurer un raisonnement juridique et leurs compétences en plaidoirie.

Une finale disputée devant un jury d'experts

Tout au long de cette édition, les candidats ont fait preuve de rigueur, d'argumentation et d'esprit d'équipe pour convaincre un jury prestigieux, composé de :

- Christophe Digoy, président du jury
- Nicolas Borga, professeur de droit
- Quentin Némot-Rajot, avocat
- Aurélie Carrara, avocate
- Laurent Stamm, avocat

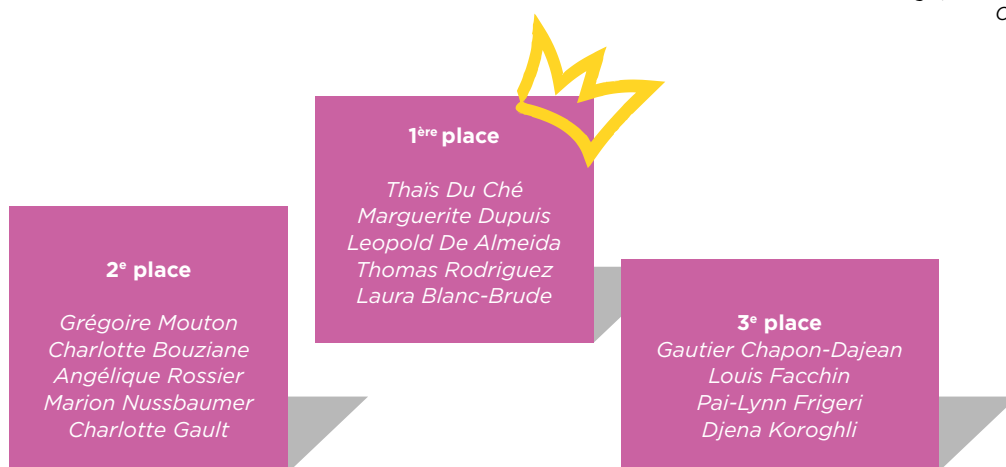
Lors de la finale, les équipes sélectionnées ont présenté leur travail devant un public attentif, défendant avec talent leurs analyses et recommandations.





Le palmarès du Prix Akily 2024

De gauche à droite : Christophe Digoy,
Quentin Némot-Rajot,
Catherine Aigle, Nicolas Borge et
Olivier Gout



Un tremplin vers le monde professionnel

Au-delà de la reconnaissance académique et du prestige associé au Prix Akily, les lauréats bénéficieront d'une immersion exclusive au sein du cabinet Akily Avocats à Lyon, une opportunité unique de découvrir les coulisses de la profession et d'échanger avec des praticiens expérimentés.

La cérémonie s'est conclue par un cocktail convivial, offrant aux étudiants un moment privilégié pour échanger avec les

membres du jury, les enseignants et les professionnels du droit présents.

Félicitations à tous les participants pour leur engagement et leur excellence ! Nous donnons rendez-vous aux futurs candidats pour la prochaine édition du Prix Akily.



Les Prix de la Faculté 2025 : l'excellence étudiante à l'honneur



01 avril 2025, Manufacture des Tabacs

C'est une tradition désormais bien ancrée à la Faculté de droit : chaque année, le concours des Prix de la Faculté vient récompenser les étudiants les plus brillants dans les disciplines fondamentales du droit. L'édition 2025 n'a pas dérogé à la règle, en mettant à l'honneur les qualités de rigueur, de réflexion et d'expression développées par les étudiants tout au long de leur cursus.

Organisé autour de cinq grands domaines droit privé, droit public, histoire du droit, sciences politiques et sciences économiques le concours est ouvert aux étudiants de licence qui souhaitent se confronter à une épreuve exigeante, valorisant à la fois la précision juridique et la capacité d'argumentation.

Une cérémonie conviviale pour célébrer l'effort et le mérite

La remise des prix s'est tenue à la Manufacture des Tabacs, en présence de nombreux enseignants, de membres de l'équipe pédagogique et d'étudiants venus saluer le travail de leurs camarades. Le professeur François Chénéde a présidé la cérémonie, aux côtés de Charlotte Le Chapelin, Laurence Francoz-Terminal, Catherine Fillon et Hervé de Gaudemar, membres du jury.

Au-delà du palmarès, cette soirée a été l'occasion de souligner l'importance de l'engagement intellectuel et du dépassement de soi, dans un esprit à la fois académique et bienveillant. Les lauréats ont reçu des prix honorifiques, accompagnés de récompenses offertes par les partenaires de la Faculté, parmi lesquels plusieurs maisons d'édition spécialisées.

Palmarès 2025

Licence 1

- Premier accessit : Jibril Lounnas
- Second accessit : Ismaël Zebiche

Licence 2

- Premier prix ex æquo : Thibaut Basely et Rosalia Garcia
- Second accessit : Guillaume Lafon

Licence 3

- Premier prix : Mila Issolah
- Second accessit : Arthur Kevorkian

Ces distinctions illustrent le haut niveau d'exigence de la formation juridique dispensée à la Faculté, et l'implication constante des étudiants dans leur parcours. La communauté universitaire adresse ses félicitations les plus sincères aux lauréats, et ses encouragements à tous les participants.



Jibril Lounnas



Rosalia Garcia



Ismaël Zebiche

Excellente performance au Concours René Cassin 2025 !



18 au 22 mars 2025, Strasbourg



Julie Colognac, Mattia Buchard,
Nardjess Bouhassoun, Camille
Magalhaes Lopes et Semra Tosuni

L'équipe du Master de droit européen des droits de l'homme s'est classée 7^e sur 38 lors de la 40^e édition du Concours René Cassin, organisée à Strasbourg du 18 au 22 mars 2025.

Composée de trois étudiants (Mattia Buchard, Nardjess Bouhassoun et Camille Magalhaes Lopes) l'équipe était accompagnée par Semra Tosuni et Julie Colognac, toutes deux doctorantes. Elle a défendu les couleurs de la Faculté de droit avec sérieux, engagement et une grande qualité de plaidoirie.

Encadrée par Gaëlle Marti, professeure de droit public, et Loïc Robert, maître de conférences, l'équipe a bénéficié d'un accompagnement exigeant tout au long de la préparation.

Le Concours René Cassin est une compétition internationale francophone de plaidoiries en droit européen des droits de l'homme. Organisé depuis 1985 par la Faculté de droit de Strasbourg et la Fondation René Cassin, avec le soutien de nombreuses institutions partenaires (Conseil de l'Europe, Cour européenne des droits de

l'homme, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères), il réunit chaque année des équipes venues de toute l'Europe, sélectionnées à l'issue d'une phase écrite.

Cette année, à l'occasion des 75 ans de la Convention européenne des droits de l'homme, la finale a été retransmise en direct depuis la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme, dans le cadre exceptionnel du Palais des droits de l'homme. Elle a opposé l'Université de Fribourg à l'Université Paris Panthéon-Assas, et a été remportée par Fribourg. Le jury était présidé par Claire Bazy Malaurie, ancienne membre du Conseil constitutionnel et présidente de la Commission de Venise, aux côtés de juges de la Cour, d'universitaires, d'avocats et de représentants institutionnels.

La Faculté de droit est heureuse d'avoir soutenu cette équipe talentueuse et adresse toutes ses félicitations aux étudiantes, étudiants et encadrants pour cette belle réussite, reflet de l'excellence de notre formation en droit européen.

La Faculté de droit récompensée au Concours Charles-Rousseau 2025



28 avril au 3 mai 2025, La Haye

Félicitations à Valeryia Bichun, Lou Boudet, Ambrine El Fathi et Zouhra Jawda, étudiantes des Masters 1 Droit international public et Droit des organisations internationales de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, qui ont brillamment représenté l'établissement lors de l'édition 2025 du Concours Charles-Rousseau, organisé cette année à La Haye, du 28 avril au 3 mai.

Coachée par Anna Pedrajas et Thierry Abessolo Oyono, doctorants au Centre de droit international (CDI-EDIEC), l'équipe a obtenu la troisième place du Prix Henri-Rolin, qui récompense les meilleurs mémoires écrits du concours. Il s'agit d'une première distinction de ce type pour notre faculté.

Le Concours Charles-Rousseau est une compétition francophone de procès simulé en droit international, organisée depuis 40 ans. Chaque équipe y traite un cas fictif en produisant deux mémoires (requête et défense), avant de défendre ses arguments à l'oral. Le sujet de cette année portait sur la coopération et l'entraide judiciaire entre États, en lien étroit avec l'actualité internationale.

En marge du concours, les étudiantes ont également eu l'opportunité de visiter la résidence de l'ambassadeur de France aux Pays-Bas et de rencontrer François Alabrune.



Le discours improvisé mis en honneur dans le cadre d'Imp(r)ose-Ton-Eloquence édition 2025



21 février 2025, Manufacture des Tabacs



Cette année encore, le concours d'éloquence organisé à Lyon 3 par l'association Imp(r)ose-Toi! permet à une soixantaine d'étudiants d'éprouver leurs compétences en art oratoire.

*« L'éloquence ne peut être que de l'ordre
de l'improvisation ».*

C'est par ce constat que Me Bertrand Périer, avocat au Conseil et figure incontournable de l'art oratoire, introduisit la grande finale de l'édition 2025 du concours d'Imp(r)ose-Ton-Eloquence. Le 21 février à la Manufacture des Tabacs, à l'occasion de cette ultime épreuve et devant un public de 170 personnes, les trois finalistes, Zacharie Dadure, Emilie Hoarau et Alexis Rouarch prononcèrent un discours totalement improvisé de sept minutes sur un sujet qu'ils découvrirent sur scène. À l'issue de leur discours, les trois orateurs eurent à répondre aux questions posées par les huit membres du jury. Après un interlude musical assuré par Lyon 3 Orchestra, ce jury composé notamment de M. Benoît Auclerc, vice-président de l'Université chargé de culture et des relations science-société, et du professeur Olivier Gout, doyen de la Faculté de droit, mais aussi d'avocats et comédiens, désigna Emilie Hoarau, étudiante du Master Droit approfondi, comme la gagnante du concours.

En amont de cette finale, une soixantaine d'étudiants participèrent aux phases de sélection. Plus ils progressaient

dans le concours, plus le temps qui leur était accordé pour préparer leur discours se réduisait de soixante à trente minutes. Imp(r)ose-Ton-Eloquence ayant pour particularité d'initier les étudiants au discours improvisé, il se distingue d'autres concours consacrés à la mise en voix de discours préparés à l'avance. L'intérêt d'un concours aussi exigeant est de permettre aux candidats de travailler leur argumentation, leur imagination et leur spontanéité.

Présentation de l'association : Par la pratique de deux disciplines que sont l'éloquence et le théâtre d'improvisation, Imp(r)ose-Toi! propose aux étudiants qui le souhaitent d'améliorer leurs compétences en art oratoire. L'association organise des ateliers hebdomadaires et des événements tout au long de l'année universitaire.

Me Bertrand Périer



Alexis Rouarch, Alexis Rouarch, Émilie Hoarau



Meilleur projet collectif de fin d'année - L1 Collège de droit



20 mai 2025, Palais de l'Université

Le Collège de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 a élu hier le meilleur projet de fin d'année des étudiants de L1.

Bravo à l'équipe "Collège des 10", lauréate du concours, pour leur simulation de débat parlementaire autour d'un projet de loi fictif sur la légalisation du cannabis. L'objectif était de mettre en lumière la procédure d'adoption des lois à travers une approche immersive et très réaliste.

Les membres de l'équipe :

Clara Chanceau, Dorian Suc-Fayant, Arthur Dumaz, Achille Bravard, Anatole de Gaudemar, Colline Clément-Lacroix, Carla Croux, Camille Marchal, Aya Theresia Jabbour et Elliot Sabatier

Félicitations à eux et aux autres équipes pour leur engagement et la qualité de leurs travaux !



Clara Chanceau, Dorian Suc-Fayant, Arthur Dumaz, Achille Bravard, Anatole de Gaudemar, Colline Clément-Lacroix, Carla Croux, Camille Marchal, Aya Theresia Jabbour et Elliot Sabatier

Une nouvelle finale à La Haye pour Lyon 3



19 au 22 mai 2025, La Haye

Du 19 au 22 mai 2025, une équipe d'étudiants de Master de la Faculté de droit s'est rendue à La Haye pour participer aux phases finales du concours de plaidoiries de l'Académie de Droit International. Ce « procès simulé devant la Cour pénale internationale » constitue aujourd'hui une référence dans le domaine francophone du droit international pénal.

Sélectionnée parmi des dizaines d'universités après une première phase écrite très exigeante, l'équipe lyonnaise était composée d'Emma Vittoz, Louis Combey, Antonin Maincent et Éloïse Hummel, tous en première année de Master en droit international public ou droit des organisations internationales. Elle a été accompagnée tout au long de l'année par Constance Barrière et Millian Portet, doctorants et membres de l'équipe EDIEC.

Le cas fictif de cette édition portait sur des accusations de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, dans un contexte mêlant violences sexuelles, sexistes et usage controversé de preuves obtenues par intelligence artificielle.

Un sujet complexe, permettant de confronter les étudiants à des problématiques juridiques actuelles et sensibles.

Les plaidoiries se sont déroulées dans les conditions d'une véritable audience, avec des binômes répartis entre le Bureau du Procureur (Emma Vittoz et Louis Combey) et le Conseil de la Défense (Antonin Maincent et Éloïse Hummel), autour du cas de l'accusé fictif Nicolas Vavooms.

Le travail de l'équipe lyonnaise a été salué par le jury, avec une mention toute particulière pour Éloïse Hummel, qui remporte le prix de la meilleure plaideuse (ex aequo). Au-delà du défi académique, ce concours est aussi un espace de rencontres avec des étudiants du monde entier et des professionnels engagés dans la justice pénale internationale.

Une aventure aussi exigeante qu'enrichissante, à tous points de vue.



Accusation : Louis Combey et Emma Vittoz



Défense : Antonin Maincent et Éloïse Hummel



J'M Entreprendre 2025 : les étudiants de la Faculté de droit brillent en finale



9 mars au 10 avril 2025, Manufacture des Tabacs

Le 10 avril 2025, la finale du concours J'M Entreprendre a une nouvelle fois mis en lumière l'esprit d'initiative et la créativité des étudiants de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Organisé par l'incubateur Manufacture en partenariat avec l'Université, ce concours vise à encourager l'entrepreneuriat étudiant, qu'il s'agisse de projets en cours ou d'idées à tester.

Parmi les sept projets finalistes venus de toute l'université, plusieurs étaient portés ou co-portés par des étudiants de la Faculté de droit, qui se sont particulièrement distingués cette année, aussi bien dans les jurys que dans les prix attribués.

Des projets engagés et audacieux

Allerzen, imaginé par Alysée Jay, étudiante en Licence 1 de droit, a remporté le 3^e prix. Son application permet de scanner un produit alimentaire pour détecter la présence d'allergènes ou d'éléments incompatibles avec les troubles alimentaires ou les choix de vie. Un outil concret, simple et inclusif, qui a su convaincre le jury.

Autre projet à forte valeur ajoutée, 2U, co-porté par Killian Forest, étudiant en Licence 2 de droit, a reçu un prix finaliste. Le principe : un micro-don intégré aux paiements courants, fluide, sécurisé et solidaire. Ce projet ambitieux, pensé avec Ryan Quéré (EM Lyon), veut changer le monde une transaction après l'autre.

L'Université a également récompensé les projets Céleste, ÉduCran, Bien-être Connect, Jeux & Enjeux et SportLink, portés par des étudiants des autres composantes de Lyon 3. Ces projets ont respectivement reçu les 1^{er} et 2^e prix, le prix du public, ou une mention finaliste.

Une reconnaissance au-delà des prix

En plus des récompenses financières, les lauréats bénéficieront de 12 heures d'accompagnement juridique offertes par le cabinet Bunch et le Master DJCE, et pour

certaines, d'un mentorat thématique grâce au soutien de l'association Enactus.

Au fil des pitches, les étudiants ont démontré une remarquable capacité à structurer leur pensée, à valoriser leur sens de l'initiative et à présenter des projets à la fois réalistes et porteurs de sens.

Une faculté qui encourage l'audace

La participation active et remarquée des étudiants de la Faculté de droit dans ce concours témoigne d'un engagement croissant dans les démarches innovantes. À travers leurs projets, ces juristes en devenir montrent qu'ils sont non seulement à l'aise avec les concepts de droit, mais aussi capables de les mobiliser pour répondre à des enjeux concrets de société.

Entre esprit d'analyse, rigueur juridique et capacité à entreprendre, ils ont su démontrer que le droit peut être un levier d'action autant qu'un cadre d'interprétation. Une belle promesse pour l'avenir, et une fierté pour leur faculté.



DJCE de Lyon : l'excellence récompensée à Montpellier



03 au 28 juin 2025, Montpellier



Du 3 au 28 juin 2025, les étudiants du DJCE de Lyon ont participé, comme chaque année, aux certificats de spécialisation organisés par la Faculté de Droit de Montpellier. Cette session estivale, qui réunit plus de 300 juristes d'entreprise issus des onze centres DJCE de France, constitue l'un des temps forts du diplôme. Et cette année, les résultats obtenus par la promotion lyonnaise ont été tout simplement exceptionnels.

Avec la meilleure moyenne générale nationale, le plus grand nombre de mentions et un taux de réussite global de 81 %, la 48^e promotion du DJCE de Lyon a su faire rayonner son exigence et sa cohésion. En droit fiscal, 91 % des étudiants ont validé leur certificat ; en droit économique, c'est un sans faute avec 100 % de réussite. Ces chiffres témoignent d'une préparation rigoureuse, portée par l'équipe pédagogique de l'Institut de Droit et d'Économie des Affaires (IDEA) et les intervenants professionnels qui accompagnent les étudiants tout au long de l'année.

Un nom ressort tout particulièrement de cette édition : Laura Renaud, qui signe un "doublé historique" en décrochant à la fois le Prix Maurice Cozian (considéré comme l'un des prix les plus prestigieux en droit fiscal des affaires) et le titre de co-major du certificat de spécialisation en droit fiscal.

Ce prix, décerné à l'issue d'une épreuve redoutable devant un jury composé de professeurs, d'avocats et de juristes d'entreprise, distingue chaque année trois étudiants parmi les meilleurs fiscalistes en devenir.

Mais l'excellence lyonnaise ne s'est pas arrêtée aux résultats académiques. L'équipe du DJCE de Lyon a également remporté le tournoi de football inter-centres, disputé dans une ambiance surchauffée au propre comme au figuré dans les installations sportives montpelliéraines.

Au-delà des chiffres et des distinctions, ces performances incarnent l'état d'esprit d'une promotion soudée, engagée, et résolument tournée vers la réussite collective. Un grand bravo à toutes et tous, et une pensée pour ceux qui n'ont pas encore obtenu leur certificat : chaque parcours est singulier, et les échecs d'aujourd'hui nourriront les réussites de demain.

La Faculté de droit adresse ses félicitations chaleureuses à l'ensemble de la 48^e promotion du DJCE de Lyon, et salue le travail de fond accompli par l'équipe pédagogique et les partenaires de la formation, sans lesquels ces résultats remarquables n'auraient pas été possibles.

Tournois DJCE 2025



Le Prix Cozian 2025 récompense une étudiante lyonnaise

Créé en hommage à Maurice Cozian, figure incontournable du droit fiscal, ce prix distingue chaque année les trois meilleurs candidats à l'issue d'une épreuve exigeante mêlant impôt sur les sociétés et TVA. En 2025, Laura Renaud, étudiante du DJCE de Lyon, a brillamment remporté la première place. Le jury, composé de professeurs, d'avocats et de juristes de haut niveau, a salué la précision de son raisonnement, la clarté de son argumentation et sa capacité à déjouer les pièges d'un sujet redoutablement technique. Une performance saluée comme « impressionnante » par les membres du jury eux-mêmes.



Les sportifs de haut niveau de la Faculté de droit

- Interviews -

Chaque année, l'Université Jean Moulin Lyon 3 accueille et accompagne près de 80 sportifs de haut niveau qui bénéficient d'aménagements spécifiques pour concilier études et carrière sportive : aménagement des cours et du cursus, accès aux équipements sportifs, Unité d'Enseignement d'Ouverture (UEO) sport...

Autant de dispositifs destinés à encourager les étudiants sportifs de haut niveau à poursuivre la compétition tout en se dotant de bagages

Leyna Descroizilles, étudiante SHN Rugby en L1,

1/ Leyna, pouvez-vous vous présenter, nous dire comment vous en êtes venue à étudier le Droit à l'Université Jean Moulin Lyon 3 et comment vous avez commencé à pratiquer le Rugby ?

Je m'appelle Leyna, j'ai 18 ans et je viens de l'île Maurice. Je suis arrivée en France récemment pour poursuivre mes études, avec un objectif très clair en tête : faire du droit et particulièrement à Lyon. Depuis toute petite, j'ai toujours voulu devenir juriste, attirée par les enjeux de justice, de responsabilité, et cette conviction profonde que "chacun a le droit d'être défendu". C'était un rêve d'enfant, que j'ai vu se concrétiser au fil des années et notamment suite aux résultats Parcoursup. Le choix de l'Université Jean Moulin Lyon 3 m'a paru évident : c'est une université qui correspond parfaitement à mon projet académique, mais aussi sportif.

Concernant le rugby, c'est un peu plus inattendu. J'ai commencé sur un coup de tête, après qu'une amie m'a proposé de venir à un entraînement. Et depuis ce jour-là, je n'ai jamais arrêté. À Maurice, on pratique surtout le rugby à 7, donc en arrivant en France et en découvrant le rugby à 15, il a fallu m'adapter. Mais j'aime les défis, et découvrir d'autres facettes de ce sport m'a énormément enrichie.

2/ Comment gérez-vous le défi d'équilibrer vos études en droit avec votre engagement sportif ?

Trouver un équilibre n'a pas été évident au début, surtout lors du premier semestre. Entre les cours, les partiels, les révisions, les entraînements réguliers et les matchs le week-end, il m'a parfois été difficile de tout concilier. À cela s'ajoutaient

mes engagements avec mon club, l'équipe universitaire, mais aussi mes déplacements pour des tournois internationaux avec la sélection nationale mauricienne, comme au Ghana ou à Dubaï.

C'était intense, et parfois épuisant, mais j'ai eu la chance d'être bien entourée. L'université propose un véritable accompagnement pour les étudiants sportifs de haut niveau, avec un suivi individualisé et des aménagements qui m'ont permis de mieux organiser mon emploi du temps. Cette reconnaissance de mon double parcours a été une véritable bouffée d'oxygène : elle m'a aidée à structurer mes priorités, à progresser

3/ Que représente pour vous le fait de porter les couleurs de l'Université lors de compétitions sportives ?

C'est une grande fierté. Représenter l'Université, c'est bien plus qu'un simple engagement sportif : c'est incarner les valeurs d'une institution qui me permet de concilier ma passion pour le sport avec mes ambitions académiques. Porter ses couleurs, c'est aussi assumer une responsabilité, celle de donner le meilleur de moi-même à chaque match. C'est une source de motivation constante, un moteur pour me surpasser. En tant que sportive, l'adrénaline de la compétition me pousse à me dépasser, et chaque tournoi est une opportunité de progresser, de représenter dignement mon équipe et mon université. J'ai eu la chance de participer à plusieurs tournois, notamment à La Rochelle, Lyon et Toulon, avec une équipe en pleine évolution, pleine de potentiel. Je suis fière de faire partie de cette aventure et de défendre ces couleurs avec détermination



4/ Que vous apporte votre formation et plus largement la faculté de droit ? Y-a-t-il des compétences ou enseignements issus de vos études juridiques que vous retrouvez dans votre pratique sportive ?

Ma formation en droit m'apporte énormément, bien au-delà des connaissances académiques. Elle forge en moi des compétences essentielles comme la rigueur, l'esprit d'analyse, la capacité à argumenter avec précision, mais aussi à gérer la pression notamment lors des examens ou des prises de parole en public. Ce sont des qualités que je retrouve de manière très concrète sur le terrain, en situation de match : savoir garder son sang-froid, prendre des décisions rapides, rester lucide même sous tension. On pourrait croire que les deux mondes juridique et sportif sont éloignés, mais ils ont en réalité beaucoup en commun. Dans les deux cas, il faut respecter des règles strictes, faire preuve de discipline, et surtout, savoir rebondir après un échec ou une erreur. Ce que je trouve particulièrement stimulant, c'est que mes études juridiques me permettent d'envisager un avenir professionnel où le droit et le sport peuvent se rencontrer. Je pense notamment au droit du sport, un domaine en plein développement, qui me permettrait de rester en lien



avec ce milieu qui me passionne, tout en m'épanouissant dans une carrière juridique. Cela me montre que ma double casquette étudiante en droit et sportive engagée peut devenir une véritable force pour la suite.

5/ Une anecdote ou un moment marquant à partager, en tant qu'étudiante en droit et sportive ?

Un moment particulièrement marquant pour moi a été ma première sélection en équipe nationale de Maurice, lors de la Coupe d'Afrique au Ghana. C'était une grande compétition, réunissant 12 nations africaines avec un niveau de jeu très élevé. Nous étions dans une poule difficile, aux côtés du Kenya, de Madagascar et de la Côte d'Ivoire, autant dire que le défi était de taille.

Et c'est justement lors de notre match contre Madagascar que j'ai inscrit mon tout premier essai, lors de ma première sélection officielle. Ce moment restera à jamais gravé dans ma mémoire. Marquer un essai à ce niveau, avec tout l'enjeu, la pression et l'émotion que ça implique, a été une immense fierté.

Mais ce qui rend cette expérience encore plus mémorable, c'est qu'entre deux matchs, je révisais mes cours de droit avec mes fiches à la main, car une semaine après mon retour, j'avais un partiel à passer. C'est une anecdote qui résume parfaitement mon quotidien : réussir à conjuguer mes engagements académiques et sportifs, parfois dans des conditions peu ordinaires, mais toujours avec passion et détermination.

6/ Quels sont vos projets ou objectifs dans ces deux domaines ?

Dans le domaine académique, je souhaite poursuivre mes études de droit en approfondissant les matières qui me passionnent le plus, notamment celles en lien avec le droit du sport. Mon ambition est de devenir avocate spécialisée dans ce domaine. C'est un métier qui allie parfaitement mes deux univers : la rigueur et l'engagement du droit, et l'intensité du monde sportif.

Ce serait, pour moi, l'aboutissement d'un parcours que j'ai construit avec détermination depuis mon plus jeune âge. Devenir avocate dans le sport, ce

n'est pas seulement exercer un métier, c'est rester connectée à un milieu qui m'anime profondément, tout en y apportant une expertise juridique essentielle.

Sur le plan sportif, je veux continuer à progresser, à me fixer des objectifs précis liés à mon poste et à chaque saison. J'ai envie de me dépasser, d'affiner mes compétences techniques, mais aussi d'avoir un rôle de plus en plus fort au sein de l'équipe, aussi bien sur le terrain qu'en dehors. L'implication, l'esprit d'équipe et la régularité sont des valeurs que je veux continuer à cultiver.

Plus largement, je souhaite montrer que l'on peut réussir dans deux domaines exigeants sans avoir à choisir l'un au détriment de l'autre. C'est un défi quotidien, mais je suis convaincue qu'avec de l'organisation, du soutien et une vraie passion, il est possible de conjuguer excellence académique et engagement sportif. C'est cette dualité qui me construit, me motive et me pousse à donner le meilleur de moi-même dans chaque domaine.



Jonas Garnier, étudiant en L3 Droit, SHN en Hockey Subaquatique

1/ Jonas, pouvez-vous vous présenter, nous dire comment vous en êtes venu à étudier le Droit à l'Université Jean Moulin Lyon 3, et comment vous avez commencé à pratiquer le hockey subaquatique ? Pouvez-vous d'ailleurs nous présenter brièvement cette activité ?

Moi, c'est Jonas Garnier, j'ai 20 ans, je suis étudiant à Lyon 3 et sportif de haut niveau en hockey subaquatique. Je suis né dans une famille nombreuse, ce qui, je pense, m'a appris l'esprit de groupe. Je suis le troisième d'une fratrie de quatre enfants, chacun avec des centres d'intérêt différents. Après le bac, ma sœur est partie dans l'art, mon frère dans l'ingénierie, et moi en droit. Ma petite sœur, encore en terminale, semble s'orienter elle aussi vers l'ingénierie.

Pour ma part, j'ai choisi le droit parce que j'ai toujours aimé comprendre et jouer avec les règles. Cette attirance vient probablement de mon éducation. Mes parents avaient mis en place beaucoup de règles à la maison pour éviter l'anarchie, ce qui se transformait souvent en jeu. Lorsqu'une règle était transgressée, le fautif se défendait face à l'accusation d'un autre membre de la famille. À l'issue de la discussion, il n'y avait généralement pas de sanction, mais une nouvelle règle, améliorée. Sans nous en rendre compte, on avait recréé un système juridique, avec des normes et une forme de jurisprudence familiale. En me lançant dans le droit, j'ai simplement voulu aller plus loin dans cette compréhension des règles.

Parallèlement, j'ai toujours pratiqué un sport. J'ai commencé par le football, puis je me suis tourné vers la natation. Paradoxalement, j'aimais l'eau sans vraiment aimer nager. J'ai donc voulu arrêter la natation, tout en restant dans un sport aquatique. J'ai d'abord pensé au water-polo, mais il n'était pas proposé dans ma ville. C'est alors que je me suis souvenu d'une affiche de hockey subaquatique que j'avais vue un jour à la piscine. J'ai essayé... et je n'ai jamais arrêté.

Le hockey subaquatique est un sport qui se joue à 6 contre 6, avec 4 remplaçants qui peuvent entrer à tout moment. On joue avec des palmes, un masque, un tuba, une petite crosse, un gant pour protéger la main dominante, et un bonnet de water-polo pour protéger les oreilles. L'objectif est simple : marquer plus de buts que l'adversaire. Pour marquer, il faut pousser un palet en plomb dans une cage de 3 mètres de large, défendue collectivement par toute l'équipe.

2/ Comment gérez-vous le défi d'équilibrer vos études en droit avec votre engagement sportif ?

C'est assez compliqué. Les études de droit demandent énormément de travail. Il faut assimiler une grande quantité d'informations, mais aussi rédiger plusieurs dissertations, commentaires ou cas pratiques chaque semaine.

De mon côté, je m'entraîne 6 à 7 fois par semaine. Mais le plus difficile, ce sont les compétitions et les stages de hockey. Ces événements occupent généralement tout un week-end, et ont lieu à plusieurs heures de route ou de train. Pendant ces week-ends, je n'ai pas le temps de préparer mes travaux dirigés, donc je dois m'organiser pour les faire en semaine.

Mais pour être honnête, quand je sais qu'un TD ne sera pas ramassé, il m'arrive de ne pas le préparer du tout. La conséquence, c'est que la révision de cette matière me prend ensuite beaucoup plus de temps. Parfois, je passe un week-end entier à réviser au lieu de participer à certaines compétitions.

3/ Quels ont été vos résultats sportifs cette saison ?

Cette saison a été plutôt calme comparée à l'année dernière, puisque je ne participais qu'à deux

championnats. Il existe plusieurs compétitions : le championnat de France (avec mon club), le championnat du monde (avec l'équipe de France), et la Ligue des Opens (avec une équipe spécialement constituée pour ce tournoi). Tous ces championnats se déroulent sur plusieurs week-ends : trois pour le championnat de France, cinq pour la Ligue des Opens, et trois semaines pleines pour le championnat du monde, précédé d'une dizaine de stages de préparation. Mais cette année, je n'avais pas d'échéance internationale, puisque les championnats du monde jeunes ont lieu une année sur deux.

En revanche, j'ai été sélectionné pour les stages de préparation de l'équipe de France élite (toutes catégories confondues), tout en continuant ceux de l'équipe U24M. Avec mon club, nous avons réussi à nous hisser parmi les 8 meilleures équipes de France, ce qui nous permet d'intégrer la meilleure poule de France. C'est le meilleur résultat de l'histoire du club. Et nous avons terminé deuxième de la Ligue 2 du tournoi des Opens.

4/ Que vous apporte votre formation, et plus largement la faculté de droit ? Y a-t-il des compétences ou enseignements issus de vos études juridiques que vous retrouvez dans votre pratique sportive ?

Ma formation m'apporte bien sûr une culture juridique. J'apprends à manier les règles dans un système structuré. Le droit me permet aussi de mieux comprendre le fonctionnement de la société française, mais aussi, plus largement, des groupes sociaux. Beaucoup de règles juridiques sont ancrées dans nos coutumes.



Plus j'avance dans mes études, plus je comprends l'essence de certaines règles qui rendent possible la vie en communauté. Cela me permet de mieux saisir l'esprit d'équipe, qui est fondamental dans un sport collectif.

5/ Une anecdote ou un moment marquant à partager, en tant qu'étudiant en droit et sportif ?

Un enjeu important pour l'équipe de France est de réussir à rassembler assez d'argent pour participer aux championnats du monde. On y parvient grâce aux subventions d'entreprise, à la fédération, à des dons, des tombolas... et à une cagnotte mise en place pendant les stages de préparation.

À chaque oubli, grosse faute ou retard, on doit y mettre quelques euros. Mais le problème, c'est que c'est le groupe qui décide si la faute mérite une contribution. Ce qui rend les règles... disons, assez souples et donc négociables.

Comme tout le monde, j'ai dû "cagnotter". Mais grâce à mes études de droit, je pense avoir réussi à éviter certaines contributions qui, sans mes études de droit, m'auraient sans doute coûté quelques pièces !

6/ Quels sont vos projets ou objectifs dans ces deux domaines ?

En hockey, j'ai deux grands objectifs : devenir champion de France avec l'équipe du Puy, et champion du monde, que ce soit en U24 ou en élite.

En droit, mon objectif est plus ouvert : trouver le métier qui me plaira. Pour l'instant, j'hésite entre la profession d'avocat et celle de magistrat.





Une vente aux enchères caritative

pour soutenir les enfants malades



20 février, Musée des Beaux-Arts de Lyon

Le 20 février 2025, le Grand Réfectoire du Musée des Beaux-Arts de Lyon a accueilli une nouvelle édition de la vente aux enchères caritative organisée par les étudiants du Master Droit et Fiscalité du Marché de l'Art (DFMA) de l'Université Jean Moulin Lyon 3, en partenariat avec l'association Beaux-Arts Campus.

Après le succès de l'édition précédente, qui avait permis de récolter 7 400 euros au profit de l'Unicef, cette année encore, l'événement a mobilisé de nombreux artistes lyonnais autour d'une cause solidaire. L'intégralité des fonds collectés a été reversée à l'association L'Orchidée, qui réalise les rêves d'enfants gravement malades.

Une mobilisation étudiante au service de la solidarité

L'organisation de cette vente repose sur l'engagement des étudiants du Master DFMA, qui ont su fédérer des artistes, des mécènes et des amateurs

d'art pour faire de cette soirée un moment fort de générosité et de partage. Une trentaine d'artistes ont offert des œuvres spécialement pour l'occasion, couvrant divers médiums : peinture, photographie, sculpture...

La vente a été dirigée par Maître Alexandre Berthier, commissaire-priseur chez ARTENCHERES et ancien élève du Master DFMA, apportant son expertise pour animer les enchères et encourager la participation du public.

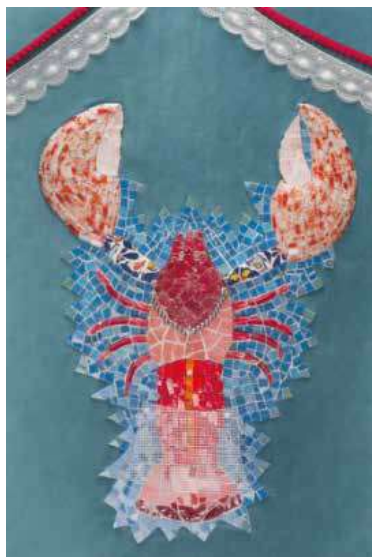
Un événement ancré dans le dynamisme du marché de l'art

Au-delà de son objectif caritatif, cette vente illustre la vocation professionnalisante du Master DFMA, qui forme des juristes spécialisés

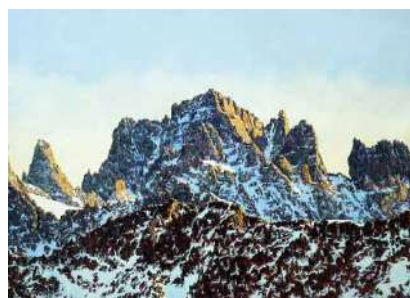
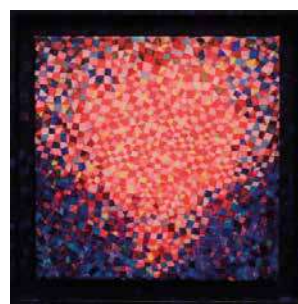
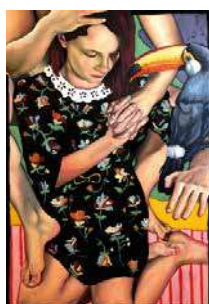
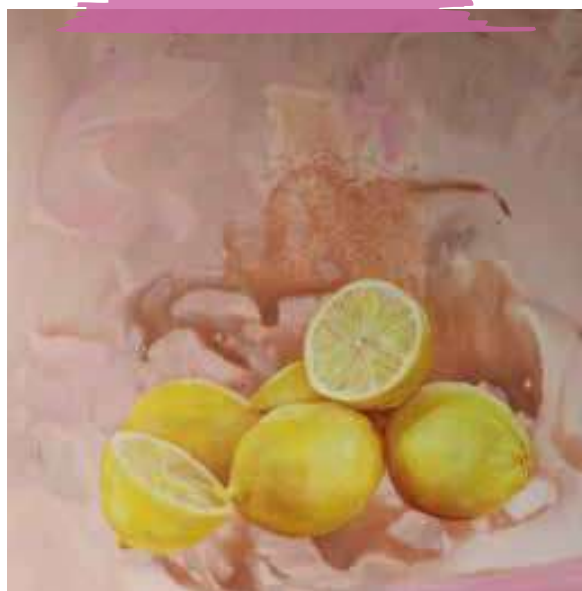
en droit du marché de l'art. Grâce à des initiatives comme celle-ci, les étudiants développent une expertise concrète et un réseau professionnel essentiel pour leur future carrière, que ce soit en tant qu'avocats, commissaires-priseurs, juristes en institutions culturelles ou experts en gestion de patrimoine artistique.

L'édition 2025 a une fois de plus démontré l'impact que peuvent avoir les initiatives étudiantes lorsqu'elles allient engagement, professionnalisme et passion pour l'art.









Les artistes

Jimmy Frade - Jim La Souille, Miu Shinoda, Charlotte Pivard, Augustin Discart, Cara Mia, Pierre Le Boisselier - Lebz, Marie Hué, Alain Fraboni, Antoine Thinon - Omas, Marsile Treppoz, Enolie, Alice Sauvage - Also, Margaux Fontana - Roja, Julien Durand - Raw_DB, Thomas Bringold, Christelle Mendelssohn, Carla Lesueur,

France Mermet, Juliette Chaudry - Couleur Juliette, Marc Dailly, Eloise Villaret, Dorothée Richard, Charlène Planche, Matthieu Palazzolo, Mathieu De Malte, Séverin Millet, Marie De Buttet, Yanis Ourabah, Benoit Legendre - Bleg, Lisa Galle - Judy Mylo

Pour en savoir + sur ces œuvres caritatives

Scannez le QR Code



À la croisée du droit, des sciences humaines et des grands défis contemporains, la recherche à la Faculté de droit se distingue par sa richesse, sa rigueur et son ancrage dans les enjeux du monde actuel. Qu'il s'agisse de repenser les trajectoires oubliées de l'industrialisation, d'explorer les implications juridiques de l'intelligence artificielle, de réfléchir au devenir des institutions démocratiques ou d'accompagner les mutations du droit environnemental, les équipes de recherche de la Faculté ont poursuivi cette année un objectif commun : éclairer les transformations du droit à travers des approches plurielles, comparées et transversales.

L'année 2024-2025 a été marquée par des projets d'envergure portés ou co-portés par la Faculté (projets ANR, colloques étudiants, universités d'été internationales...) qui témoignent du dynamisme scientifique de notre communauté. En favorisant l'interdisciplinarité, les partenariats internationaux et l'ouverture vers la société, la Faculté de droit affirme pleinement son rôle d'acteur de la recherche contemporaine. Une recherche qui ne se contente pas d'observer le réel, mais qui contribue à le penser, à le questionner... et parfois à le transformer.





RECHERCHE

INDUSTRIFEM

*Réévaluer la place des femmes
entrepreneures dans l'industrialisation
du XIX^e siècle*



Entreprendre malgré les lois

Pendant longtemps, l'histoire économique a minimisé le rôle des femmes dans le développement industriel du XIX^e siècle. Pourtant, nombreuses sont celles qui ont dirigé des entreprises et participé aux grandes transformations économiques de cette période.

Le projet INDUSTRIFEM, porté par Charlotte Le Chapelain, professeure des universités en sciences économiques, entend remettre en lumière cette réalité méconnue. Sélectionné et financé par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), ce programme de recherche s'inscrit dans une perspective interdisciplinaire pour analyser la contribution des femmes entrepreneures françaises au XIX^e siècle et les stratégies qu'elles ont mises en œuvre pour s'imposer dans un univers perçu comme masculin.

L'objectif est double : revoir l'image d'une industrialisation exclusivement portée par des hommes et mieux comprendre les mécanismes qui ont permis à certaines femmes d'accéder à des fonctions de direction et de développer des entreprises prospères. En s'appuyant sur un vaste

corpus de sources historiques, le projet cherche à réévaluer leur place dans les mutations économiques et sociales de l'époque, en interrogeant notamment les cadres juridiques et institutionnels qui ont influencé leur trajectoire.

Une approche interdisciplinaire et un réseau de recherche international

Pour mener à bien cette étude, INDUSTRIFEM réunit un consortium de chercheurs issus de plusieurs institutions françaises et internationales. À l'Université Jean Moulin Lyon 3, il mobilise deux laboratoires de recherche : le Centre Lyonnais d'Histoire du Droit et de la Pensée Politique (CLHDPP), qui analyse l'évolution du droit et ses implications sociétales, et le Centre de Recherche Magellan, spécialisé dans les sciences de gestion et l'entrepreneuriat. L'étude s'appuie également sur la collaboration du Bureau d'Économie Théorique et Appliquée (BETA) de l'Université de Strasbourg, expert en histoire économique, ainsi que sur des historiens de l'Université d'Ottawa, apportant un regard comparatif international.

Cinq chercheurs du CLHDPP sont particulièrement impliqués dans le projet :

- Charlotte Le Chapelain, porteuse du projet et professeure des universités en sciences économiques.
- David Deroussin, professeur en histoire du droit et des institutions.
- Catherine Fillon, professeure en histoire du droit et des institutions.
- Chrystelle Gazeau, maîtresse de conférences en histoire du droit et des institutions.
- Sonia Baijot, doctorante en histoire du droit et des institutions.

Grâce à cette diversité d'expertises, INDUSTRIFEM s'attache à croiser les regards entre l'histoire économique, l'histoire du droit et les sciences de gestion afin d'analyser les conditions qui ont rendu possible l'entrepreneuriat féminin en France au XIX^e siècle.

Un travail d'archives pour révéler une réalité encore méconnue

Pour identifier et analyser les trajectoires des femmes entrepreneures, l'équipe de recherche

s'appuiera sur une vaste étude archivistique. De nombreuses sources seront explorées, notamment des registres de commerce, des brevets d'invention, des archives judiciaires et des correspondances privées. L'exploitation de ces documents permettra de dresser un inventaire précis des entreprises dirigées par des femmes, mais aussi d'évaluer leur place dans différents secteurs industriels et leur évolution sur plusieurs décennies.

L'un des aspects fondamentaux de cette recherche concerne l'influence du cadre juridique. Le Code civil de 1804 avait instauré une incapacité juridique pour les femmes mariées, limitant a priori leur accès à la gestion d'une entreprise. INDUSTRIFEM vise à identifier les leviers qui ont permis aux femmes de s'imposer malgré les obstacles législatifs. L'étude se penchera également sur leur relation à l'innovation et aux mutations industrielles de l'époque.

Certaines d'entre elles ont breveté des inventions, investi dans de nouveaux procédés ou joué un rôle clé dans la diffusion de techniques modernes. À travers cette analyse, le projet ambitionne de mettre en lumière des figures de l'industrialisation jusque-là invisibilisées.

Une diffusion des résultats au-delà du monde universitaire

Les avancées du projet INDUSTRIFEM seront partagées à travers plusieurs initiatives, combinant valorisation scientifique et diffusion grand public. Deux journées d'étude sont prévues pour réunir les chercheurs et croiser leurs analyses : une première à l'Université de Strasbourg à l'automne 2025, et une seconde à l'Université Jean Moulin Lyon 3 en 2026. Ces événements permettront d'approfondir les travaux en cours et d'élargir les perspectives de recherche.

Par ailleurs, le projet se concrétisera par une exposition itinérante,



programmée pour 2027, visant à faire découvrir au grand public ces entrepreneures oubliées. Cette exposition, conçue en partenariat avec plusieurs institutions, proposera une approche interactive et pédagogique pour retracer leur parcours et replacer leurs contributions dans le contexte de l'industrialisation française.

En complément, des publications scientifiques et des actions de vulgarisation (articles, conférences ouvertes, podcasts) viendront élargir la portée du projet. INDUSTRIFEM ne se limite donc pas à une relecture historique : il entend aussi réinterroger les modèles contemporains de l'entrepreneuriat féminin en offrant une réflexion sur l'évolution des conditions d'accès des femmes au monde des affaires.

Un projet qui s'inscrit pleinement dans les axes de recherche de Lyon 3

Grâce à son expertise en histoire du droit et en sciences économiques, l'Université Jean Moulin Lyon 3 joue un rôle clé dans la structuration de ce projet ambitieux. INDUSTRIFEM s'inscrit dans la dynamique de recherche portée par la Faculté de droit, qui accompagne des travaux novateurs à l'intersection du droit, de l'histoire et de l'économie. Cette approche multidisciplinaire permet d'aborder des problématiques historiques sous un nouveau prisme, tout en nourrissant une réflexion sur les enjeux contemporains de l'égalité économique.

En révélant ces trajectoires féminines oubliées, le projet ne se contente pas de réexaminer notre histoire : il ouvre aussi la voie à une relecture critique des dynamiques économiques actuelles, en interrogeant la place des femmes dans l'innovation et la création d'entreprise aujourd'hui.



Projets ANR DemoCIS, ForeSEE et ReliGis

Lyon 3 fait partie de trois consortiums lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt France 2030

L'agence nationale de la recherche (ANR) a lancé au printemps 2024 un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) "Programmes de recherche en sciences humaines et sociales" doté de 100 millions d'euros. À l'issue d'un processus de sélection achevé en fin d'année 2024, six consortiums ont été retenus. L'Université Jean Moulin Lyon 3 est membre de trois consortiums : DemoCIS, ForeSEE et ReliGis. Plusieurs enseignants-chercheurs de la faculté de droit participeront à ces programmes de recherche.

DémoCIS : l'évolution des démocraties

Porté par l'Université de Lille, en partenariat avec le CNRS et l'Inria.

Membres : Université Grenoble Alpes, Université Jean Moulin Lyon 3, Université CY Cergy Paris, IEP Saint Germain en Laye, IEP Grenoble

La crise démocratique multifactorielle confronte nos sociétés au défi de la (re)construction de communs face à des espaces publics fragmentés. DémoCIS engage un collectif interdisciplinaire d'excellence issu de 4 universités, 3 IEP, de l'Institut Mines Télécom, du CNRS et d'Inria (336 chercheurs et enseignants-chercheurs issus de 51 unités de recherche, dont 16 UMR CNRS et 1 Unité Propre CNRS) autour de 4 défis majeurs :

- Répondre à la crise des institutions par l'innovation démocratique ;
- Repenser les lieux et formes d'expression de la citoyenneté ;
- Agir contre la polarisation des sociétés et les désordres informationnels ;
- Renforcer les démocraties menacées.

ReligiS : les religions

Porté par l'Université de Strasbourg, en partenariat avec le CNRS.

Membres : Université de Lorraine, EHESS, INALCO, Sciences Po / FNSP, Aix-Marseille Université, ENS Lyon, Université Lumière Lyon 2, École française d'Athènes, Université Jean Moulin Lyon 3, EPHE, BNUS

La question des religions est devenue à la fois omniprésente et plus problématique que jamais, en raison de l'extrême complexité et de la

diversité de ses manifestations, avec de nombreuses questions soulevées dans le débat public. Ces évolutions posent de nouvelles questions aux institutions (gouvernement, collectivités locales, hôpitaux, écoles, justice, prisons, entreprises).

ReligiS se concentre sur la transformation des interactions entre les religions et les sociétés dans le monde contemporain, dans une perspective à long terme. Son objectif principal est double : développer un nouveau cadre scientifique, résolument ouvert, interdisciplinaire et international, afin de repenser les processus de transformation des relations entre religions et sociétés, et créer les conditions institutionnelles d'un changement à grande échelle des mécanismes et des actions de transfert des connaissances académiques sur les religions vers les décideurs politiques et la société.

FORESEE : les conséquences du changement climatique

Porté par l'Université Grenoble Alpes, en partenariat avec le CNRS et l'Inrae.

Membres : Université de Lille, Université Jean Moulin Lyon 3, Université de Bordeaux, Université Montpellier 3

Après des décennies d'accumulation de connaissances scientifiques, les conséquences du changement climatique sont désormais vécues, intimement, et à très large échelle. Le point de départ du projet Foresee est que cette dimension vécue des conséquences du changement

climatique, encore largement inexplorée, est essentielle pour comprendre la diversité des réactions, documenter les dynamiques sociales conflictuelles qu'elles suscitent, et proposer des modalités de changement durable et équitable.

Foresee mobilise la diversité des sciences humaines et sociales pour apporter trois éclairages imbriqués : la pluralité des discours et des argumentaires face aux conséquences du changement climatique, les obstacles épistémiques à l'appréhension des limites planétaires, et les mécanismes de résilience, résistance, adaptation des organisations territoriales, et enfin la manière dont les (in)égalités et les (in)justices obligent à revisiter en profondeur les fondements du contrat social.



Plusieurs enseignants-chercheurs de la Faculté de droit sont impliqués dans ces projets, en tant que responsables d'axes de recherche :

Elise Untermaier-Kerléo (Equipe de droit public de Lyon), Guillaume Rousset (IFROSS), et Marie-Laure Basilien-Gain (EDIEC) pour le projet DemoCIS

Anne-Laure Youhnovski-Sagon (Equipe de droit de Lyon) pour le projet ReligiS.



La remise en cause du fait majoritaire

une reparlementarisation en débat

Le 31 janvier 2025, l'amphithéâtre Huvelin de la Faculté de droit a fait salle comble à l'occasion du colloque « La remise en cause du fait majoritaire : les perspectives d'une reparlementarisation », organisé par les étudiants du Master 2 Droit public fondamental, sous la direction de la professeure Caroline Chamard-Heim.

Ce projet, conçu et porté collectivement par les étudiants de la promotion – Ilyana Bekkaoui, Loïs Bockhorni, Marie-Caroline Cornut, Lucas Crozier, Mathis Doré, Jade Guillot, Asmaa Hamadi, Rayan Hamlaoui, Valentin Mathieu, Luca Noirault, Manon Soufflet, Hugo Tallet et Vincent Thery – a donné lieu à une journée dense et stimulante, rassemblant un public large et de nombreux experts.

Une réflexion collective sur l'avenir du parlementarisme

En ouverture, Caroline Chamard-Heim et Lucas Crozier ont introduit la journée en revenant sur les motivations de ce colloque étudiant : penser les mutations du système institutionnel français à l'heure où le fait majoritaire semble fragilisé.

Le propos introductif de Benjamin Morel, maître de conférences à l'Université Paris Panthéon-Assas, a dressé un panorama historique de la formation des majorités en France, depuis la Révolution jusqu'à la Cinquième République. Une entrée en matière précieuse pour poser les bases du débat.

Trois temps, un constat partagé

La première table ronde a exploré les mutations institutionnelles actuelles, avec l'intervention de David Mongoin, professeur à Lyon 3, sur le glissement du présidentielisme majoritaire vers un primoministérielisme minoritaire. Basile Ridard, maître de conférences à l'Université

de Lille, a ensuite élargi la réflexion à l'échelle européenne avec une analyse des accords de coalition dans les régimes parlementaires voisins.

La seconde table ronde s'est centrée sur les outils de transformation potentiels. Philippe Blachère, professeur à Lyon 3, a interrogé les freins culturels au compromis parlementaire en France. Marie-Anne Cohendet, professeure à Paris 1, a plaidé pour l'instauration d'un scrutin proportionnel, tandis que Dominique Rousseau, professeur émérite, a mis en lumière le rôle possible de la participation citoyenne dans l'évolution du législatif.

Enfin, une table ronde conclusive s'est penchée sur la place de l'institution présidentielle dans ce contexte de remise en cause du fait majoritaire, réunissant Marie-Anne Cohendet, Grégory Bligh (Sciences Po Lyon) et Swann Vidal, doctorant à Lyon 3. Une réussite collective

Au-delà de la richesse des interventions, ce colloque s'est distingué par la qualité de son organisation, intégralement assurée par les étudiants du master. L'ambiance conviviale, la diversité des points de vue et la densité des échanges ont contribué à faire de cette journée un temps fort de l'année universitaire.

Cette initiative témoigne, une fois encore, de la vitalité intellectuelle du Master 2 Droit public fondamental, et de sa capacité à porter des réflexions ancrées dans les enjeux démocratiques contemporains.



Femmes étrangères et précarité juridique : un colloque nécessaire



16 janvier 2025, Palais de l'Université

À l'initiative des étudiants du Master 2 Droit public fondamental, en partenariat avec le Master Droit européen des droits de l'homme, la Faculté de droit a accueilli un colloque particulièrement engagé consacré à la précarité juridique des femmes étrangères. Intitulée « Femmes étrangères et précarité juridique », cette rencontre, qui a réuni universitaires, avocats, membres d'associations et étudiants dans un amphithéâtre comble, a permis de croiser les approches juridiques, historiques et sociologiques sur un sujet encore trop souvent relégué au second plan.

La professeure Caroline Chamard-Heim, directrice du M2 Droit public fondamental, et Constance Ruedin, co-présidente de l'ADPF, ont introduit les travaux en rappelant les enjeux fondamentaux d'un tel colloque : comprendre comment les dispositifs juridiques censés protéger les femmes étrangères peuvent, dans certaines situations, générer de nouvelles formes de vulnérabilités.

La première partie de l'après-midi a permis de dresser un panorama des droits théoriquement accessibles aux femmes étrangères. L'historienne Linda Guerry a ouvert les débats par une mise en perspective historique et juridique des migrations féminines, avant de céder la parole à Elsa Bourdier, doctorante à l'Université Paris Nanterre, qui a présenté les dispositifs de séjour fondés sur les violences de genre. La professeure Marie-Laure Basilien-Gainche a ensuite interrogé la reconnaissance des femmes afghanes comme groupe social spécifique, tandis que M. Cédric Meurant, Maître de conférences en droit public a présenté une analyse de l'ambivalence des règles juridiques applicables aux femmes étrangères, soulignant comment certaines règles juridiques peuvent tour à tour les protéger ou, au contraire, les pénaliser.

Après une courte pause, la seconde partie du colloque a mis en lumière les limites concrètes de ces dispositifs. Le professeur Pierre-François Laval, ancien assesseur à la CNDA, a présenté les obstacles procéduraux spécifiques rencontrés par les femmes demandeuses d'asile. Souleïma Yamani et Pierre Saint-Amans, membres de la Cimade, ont pointé les défaillances juridiques dans l'accès à des conditions de vie dignes. Enfin, le professeur Serge Slama a abordé une question complexe : peut-on réellement protéger les femmes étrangères victimes de violences en expulsant leur conjoint ? Une problématique où le droit se heurte parfois à ses propres contradictions.

La professeure émérite Danièle Lochak a clos les débats en élargissant les perspectives : la précarité juridique des femmes étrangères n'est pas une anomalie du système, elle en est parfois le révélateur.

Porté avec sérieux par les étudiants et salué pour la qualité de ses intervenants comme de ses échanges, ce colloque a démontré une fois encore la capacité des formations de la Faculté à faire dialoguer rigueur académique et engagement citoyen.





Fait majoritaire : un concept en débat



31 janvier 2025, Palais de l'Université

Le 31 janvier dernier, les étudiants du Master 2 Droit public fondamental ont une nouvelle fois démontré leur capacité à prendre en main des sujets institutionnels d'actualité en organisant un colloque ambitieux et très suivi : « La remise en cause du fait majoritaire : les perspectives d'une reparlementarisation ». Porté par l'Association Droit public fondamental (ADPF) et soutenu par la direction du master, cet événement a rassemblé de nombreux participants dans un amphithéâtre Huvelin plein à craquer

Le programme dense et structuré du colloque a permis d'explorer les ressorts d'une mutation politique observée depuis plusieurs années : l'affaiblissement du fait majoritaire, longtemps considéré comme pilier de la Ve République, et les pistes d'une nouvelle culture du compromis parlementaire. En introduction, le maître de conférences Benjamin Morel (Paris Panthéon-Assas) a posé les bases historiques du débat, retraçant les transformations de la formation des majorités politiques en France depuis la Révolution.

Deux premières interventions ont ensuite interrogé le présent institutionnel : David Mongoin (Université Jean Moulin Lyon 3) a analysé l'émergence d'un « primo-ministériisme minoritaire », tandis que Basile Ridard (Université de Lille) a apporté un éclairage comparé sur les accords de coalition en Europe. Dans la seconde partie

de l'après-midi, les professeurs Philippe Blachère (Lyon 3), Marie-Anne Cohendet (Panthéon-Sorbonne) et Dominique Rousseau (Paris 1) ont discuté des leviers potentiels pour refonder un parlementarisme de négociation : culture du compromis, scrutin proportionnel, participation citoyenne. Une table ronde finale a réuni Swann Vidal, doctorant à Lyon 3, Grégory Bligh (Sciences Po Lyon) et à nouveau Marie-Anne Cohendet pour interroger le rôle de l'institution présidentielle dans cette recomposition des équilibres démocratiques.

Au-delà de la qualité des interventions, c'est la cohérence du projet, son organisation rigoureuse et l'ambiance studieuse mais chaleureuse qui ont marqué les esprits. Ce colloque s'inscrit dans la lignée d'une série d'initiatives étudiantes soutenues par l'équipe pédagogique du master, et démontre à nouveau la vitalité intellectuelle de la filière.



Séminaire franco-brésilien

Le droit des obligations face aux enjeux environnementaux



6 septembre 2024, Palais de l'Université



Le 6 septembre 2024, la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 a accueilli un séminaire international consacré à une problématique au cœur des défis contemporains : la question environnementale à travers le prisme du droit des obligations. Placé sous la direction scientifique de Stéphanie Porchy-Simon, Silmara A.J. Chinellato et Olivier Gout, cet événement a rassemblé des universitaires et praticiens français et brésiliens pour analyser l'évolution du droit privé dans la protection de l'environnement.

Un regard croisé entre la France et le Brésil

Dès l'ouverture des débats, les intervenants ont mis en lumière les convergences et divergences entre les systèmes juridiques français et brésilien en matière de contrats, responsabilité civile et mécanismes d'assurance appliqués aux problématiques environnementales.

Les discussions ont notamment porté sur l'intégration croissante de principes environnementaux dans les relations contractuelles et la gestion des risques, soulignant ainsi l'adaptation progressive du droit des

obligations aux enjeux climatiques.

L'après-midi a été consacré à des questions d'actualité, parmi lesquelles :

- La prise en charge des nuisances sonores générées par les transports
- Le rôle des assurances dans la réparation des dommages environnementaux

Cette approche pluridisciplinaire a permis de confronter les expériences et d'enrichir la réflexion sur les outils juridiques disponibles et les adaptations nécessaires pour répondre aux mutations environnementales.

Un séminaire ancré dans la coopération scientifique internationale

Au-delà des échanges académiques, cet événement a marqué une nouvelle étape dans le renforcement des liens scientifiques et institutionnels entre la Faculté de droit et l'Université de São Paulo, confirmant l'importance d'une approche comparative et collaborative pour accompagner les évolutions du droit.

En associant recherche universitaire et enjeux concrets, ce séminaire a illustré la capacité du droit à se saisir des défis environnementaux et à proposer des solutions adaptées aux transformations du monde contemporain.



Face aux défis environnementaux, *une justice en mouvement*

Le 21 mai 2025, le Tribunal judiciaire de Lyon a accueilli un colloque d'ampleur consacré à une question aussi brûlante qu'essentielle : « Que peuvent nos justices face aux problématiques environnementales ? » Magistrats, avocats, enseignants-chercheurs, étudiants et acteurs associatifs ont répondu présents pour réfléchir ensemble aux leviers, limites et perspectives d'une justice confrontée aux défis écologiques.

Trois volets pour une réponse globale

Organisé par l'Institut de Droit de l'Environnement (UMR 5600 EVS – Environnement Ville Société), en lien avec les magistrats du Tribunal judiciaire de Lyon et la commission environnement du Barreau, ce colloque s'inscrit dans la continuité des « Mardis de l'environnement » menés en 2023-2024. L'objectif était clair : élargir les échanges à l'ensemble du ressort du Pôle régional spécialisé en matière d'atteintes à l'environnement (PRE), dont l'implication active a marqué l'événement.

Trois temps forts ont structuré la journée : prévention, répression, réparation. À travers ces thématiques, les intervenants ont croisé regards de praticiens et analyses de chercheurs, avec des interventions solidement ancrées dans les réalités du terrain. Trois tables rondes ont permis d'illustrer la diversité des approches, de confronter les expériences, et d'ouvrir des pistes concrètes pour faire évoluer les réponses judiciaires et administratives face aux atteintes environnementales.

Une mobilisation collective saluée

Les propos introductifs et conclusifs, assurés par des universitaires, ont permis de prendre du recul et d'inscrire les discussions dans une réflexion plus large sur l'évolution du droit de l'environnement et de ses usages judiciaires.

La Faculté de droit a joué un rôle central dans l'organisation scientifique, matérielle et financière de cet événement. Nous remercions tout particulièrement Rémy Dufal, enseignant-chercheur à l'Institut de Droit de l'Environnement, et Caroline Chamard-Heim, vice-doyenne, pour leur engagement dans la réussite de cette journée.

Soutenu par l'École nationale de la Magistrature et la Société française pour le droit de l'environnement (section Centre-Est), ce colloque a été unanimement salué pour la qualité de ses échanges et la richesse des interventions.

Un rendez-vous que beaucoup espèrent voir renouvelé, tant il a souligné l'importance des coopérations interprofessionnelles pour relever les défis environnementaux à venir.



Une première université d'été franco-canadienne

sur l'IA responsable

Une trentaine d'étudiants venus de France et du Canada se sont retrouvés à Lyon pour une université d'été inédite, consacrée à l'intelligence artificielle responsable. Organisée par les Facultés de droit de Lyon 3 et de Montréal, cette semaine d'échanges a permis d'explorer les enjeux juridiques, éthiques et sociétaux de l'IA à travers une approche pluridisciplinaire et engagée.

Retour sur une semaine d'échanges interdisciplinaires à Lyon

Du 7 au 11 juillet 2025, les Facultés de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et de l'Université de Montréal ont organisé à Lyon leur première université d'été francophone sur le thème de l'intelligence artificielle responsable. Accueillie dans le cadre prestigieux du Palais Hirsch, au cœur du campus des universités de Lyon, cette semaine intense a rassemblé une trentaine de participants issus de masters et doctorats, sélectionnés pour leur intérêt scientifique pour le sujet.

Durant cinq jours, chercheurs et praticiens venus de France, du Canada et des Outre-mer ont exploré les enjeux multiples posés par l'émergence de l'IA dans nos sociétés : gouvernance, responsabilité, vie privée, soutenabilité écologique, démocratie, justice, ou encore droit privé.

La semaine a été ouverte par Julien Cloarec, vice-président de l'Université Jean Moulin Lyon 3 en charge de la stratégie numérique et de l'IA, aux côtés d'Olivier Gout, doyen de la Faculté de droit, et de Stéphane Rousseau, vice-doyen de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Tous trois ont souligné l'importance de croiser les regards juridiques et interdisciplinaires pour penser une IA au service du bien commun.

Une approche globale et pluridisciplinaire

Le programme scientifique, structuré en conférences thématiques et ateliers, a permis d'aborder les fondamentaux de l'intelligence artificielle (Julien Cloarec), les questions éthiques autour de la personification des agents intelligents (Marie Potus), ou encore les conditions d'une gouvernance responsable conciliant innovation et régulation (Pierre Larouche, Samir Merabet).

La protection des droits fondamentaux a occupé une place centrale : vie privée (Ludovic Pailler), démocratie (Gaëlle Marti), ou encore justice algorithmique (Shana Chaffai-Parent). Des contributions ont également mis en lumière les implications écologiques (Antoine Touzain), l'impact sur l'information et les médias (Angèle Stalder), et les défis de la responsabilité juridique (Nicolas Vermey).

Un format immersif et certifiant

L'université d'été a été conçue comme un temps fort de formation, mais aussi de production. Chaque participant était

invité à rédiger un court mémoire de recherche à l'issue des enseignements, permettant l'obtention d'un certificat et d'un badge numérique attestant de leur participation.

Au-delà du contenu académique, les échanges informels entre étudiants et intervenants ont contribué à faire de cette semaine un moment de formation intellectuelle et humaine particulièrement stimulant. Une dynamique que les deux universités partenaires ont vocation à pérenniser à travers de futures éditions.



Avec des sessions dirigées par des experts nationaux et internationaux de renom et des ateliers pratiques, l'école d'été est une occasion unique de :

- Réfléchir aux enjeux éthiques, juridiques, politiques et socio-techniques soulevés par l'IA dans divers milieux de développement et d'application
- Comprendre différents cadres normatifs existants (Déclaration de Montréal, Recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'IA, cadre des droits humains, etc.) et leurs implications pour l'IA responsable et les droits humains
- Explorer et trouver des éléments de réponses aux principaux enjeux auxquels la société et les organisations sont confrontées en matière de développement et d'application de l'IA
- Développer des compétences essentielles en matière d'IA responsable, telles que le travail dans un cadre interdisciplinaire, l'exercice

du leadership et l'utilisation de compétences en diplomatie scientifique pour naviguer dans la réalité multidisciplinaire, mondiale et pratique de l'IA responsable

- Établir des relations durables avec des personnes passionnées et engagées du monde entier.

Chaque jour de l'école est consacré à un thème spécifique comme l'IA responsable, la gouvernance de l'IA, l'éthique de l'IA, les aspects juridiques de l'IA et les droits humains.

De la théorie à la pratique

Les sessions du matin permettront aux participant·e·s de découvrir les fondements théoriques pertinents relatifs au thème de la journée et d'explorer les outils d'application et d'évaluation existants.

Les sessions de l'après-midi se concentreront sur les ateliers pratiques et l'apprentissage par l'expérience; les participant·e·s prendront part à des ateliers de renforcement des compétences, à des activités pratiques et à d'autres activités d'apprentissage appliqué telles que des études de cas.

À propos

Les sessions de l'école d'été portent sur l'IA responsable, la gouvernance de l'IA, l'éthique de l'IA et les aspects juridiques de l'IA. Les participants acquièrent à la fois des connaissances théoriques et des compétences pratiques pour mieux comprendre et aborder les questions qui se posent à l'intersection de l'IA responsable et des droits humains.

L'école d'été requiert environ 40 heures de travail, incluant les heures cours, les activités, une éventuelle courte session de mise à niveau avant l'école d'été, des travaux de groupe et des projets. Un certificat de participation sera délivré à l'issue du programme.



5^e édition de l'École d'été francophone en gestion des services de santé



23-27 juin 2025 - Amphithéâtre Huvelin, Palais de l'Université

Une semaine pour décloisonner les parcours et les pratiques

Du 23 au 27 juin 2025, l'amphithéâtre Huvelin de la Faculté de droit a accueilli la cinquième édition de l'École d'été francophone en gestion des services de santé, coorganisée par l'IFROSS et le Centre de recherche en gestion des services de santé (CRGSS) de l'Université Laval (Québec). Lancée en 2019, cette initiative alterne chaque année entre Lyon et Québec, affirmant une ambition claire : créer une communauté apprenante à l'échelle francophone, capable d'inventer les modèles de soins de demain.

L'édition 2025 s'est construite autour d'un fil rouge fort : décloisonner le système de santé pour mieux penser les parcours, au bénéfice des usagers comme des professionnels. Près d'une centaine d'intervenants, venus de France, du Québec, de Belgique ou de Suisse, se sont succédé à la tribune tout au long de la semaine. Parmi eux : chercheurs, cadres de santé, représentants d'administrations, patients partenaires, associations ou encore professionnels de terrain. Cette diversité a nourri des échanges denses, vivants, parfois même engagés, au croisement des disciplines et des expériences.

Chaque journée explorait une facette spécifique du décloisonnement. Le lundi, les interventions se sont concentrées sur les parcours des personnes âgées ou en situation de handicap, avec des ateliers participatifs très suivis sur le passage du secteur enfant au secteur adulte, le vieillissement, ou encore le maintien à domicile en oncologie.

Le mardi, les soins primaires ont occupé le devant de la scène. Des regards croisés entre la France et le Québec ont permis d'interroger les systèmes de santé, les dynamiques de collaboration interprofessionnelle,

De gauche à droite : François Blanchardon, Jean-Baptiste Capgras, , Olivier Gout, Jean Baptiste Gartner



DÉCLOISONNER LE SYSTÈME DE SANTÉ

Changer notre façon de penser, décroisonner disciplinaire pour agir ensemble

Problématiques de continuité des services, de circulation de l'information

Des silos organisationnels, professionnels, et de données

Un défi à 3 niveaux:

- parcours de soins,
- parcours de santé,
- parcours de vie

Penser les territoires vs entités organisationnelles

J.B. Capgras

J.B. Gartner

Illustrations DO2CO.COM

Do2co
.COM

et les nouvelles relations à construire avec les citoyens.

Le mercredi a été marqué par une journée dense consacrée à la lutte contre les violences et les maltraitements. Juristes, chercheurs, responsables associatifs et professionnels de terrain ont partagé leurs approches sur des sujets aussi variés que le contrôle coercitif, la sécurisation culturelle ou l'expertise des maisons de prévention.

Le jeudi, les compétences managériales de demain étaient au cœur des échanges. Transformation numérique, enjeux d'inclusion, évolutions de carrière : la journée a mêlé analyses théoriques et retours d'expérience, avant un après-midi de réflexion collective autour de la

formation des cadres de santé. Enfin, le vendredi a proposé une mise en perspective globale, à travers la question de l'évaluation et de la gouvernance des dispositifs de décroisonnement. L'exemple des tiers-lieux d'expérimentation en santé numérique a notamment suscité des discussions nourries, avant une conférence croisée Québec-France pour conclure la semaine.

Conférences, tables rondes, ateliers participatifs, world cafés : les formats variés ont permis une implication active des participants, venus de toute la francophonie, pour un événement pensé comme un espace de co-construction plus que comme un simple cycle de conférences. Soutenu par de nombreux partenaires, dont France Assos Santé,

l'ANAP, l'Université Lyon 1, la Chaire Antoine Turmel, l'ANCIM ou encore la Fondation Bullukian, l'événement témoigne de la capacité de la Faculté à accueillir et accompagner des projets d'envergure, ancrés dans les réalités contemporaines. Il illustre aussi, dans ses thématiques comme dans sa méthode, la volonté affirmée de l'IFROSS de croiser les regards en droit, santé publique, gestion, éthique et action publique.

Cette édition a nourri de nombreux échanges, encouragé de nouvelles collaborations, et surtout laissé derrière elle une énergie partagée : celle d'un système de santé qui, en se décroisonnant, se donne une chance de mieux répondre aux défis de son époque.



Le Prix de thèse en droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 a été attribué en décembre dernier à Marie Potus, docteure en droit privé et ancienne étudiante de la Faculté, désormais maîtresse de conférences à l'Université de Franche-Comté. Cette distinction récompense chaque année des travaux remarquables par leur rigueur scientifique, leur originalité et leur impact sur les enjeux juridiques contemporains.

Une réflexion critique sur la distinction entre personne et chose

Sa thèse, intitulée « *L'institution de l'humain : réflexion critique sur la summa divisio personne/chose au XXI^e siècle* », soutenue le 11 décembre 2023 sous la direction de Blandine Mallet-Bricout, professeure des universités en détachement à l'AGSE Cour de Cassation, Paris, s'interroge sur la pertinence de cette distinction fondamentale du droit face aux défis du XXI^e siècle.

L'essor de l'intelligence artificielle, les évolutions du statut juridique des animaux, les transformations liées au transhumanisme ou encore les préoccupations environnementales viennent bousculer les catégories classiques du droit. Marie Potus propose une analyse approfondie de ces bouleversements et questionne la capacité du droit à s'adapter aux mutations en cours.

Un regard renouvelé sur le droit et les évolutions sociétales

À travers une approche mêlant histoire du droit, philosophie et théorie juridique, cette recherche met en évidence les limites du modèle traditionnel opposant personnes et choses. Elle explore les tensions que cette distinction génère aujourd'hui et envisage une institutionnalisation de l'humain, qui permettrait de mieux appréhender les transformations contemporaines tout en évitant la réification des individus ou l'anthropomorphisation des objets et des êtres vivants.

Cette récompense témoigne du dynamisme de la recherche menée à la Faculté de droit et de la volonté d'explorer des sujets complexes aux implications majeures pour le monde juridique et socio-économique.

Félicitations à Marie Potus pour cette reconnaissance, qui vient souligner la portée de ses travaux et leur contribution aux réflexions actuelles sur l'évolution du droit.

Concours et remises de prix

Qu'ils soient doctorants, jeunes chercheurs ou encore tout juste diplômés, plusieurs étudiants de la Faculté de droit ont vu leurs travaux récompensés cette année. Une reconnaissance académique et professionnelle qui reflète la qualité des formations et l'implication de la communauté universitaire.

**Marie Potus,
reçoit le Prix de thèse en droit
de l'Université Jean Moulin Lyon 3**



Décembre 2024, Palais de l'Université

Guilhem Baldy,

lauréat du Prix de thèse 2025 de l'Assemblée nationale

Le 20 mars 2025, l'Assemblée nationale a décerné son prestigieux Prix de thèse de droit politique et parlementaire à Guilhem Baldy, docteur en droit public de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Une reconnaissance nationale qui vient saluer un travail rigoureux, original et ambitieux, dirigé par le professeur David Mongoin au sein de l'Équipe de droit public de Lyon (EDPL).

Une thèse qui interroge les fondements du droit constitutionnel

Soutenue le 2 décembre 2024, la thèse de Guilhem Baldy s'intitule *La solidarité en droit constitutionnel. Étude du régime de la V^e République à partir des relations de l'Exécutif*. Loin de se contenter d'une lecture classique fondée sur la séparation des pouvoirs, l'auteur y défend une grille de lecture renouvelée, centrée sur les mécanismes de solidarité entre institutions. À travers une analyse fine des pratiques sous la V^e République, il met en évidence des formes de coopération entre l'exécutif et le législatif souvent négligées par la doctrine.

Ce changement de perspective, salué par le jury pour sa pertinence théorique et son ancrage empirique, invite à repenser en profondeur le fonctionnement des institutions républicaines et à dépasser l'opposition traditionnelle entre autonomie et confrontation des pouvoirs.

Une reconnaissance nationale

Créé en 2003, le Prix de thèse de l'Assemblée nationale récompense chaque année un travail universitaire éclairant le rôle, les pratiques ou les enjeux liés à l'institution parlementaire. Depuis 2018, il distingue deux catégories : le droit politique et parlementaire, et l'histoire de l'institution parlementaire.

Le jury 2025, présidé par Naïma Moutchou, vice-présidente de l'Assemblée nationale, rassemblait des députés, des juristes et des professeurs de droit reconnus. Aux côtés de Guilhem Baldy, deux prix spéciaux ont été remis à Augustin Berthout (Université de Montpellier) et Jeanne Valax (Université Paris Panthéon-Assas) pour leurs travaux en droit public.

Une fierté pour Lyon 3

Cette distinction met à l'honneur la qualité de la formation doctorale de la Faculté de droit et souligne la vitalité de sa recherche en droit public. Elle confirme aussi la capacité de ses jeunes chercheurs à produire des travaux originaux, en prise avec les enjeux contemporains de nos institutions.



Une docteure de la Faculté de droit récompensée par le Prix de thèse du Barreau de Lyon



16 décembre 2024

Rebecca Frering, docteure en droit de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, a remporté le Prix de thèse du Barreau de Lyon pour son travail intitulé *La Reconnaissance de dette*, soutenu sous la direction du Professeur F. Chénédé au sein de l'Équipe de recherche Louis Josserand.

Remis tous les deux ans, ce prix distingue une thèse dont les recherches apportent une contribution précieuse à la réflexion juridique et aux pratiques du métier d'avocat. Cette année, la distinction a été attribuée par le Bâtonnier Alban Pousset-Bougère et la Vice-Bâtonnière Sara Kebir lors d'une cérémonie officielle.

En mettant à l'honneur une recherche rigoureuse et engagée, le Barreau de Lyon souligne l'importance des liens entre l'université et le monde professionnel. Une reconnaissance qui témoigne du dynamisme de la recherche en droit et de l'excellence des formations dispensées à la Faculté.

Le Prix de thèse du Barreau de Lyon

Objectif : Récompenser une recherche en lien avec la profession d'avocat et renforcer les passerelles entre l'université et la pratique du droit.

Dotation : 1 500 euro

Éligibilité : Thèses soutenues en français entre janvier 2022 et décembre 2023 dans une université lyonnaise.



De gauche à droite :
Alban Pousset-Bougère,
Rebecca Frering, Olivier
Gout et Sara Kebir



Romain Raine, lauréat du Prix de thèse de la Cour de cassation 2024



16 décembre 2024

Romain Raine, maître de conférences à la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, a remporté le Prix de thèse de la Cour de cassation 2024 pour son travail intitulé *Le double degré de juridiction. Contribution à l'élaboration d'un droit des voies de recours dans le procès civil français et anglais*, soutenu sous la direction de Cécile Chainais, professeure de droit privé à l'Université Paris II Panthéon-Assas.

Ce prix, décerné tous les deux ans, distingue des travaux de recherche en droit qui apportent un éclairage nouveau sur des questions essentielles à la pratique judiciaire. La cérémonie de remise du prix, qui s'est tenue à la Cour de cassation, a réuni de nombreuses personnalités du monde juridique, parmi lesquelles Christophe Soulard, premier président de la Cour de cassation, Rémy Heitz, procureur général près ladite Cour, ainsi que Sandrine Zientara, présidente du jury et directrice du Service de documentation, des études et du rapport.

L'ouvrage de Romain Raine a particulièrement retenu l'attention du jury par son approche novatrice du double degré de juridiction, une notion familière du droit du procès civil qui, sous son prisme, révèle des enjeux plus larges sur l'articulation et la lisibilité des voies de recours. Son travail sera publié aux éditions Lextenso, rejoignant ainsi les références incontournables du domaine.

Cette reconnaissance souligne l'excellence de la recherche menée au sein de la Faculté de droit et l'engagement de ses enseignants-chercheurs à faire avancer la réflexion juridique.

*Sandrine Zientara, Rémy Heitz, Romain Raine,
Christophe Soulard*



Retrouvez via ce QR Code
la thèse de Romain Raine en vidéo



Thèses soutenues

en 2024-2025

La thèse de doctorat en droit prend la forme d'un ouvrage juridique conséquent qui porte sur un sujet original. À l'issue de plusieurs années de recherche (cinq en moyenne), elle donne lieu à une soutenance devant un jury constitué en principe d'universitaires spécialistes du champ d'étude. Elle couronne plusieurs années de doctorat au cours desquelles le jeune chercheur s'est formé à l'enseignement en dispensant des travaux dirigés. À l'issue de la soutenance, le doctorant se voit conférer le grade de docteur en droit.

- **Almodis Peyre** | 15/10/2024 | Dir. : Marie-Laure Basilien-Gainche ; Co-dir. : Cédric Meurant | *La consignation du passager clandestin à bord des navires marchands battant pavillon français*
- **Chloe Maestroni** | 17/10/2024 | Dir. : William Dross | *L'unité des restitutions, Etude de droit civil*
- **Mathilde Hirsinger** | 18/10/2024 | Di. : Anne-Sophie Chavent-Leclère | *Radicalisation et droit pénal*
- **Ségolène Simonnet** | 07/11/2024 | Dir. : Xavier Pin | *Les lois pénales didactiques : essai d'une théorie générale*
- **Clovis Bernardi** | 08/11/2024 | Dir. : Louis-Augustin Barriere | *La police des cultes dans les établissements français de l'Inde sous l'Ancien Régime : 1664-1790*
- **Florian Berger** | 12/11/2024 | Dir. : Eric Carpano | *La libre circulation du sportif professionnel dans l'Union européenne*
- **Angéline Coste** | 15/11/2024 | Dir. : Patrick Mistretta | *Réflexions autour de l'utilisation des sciences dans la preuve pénale*
- **Pierrick Maimone** | 18/11/2024 | Dir. : Stéphanie Porchy-Simon | *La responsabilité civile extracontractuelle et la lutte contre l'aggravation du changement climatique*
- **Hugo Peter** | 19/11/2024 | Dir. : Pierre-François Laval | *L'encadrement juridique de l'arsenalisation de l'espace extra-atmosphérique : enjeux juridiques et institutionnels*
- **Gauthier Lacroix** | 21/11/2024 | Dir. : Dominique Asquinazi-Bailleux | *La solidarité en droit de la protection sociale : analyse d'un rapport de droit redistributif*
- **Emilie Sibelle** | 22/11/2024 | Dir. : Elisabeth Joly-Sibuet - Mathilde Philip-Gay | *La réparation face aux particularités du crime de masse devant les juridictions internationales*
- **Diane Humbert** | 29/11/2024 | Dir. : Xavier Pin | *Vers un principe de réinsertion en matière pénale*
- **Finagnon Djegbewesson** | 29/11/2024 | Dir. : Lukasz Stankiewicz et Nicaise Mede | *Le contrôle des prix de transfert dans les Etats de l'UEMOA à l'aune du principe de pleine concurrence : le cas du Bénin*
- **M'Baha Moussa Sissoko** | 02/12/2024 | Dir. : Cyril Nourissat | *Le rôle de l'arbitrage dans l'attractivité des investissements étrangers au Mali : examen à partir de la pratique des sentences arbitrales rendues*
- **Guilhem Baldy** | 02/12/2024 | Dir. : David Mongoin | *La solidarité en droit constitutionnel. Etude du régime de la Vè République à partir des relations de l'Exécutif*
- **Issaka Dangnossi** | 27/09/2024 | Dir. : Kiara Neri | *Compétence complémentaire et efficacité d'action de la CPI*
- **Ibrahima Diallo** | 12/12/2024 | Dir. : Pierre-François Laval | *La politique juridique extérieure des Etats africains à l'égard de la Cour pénale internationale*
- **Simon Journet** | 13/12/2024 | Dir. : Frédéric Zenati-Castaing | *Essai d'une théorie du patrimoine commun de la Nation*
- **Tom Drevard** | 10/01/2025 | Dir. : Isabelle Michallet et Paule Halley | *La protection juridique de la biodiversité urbaine recherche en droit comparé (France-Québec)*
- **Cédric Bernard** | 14/01/2025 | Dir. : Hervé de Gaudemar et Patrick Taillon | *Développement d'un droit global des marchés publics à travers l'étude comparative France-Québec*
- **Alexandra Ortega** | 17/04/2025 | Dir. : Elisabeth Joly-Sibuet | *La victime face aux réponses pénales alternatives et simplifiées*
- **Sophie Olivier** | 04/06/2025 | Dir. : Pierre-François Laval | *Les enjeux de l'asile face à la sécurité : la situation des individus en besoin de protection représentant une menace pour la sécurité*
- **Céline Gauthier-Maxence** | 12/06/2025 | Dir. : Guillaume Rousset | *Liberté d'aller et venir en psychiatrie : la recherche complexe d'un équilibre avec la sécurité publique*
- **Francesco Grossi** | 14/06/2025 | Dir. : Christophe Roux et Guiseppa Andrea Primerano | *Usage de biens publics et concurrence : concessions de plage et protection juridique de l'accès au littoral : une étude comparée*
- **Xavier Baki Mignot** | 19/06/2025 | Dir. : William Dross | *La vacance, Principes d'une théorie générale de la propriété*





Almodis
Peyre



Tom
Drevard



Angéline
Coste



Cédric
Bernard



Diane
Humbert



Florian
Berger

Gauthier
Lacroix



Hugo
Peter

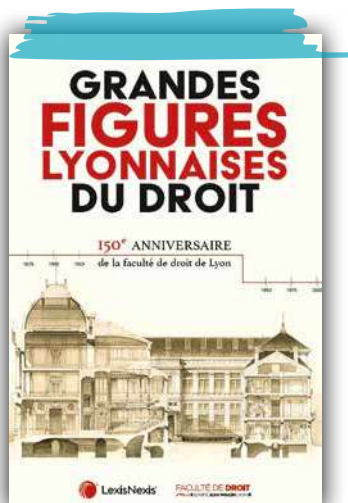


Publications

en 2024-2025

Grandes figures lyonnaises du droit

Sous la direction scientifique d'Élise Untermaier-Kerléo et Catherine Fillon



Ouvrage collectif illustré à l'occasion des 150 ans de la faculté de droit de Lyon en juin 2025 présentant les grandes figures du droit dans les domaines du droit civil, droit des affaires, droit public, droit et libertés fondamentales, droit pénal mais également de grands économistes lyonnais.

Il y a 150 ans, Lyon obtenait, enfin, de l'État, la création d'une faculté de droit. Parce qu'une institution ne vaut que par les hommes et les femmes qui l'animent et parce qu'une institution d'enseignement n'a de raison d'être que par les étudiants qu'elle forme, cet ouvrage rend hommage aux grandes figures lyonnaises du droit. Nombre de ces figures sont des professeurs spécialistes des grandes disciplines juridiques, mais aussi de médecine légale, d'économie ou de science politique. Certains de ces enseignants ont été des piliers de la faculté. D'autres n'y sont restés que quelques années, mais ils ont laissé localement une forte empreinte. L'ouvrage rend également hommage à certains de ses anciens étudiants, français comme étrangers. Certains sont devenus magistrats ou avocats, engagés dans la défense des droits et libertés fondamentales. D'autres ont, après leurs études de droit, embrassé une carrière politique, locale et nationale, d'autres encore ont contribué au rayonnement du droit français à travers le monde.

Richement illustré, ce livre anniversaire est un travail de mémoire, qui a pour ambition de montrer ce que les grandes figures de la faculté lyonnaise ont apporté à la science juridique et, plus largement, dans quelle mesure elles ont pu contribuer au progrès social, à la défense de la justice et de l'état de droit, en France comme à l'étranger.

Droit fiscal 2025

Régis Vabres



Selon quelles modalités sont taxés les salaires, les dividendes, les plus values, le patrimoine ou encore le bénéfice des entreprises ? Quels sont les droits et obligations du contribuable ? Autant d'interrogations qui sont décisives pour comprendre le fonctionnement de notre économie et de notre société et qui sont l'objet même du droit fiscal.

Destiné principalement aux étudiants de licence et de master, l'ouvrage se distingue par l'alliance d'un cours extrêmement clair avec d'importants compléments pédagogiques à la fin de chaque chapitre comme tous les manuels de la collection « Hypercours ».

Il comporte également au fil de l'ouvrage plus de 50 encadrés d'exemples appliqués et chiffrés, plus de 80 tableaux explicatifs ou récapitulatifs et plus de 30 schémas pour illustrer la matière. Il comporte 17 leçons structurées autour d'un plan simple et de nombreux exemples concrets. Plusieurs exercices corrigés (dissertation, commentaires d'arrêt et cas pratiques) sont proposés ainsi que de nombreuses références bibliographiques.

Cet HyperCours est donc l'outil indispensable pour appréhender au mieux la fiscalité des particuliers (impôt sur le revenu, impôts locaux, IFI) et des entreprises (impôt sur les sociétés, groupes, TVA) dans une démarche pédagogique et pratique.



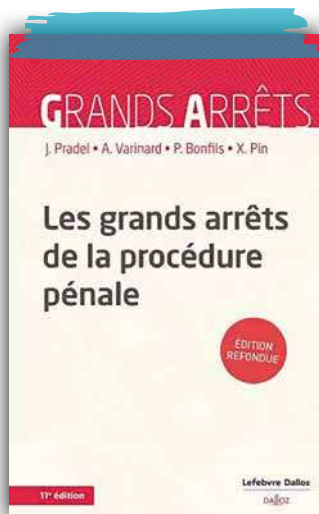
Laïcité versus multiculturalisme? Le droit à l'épreuve des sociétés plurielles

Christelle Landheer-Cieslak et Mathilde Philip

L'objectif central de ce livre est d'identifier et de comparer les caractéristiques essentielles des ordres juridiques canadiens et français pour les distinguer au mieux dans leur appréhension du pluralisme mais aussi et surtout pour mettre en évidence leurs fondements communs.

Le multiculturalisme et la laïcité interpellent l'intime et renvoient bien souvent à des convictions profondes dont l'expression peut susciter passions, querelles et violences. C'est notamment le cas au Canada et en France, où tout débat en lien avec ces deux modèles peut parfois sembler impossible tant le sujet est sensible. Il est difficile alors de se faire une opinion documentée.

Pour nourrir la réflexion, ce livre propose une comparaison entre le droit du multiculturalisme canadien et le droit de la laïcité française, construite autour de leur prémisse commune, à savoir la nécessité pour un État de reconnaître et de respecter le caractère pluriel de la société, tout en assurant la paix sociale. Sans négliger leurs divergences, cet ouvrage se concentre sur le sens juridique que ces deux droits reconnaissent à ce qui constitue leur socle commun : la liberté, l'égalité et la fraternité.



Les grands arrêts de la procédure pénale

J. Pradel, A. Varinard, P. Bonfils, X. Pin

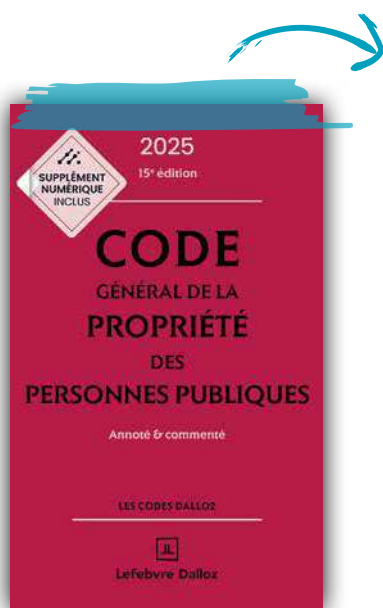
L'interprétation jurisprudentielle en procédure pénale pour les étudiants spécialisés et les praticiens !

Les grands arrêts de la procédure pénale présente les décisions importantes de la chambre criminelle et quelques décisions phares de la Cour européenne. et du Conseil constitutionnel.

L'ouvrage retient plus de 100 arrêts considérés comme fondamentaux dans plusieurs domaines : la fonction judiciaire, l'action publique, l'organisation des procès...

Construit sur une perspective à la fois historique et contemporaine, Les grands arrêts de la procédure pénale, 11e édition, s'attache à commenter l'évolution de la jurisprudence, dont l'interprétation s'impose en raison de la complexité croissante des textes législatifs et met en exergue les arrêts de la CEDH inspirant notre jurisprudence interne.





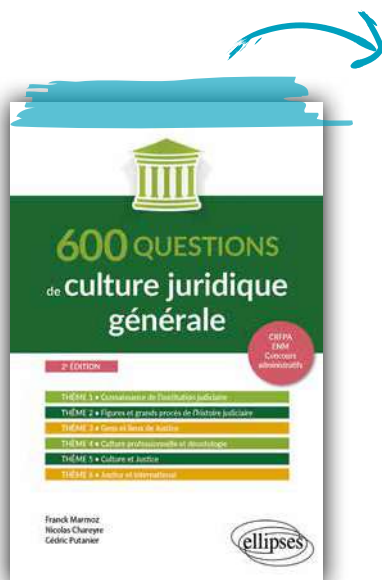
Code général de la propriété des personnes publiques 2025

15^e édition

La 15^e édition du Code général de la propriété des personnes publiques Dalloz est notamment à jour :

du décret du 31 décembre 2024 modifiant les modalités de plafonnement de la décote prévue à l'article L. 3211-7 du code général de la propriété des personnes publiques ;

- de la loi du 24 juin 2024 améliorant l'efficacité des dispositifs de saisie et de confiscation des avoirs criminels ;
- du décret du 24 mai 2024 relatif aux conditions d'inscription dans les budgets locaux du produit de la redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public affecté au financement de prises de participations dans les sociétés productrices d'énergies renouvelables ;
- de la loi du 22 avril 2024 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne ;
- de la loi du 15 avril 2024 visant à soutenir l'engagement bénévole et à simplifier la vie associative.



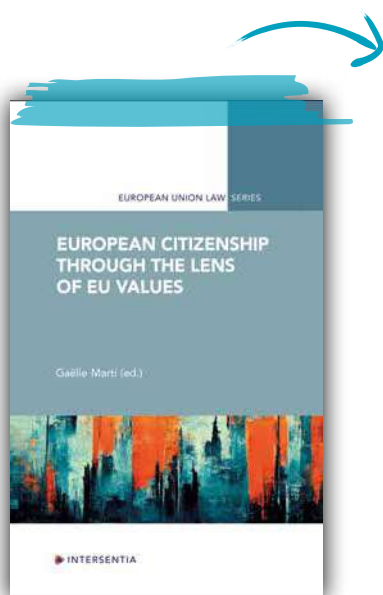
600 questions de culture générale - 2^e éditions

Marmoz Franck, Chareyre Nicolas, Putanier Cédric

Cet ouvrage est destiné aux étudiants se présentant à des examens et concours comportant à l'écrit comme à l'oral des épreuves de culture juridique générale.

Il permet d'acquérir de manière progressive une connaissance des questions types pouvant être posées par un jury, mais aussi de disposer de connaissances pouvant être utilement mobilisées pour bâtir l'introduction d'un devoir, voire sa conclusion lorsque celle-ci est requise.

Il est pensé comme une ouverture sur le monde dans lequel évoluent les professions juridiques et judiciaires, et n'est pas une liste exhaustive de questions/réponses à apprendre par cœur.



European Citizenship through the Lens of EU Values

Gaëlle Marti

Is EU citizenship compatible with European values? In the wake of the Convention on the Future of Europe, and against the backdrop of the many challenges facing the EU (security, economic, migration, health, climate, digital, etc.), this book aims to take stock of the scope and content of European citizenship and its capacity to embody the values of the Union. Seen as the culmination of a political project, EU citizenship is also regularly criticised as a mere market citizenship whose rights only benefit the mobile and wealthy.

The first part of the book therefore focuses on assessing the values of the Union in the light of European citizenship (with an emphasis on dignity, equality, democracy and respect for human rights), while the second part analyses the ways in which European citizenship can truly embody the values of the Union. The aim is to rethink the Union's capacity to ensure the effective dissemination of the values underlying the European social contract and to anchor them in a democratic project underpinned by European citizenship.

This book is the result of an international academic conference held at the University of Lyon 3 at the end of 2023 and is part of the Jean Monnet Chair's research project on the promotion and preservation of the values of the Union. It brings together contributions from Ninon Forster (Professor of Public Law, University of Valenciennes), Anastasia Iliopoulou (Professor of Public Law, University of Paris Pantheon Assas), Julie Rondu (Assistant Professor of Public Law, University of Strasbourg), Mathieu Rouy (PhD in EU law, Research fellow at EDIEC, Jean Moulin Lyon 3 University), Quitterie Roccaserra (Doctoral candidate, University Paris Pantheon Assas), Felicie Remlinger (Doctoral candidate, University Paris Pantheon Assas), Irene Marchioro (Postdoctoral researcher, University of Trieste), Michele Messina (Professor of Law, University of Messina) and Andrew Fagan (Senior Lecturer, University of Essex)."



Les droits des usagers dans les secteurs sanitaires, social et médico-social

Marion Girer, Guillaume Rousset

Cet ouvrage, entièrement actualisé, vous offre une compréhension approfondie et pratique des droits des usagers, qu'ils soient individuels ou collectifs.

En abordant les droits des usagers de manière décloisonnée, ce livre favorise la continuité du parcours de chaque personne accueillie et propose un nouveau chapitre dédié aux droits reproductifs.

Droit de la concurrence

Jean-Christophe Roda

Mémorisez le plan du cours et révisez l'essentiel de la matière au moment des examens;

Ce Mémento présente de manière claire et synthétique les dispositions et règles relatives au droit de la concurrence, droit complexe mais essentiel à la vie des entreprises et des consommateurs. Il s'agit ici de se focaliser sur ce qui forme le cœur de la matière : contrôle des concentrations et de la puissance d'achat, ententes et abus de position dominante (ce que l'on nomme souvent l'antitrust). Ce droit emprunte à de nombreuses techniques connues : contrat, sociétés, responsabilité civile, sanctions administratives ou pénales. Mais il intègre aussi dans ses règles des raisonnements et des concepts purement économiques : marché pertinent, seuils économiques, pouvoir de marché, efficacité et bien-être du consommateur... L'évolution contemporaine de la matière oblige aussi désormais à s'intéresser au secteur du numérique et ses notions phares : données, écosystèmes numériques, interopérabilité, effets de réseaux...

Droit hybride, entre droit privé et droit public, entre droit commercial et droit de la régulation, le droit de la concurrence a une dimension à la fois nationale, européenne et internationale. Du fait de la mondialisation, de l'imbrication des droits, les enjeux économiques et politiques contemporains obligent aujourd'hui le droit de la concurrence à intervenir sur tous ces plans. L'espace numérique oblige à repenser la notion des frontières et teste le droit de la concurrence avec l'avènement de géants et de nouvelles manières de faire du commerce.

Selon une division originale, la première partie traite de la protection du marché, tandis que la seconde envisage plus spécifiquement la régulation du secteur numérique. Des tableaux synthétiques, des focus et des schémas sont insérés afin de permettre une meilleure compréhension d'une matière devenue très technique.

À jour des dernières réformes, ce Mémento est d'abord un outil destiné aux étudiants de Master. Il est également utile aux candidats aux concours et aux professions juridiques qui auraient besoin de se (re)plonger dans la matière, afin d'en avoir une vision globale et d'en saisir les principaux enjeux.

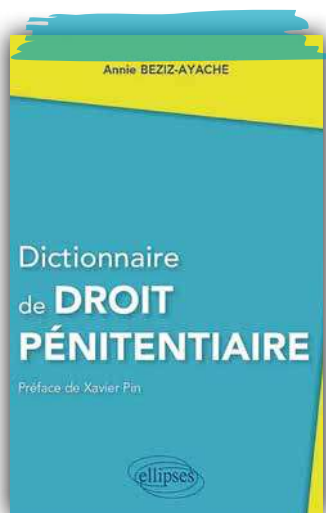
Jean-Christophe Roda, est agrégé des Facultés de droit, professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3 et directeur du Master Contrats Distribution Concurrence.

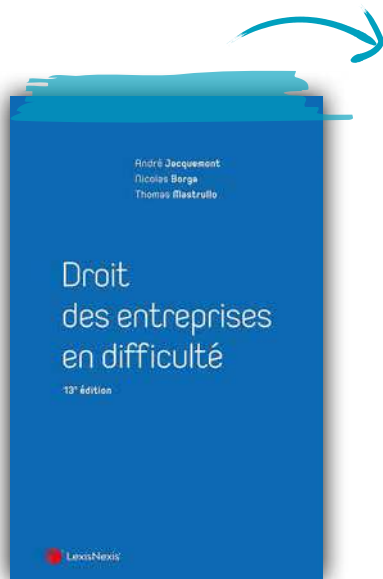
Dictionnaire de droit pénitentiaire

Annie Beziz-Ayache • Préface de Xavier Pin

Ce Dictionnaire de Droit pénitentiaire a été conçu comme un outil pédagogique permettant une maîtrise de la matière avec références doctrinales et jurisprudentielles.

Il est destiné aux étudiants des niveaux licence et master, aux étudiants préparant des examens ou concours (magistrature, avocature, administration pénitentiaire) et aux praticiens du droit.





Droit des entreprises en difficulté (13^e édition)

Nicolas Borge, André Jacquemont, Thomas Mastrullo

Conçu comme un outil opérationnel, ce manuel répondra tant aux questionnements des étudiants qu'aux besoins d'application des professionnels.

Le droit des entreprises en difficulté est un droit instable, plus complexe dans ses objectifs et ses procédures que le droit de la faillite dont il est historiquement issu. Il est au cœur de l'activité économique et sociale puisqu'il s'adresse à la fois aux débiteurs dont l'entreprise est en difficulté ou, souvent, en situation désespérée, à leurs créanciers qui vont être soumis à une discipline collective au service de la sauvegarde de l'entreprise ou de sa liquidation ainsi qu'aux salariés dont l'emploi et le paiement des salaires se trouvent fragilisés.

Cet ouvrage présente le droit positif, à la gestation continue et compliquée. Il intègre les dernières applications et interprétations jurisprudentielles.

- Un manuel opérationnel sur les procédures collectives ainsi que sur le sort des dirigeants et des salariés des entreprises en difficulté.
- Plusieurs niveaux de lecture pour répondre aux besoins des étudiants comme des professionnels.



La conflictualité dans l'Union européenne

Menace existentielle ou catalyseur d'intégration ?

Gaëlle Marti, Loïc Robert

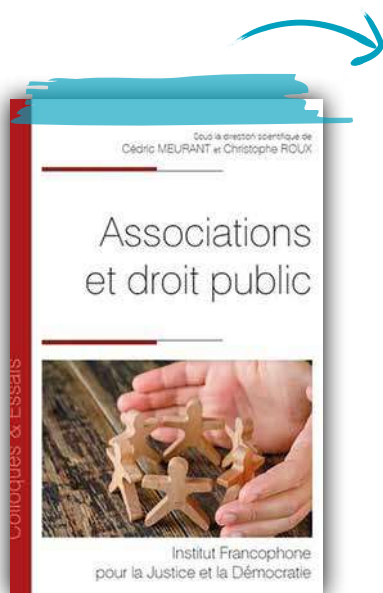
Quels rapports l'Union européenne entretient-elle à la conflictualité ? Est-ce un moteur de l'intégration ? Ou au contraire une menace pour son existence même ?

La réponse à cette question n'est pas univoque, comme le montre l'ouvrage. Alors que les crises, nombreuses, qui ont jalonné la construction européenne, ont incontestablement participé à l'approfondissement du processus d'intégration, l'Union s'est aussi construite sur une forme d'esquive du conflit qui a contribué à sa désaffection par les citoyens. En effet, le modèle de gouvernance européen, fondé sur des organes a-politiques et reposant sur une légitimité d'expertise, ne semble plus en mesure de produire le « consensus permissif » sur lequel s'est construite l'Union européenne. Face à ce constat, il peut sembler nécessaire de réintroduire la possibilité du dissensus et du clivage, éléments indispensables de tout débat démocratique.

La première partie de l'ouvrage revient sur ce rapport ambivalent à la conflictualité, la construction du projet politique européen ayant oscillé entre évitement, acceptation, voire revendication – assumée – du conflit. Les deuxième et troisième parties vont au-delà de cette observation en distinguant les conflits qui constituent un mode d'existence pour l'Union (ceux relatifs aux finalités ou au domaine de l'Union) et ceux qui peuvent engendrer une véritable rupture (les conflits entre les niveaux européens et nationaux, d'une part, et les conflits de valeurs, d'autre part).

Réunissant les contributions d'éminents spécialistes – juristes, politistes, philosophes ou historiens – des questions européennes, l'ouvrage s'adresse à tous ceux qui souhaitent approfondir leurs connaissances de l'Union européenne et de son droit.





Associations et droit public

Cédric Meurant, Christophe Roux

Cet ouvrage est le recueil des actes du premier colloque annuel de l'Équipe de droit public de Lyon (EDPL) qui a été organisé à l'Université Jean Moulin Lyon 3 les 11 et 12 janvier 2024 et qui portait sur les « Associations et le droit public ». Les rapports pour le moins tortueux qui lient les associations au droit public, et que l'actualité n'a de cesse de souligner, ont été analysés en trois temps. Le premier, panoramique, a consisté à prendre le pouls des liens qu'entretiennent les associations avec les pouvoirs publics à travers des analyses disciplinaires de droit des libertés fondamentales, de droit administratif, de droit constitutionnel et de droit fiscal. Le deuxième temps a plus précisément porté sur les liens réciproques entre les associations et l'action publique : les premières étant parfois au service de la seconde, des prérogatives juridiques, autant que des facilités financières et patrimoniales, leur sont accordées. Le dernier temps a été consacré à l'ambivalence des rapports qu'entretiennent les associations avec la décision publique : elles participent de différentes manières à sa fabrication, mais aussi à son annihilation, certaines venant les contester, notamment auprès des juges.



Droit anglo-américain des propriétés intellectuelles, 2^e éd. (2024), T.2

Pascal Kamina

Cette collection, composée de 3 tomes, décrit le régime de protection de la propriété intellectuelle dans les pays de droit anglo-américain, et plus précisément au Royaume-Uni et aux États-Unis. Des développements sont également consacrés à l'Australie, au Canada et à d'autres systèmes de common law.

Outre les règles générales applicables (sources, cadre constitutionnel, procédures et sanctions) (tome 1), l'ouvrage aborde en détail la protection du copyright, des dessins et modèles (tome 1), des brevets d'invention, des obtentions végétales, des secrets d'affaires (tome 2), des marques, déposées ou non déposées, des indications d'origine et de qualité, d'autres signes distinctifs, ainsi que les règles de concurrence déloyale (tome 3).



Droit de la laïcité

Mathilde Philip-Gay

De quand date réellement le principe fondamental de la laïcité française ? Quelles sont exactement les règles juridiques qui en découlent ? Quelles sont les erreurs fréquemment commises s'agissant de son application ?

Ce premier manuel de droit de la laïcité a ainsi pour ambition de répondre de manière claire et complète à l'ensemble de ces questions. Ne s'inscrivant pas dans un courant philosophique ou politique, il donne à son lecteur le corpus de connaissances de base pour construire sa propre réflexion sur la place du fait religieux dans la société actuelle.

Il accompagnera aussi bien les étudiants dont la formation intègre cette branche du droit, que les fonctionnaires, élus, cadres d'entreprise et religieux. Il permettra aux personnes devant l'appliquer dans leurs fonctions professionnelles, politiques ou associatives de connaître précisément la notion. Il sera aussi très utile aux enseignants qui transmettent la laïcité en tant que valeur à leurs élèves, ainsi qu'aux référents laïcité et à tout citoyen désireux de mieux comprendre ce principe et ses applications.

Droit de l'environnement 3^e édition

Marianne Moliner-Dubost

Une approche dynamique et réflexive du droit de l'environnement

Très documenté, cet ouvrage se présente à la fois comme une ressource pédagogique et doctrinale. Reposant sur une analyse diachronique du droit de l'environnement, il met en relief les évolutions qui le traversent et souligne la densité des liens qu'il entretient avec les autres branches du droit. Alternant les développements théoriques et pratiques, ce Cours propose une approche dynamique et réflexive du droit de l'environnement, riche en références jurisprudentielles, textuelles et doctrinales. S'il est principalement destiné à un public universitaire, il est de ce fait susceptible d'intéresser également les candidats aux concours et les praticiens.

Cette troisième édition contient de nouvelles thématiques comme le préjudice écologique, l'artificialisation des sols, les incendies de forêts, le recul du trait de côte ou encore le régime CatNat.

L'ouvrage a été largement refondu concernant l'atmosphère et le climat, les sols, les déchets et les risques naturels, qui ont fait l'objet de beaucoup d'évolutions depuis 2019 (date de la 2^e édition).

Il inclut notamment la loi AGECL (Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire), la LOM (Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités), la loi Climat et résilience (Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021), la loi sur la limitation de l'enfrillagement des espaces naturels (Loi n° 2023-54 du 2 février 2023), la loi Industrie verte (Loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023), la loi APER (Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables), la loi d'accélération du nucléaire (Loi n° 2023-491 du 22 juin 2023), la loi sur la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (Loi n° 2024-450 du 21 mai 2024).

Il est également à jour des ordonnances et décrets relatifs à l'évaluation et à la planification environnementales, au système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre et l'ajustement carbone au frontrière, à la publicité, aux enseignes et préenseignes, à la protection des zones de captages, la participation du public, les sols agricoles.

Il intègre les évolutions jurisprudentielles du Conseil constitutionnel sur la Charte de l'environnement, du Conseil d'État, notamment sur les dérogations à l'interdiction de porter atteinte aux espèces protégées, sur les éoliennes (saturation visuelle, dimension littéraire du paysage), sur la pollution de l'air (contentieux " Les Amis de la terre ") et le climat (arrêts Commune de Grande-Synthe) ainsi que les décisions les plus récentes de la Cour européenne des droits de l'homme (arrêts du 9 avril 2024 sur les obligations climatiques des États)





Le droit de la sécurité d'approvisionnement énergétique dans l'Union européenne

Bernadette Le Baut-Ferrarese

Alors que la crise sanitaire de la COVID 19 a révélé les fragilités de la société européenne en matière d'approvisionnement de certains produits considérés comme « essentiels », la guerre d'agression déclenchée par la Russie le 15 février 2022 contre l'Ukraine a mis au grand jour, à la fois, la vulnérabilité de l'Union européenne en matière énergétique et le caractère « stratégique » de l'énergie.

De fait, la sécurité d'approvisionnement énergétique constitue un sujet majeur pour l'Union européenne, qui souffre de longue date d'une forte dépendance aux énergies fossiles (pétrole, gaz notamment) et s'est engagée par ailleurs dans une transition énergétique faisant appel à des énergies renouvelables qui pour certaines d'entre elles (éolien, solaire notamment) sont intermittentes.

Cet ouvrage fait le choix de placer le thème de la sécurité d'approvisionnement énergétique dans l'Union européenne sous le regard du droit. Il s'intéresse, ainsi, à la façon dont la sécurité d'approvisionnement énergétique met le droit à l'épreuve, du fait de la spécificité intrinsèque de l'énergie (de ses sources et de ses formes), tout en ne s'en voyant pas moins saisie par lui, par le fait de constituer un enjeu social majeur. Il montre, aussi, que la sécurité d'approvisionnement énergétique vient défier le droit à différentes échelles : territoriales (internationale, nationale, locale) et temporelles (long et moyen terme, court terme). Il traite, également, des incidences de l'actuel processus de transition énergétique sur le droit de la sécurité d'approvisionnement énergétique et, plus particulièrement, des évolutions que la nécessaire intégration de ses paradigmes (nouvelles énergies, nouveaux marchés de l'énergie etc.) induit. Il met, en particulier, l'accent sur le consommateur d'énergie du fait du rôle pivot de celui-ci pour la sécurité d'approvisionnement énergétique. En somme, par le prisme de la sécurité d'approvisionnement énergétique, il invite à repenser les rapports humains à l'énergie.

Droit des contrats administratifs

François Lichère, Laurent Richer



Le contrat est toujours plus présent dans notre droit administratif, comme en attestent les réformes de l'emploi public. Dans le même temps, les principes de base du droit des contrats administratifs sont fortement sollicités, qu'il s'agisse de tentatives de remise en cause des contrats en cours, comme les concessions autoroutières, ou de leur adaptation aux aléas, telles les conséquences de la guerre en Ukraine. Les fondamentaux résistent. Cela n'empêche pas les évolutions. La législation verdit de plus en plus la commande publique, non sans difficulté, la jurisprudence s'enrichit sans toujours convaincre.

Dans ce manuel, qui a déjà été utilisé par plusieurs générations d'étudiants et de praticiens, sont étudiés d'une part le régime général des contrats administratifs, d'autre part celui des principaux contrats administratifs spéciaux et, en particulier, des contrats régis par le Code de la commande publique de 2018.

Compte tenu du rôle fondamental du juge administratif dans la définition des notions et des règles, un des principaux objets de l'ouvrage est de présenter, expliquer et critiquer la jurisprudence.

Quelle que soit l'importance de la jurisprudence, le droit écrit, national et européen tient une place toujours plus grande. En l'absence d'un Code général des contrats publics, le droit écrit est avant tout le droit des contrats spéciaux, dont les plus importants sont les marchés publics. À cet égard, l'ouvrage est à jour des réformes apportées depuis l'adoption du Code de la commande publique.



Le recouvrement forcé à l'étranger des créances de sécurité sociale

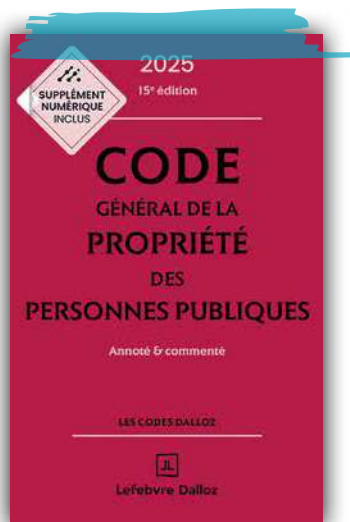
Les Cahiers de l'EDIEC

Sous la direction scientifique de Ludovic PAILLER et Jessica ATTALI-COLAS
Actes de la journée de restitution des travaux de recherche – Lyon, 10 décembre 2024

Le recouvrement forcé des créances de la sécurité sociale à l'étranger » est un projet de recherche original qui s'inscrit à la croisée de deux matières, le droit international privé et le droit de la sécurité sociale. Il a pour genèse des échanges informels avec les membres d'organismes de sécurité sociale. Ceux-ci ont permis de soulever d'emblée des difficultés juridiques et pratiques. Quoique le sujet puisse être qualifié de tête d'épingle, au regard des enjeux du recouvrement amiable et forcé en interne, son caractère inédit a convaincu de la nécessité d'y consacrer un véritable projet de recherche. Celui-ci a été porté par Jessica Attali-Colas, Maîtresse de conférences en droit privé et sciences criminelles, et Ludovic Pailleur, Professeur de droit privé et sciences criminelles.

Les résultats de la recherche ont été présentés le 10 décembre 2024 lors d'une journée de restitution tenue à l'Université Jean Moulin Lyon 3, dont le contenu fait l'objet de la présente publication.

Code général de la propriété des personnes publiques 2025 15^e édition



François Brenet, Caroline Chamard-Heim, Fabrice Melleray, Philippe Yolka

La 15^e édition du Code général de la propriété des personnes publiques Dalloz est notamment à jour :

du décret du 31 décembre 2024 modifiant les modalités de plafonnement de la décote prévue à l'article L. 3211-7 du code général de la propriété des personnes publiques ;

de la loi du 24 juin 2024 améliorant l'efficacité des dispositifs de saisie et de confiscation des avoirs criminels ;

du décret du 24 mai 2024 relatif aux conditions d'inscription dans les budgets locaux du produit de la redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public affecté au financement de prises de participations dans les sociétés productrices d'énergies renouvelables ;

de la loi du 22 avril 2024 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne ;

de la loi du 15 avril 2024 visant à soutenir l'engagement bénévole et à simplifier la vie associative.

Augmenté d'une jurisprudence abondante et d'un large commentaire explicatif, l'ouvrage permet au lecteur, que celui-ci soit magistrat, avocat ou gestionnaire public, de saisir tous les enjeux liés à un domaine mobilisant les notions juridiques les plus diverses.

Le supplément en ligne permet d'accéder à des enrichissements sur ordinateur, tablette et smartphone.

Annotations et commentaires rédigés par :

François Brenet, Professeur à l'Université de Poitiers
 Caroline Chamard-Heim, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3
 Fabrice Melleray, Professeur des universités à l'École de droit de Sciences Po
 Philippe Yolka, Professeur à l'Université Grenoble-Alpes.
 Coordination éditoriale par Elise Madragore, Rédactrice.





Des morts en règles

Normes, appropriations et régulations autour des défunt(e)s durant la pandémie de Covid-19

Gaëlle Clavandier, Guillaume Rousset

La pandémie de Covid-19 a généré une triple crise : crise sanitaire, crise organisationnelle et crise de mortalité par vagues. C'est dans ce contexte particulier que les évolutions normatives, concernant tant les normes juridiques que les normes sociales et professionnelles, ont été analysées de manière pluridisciplinaire (droit, sociologie, anthropologie) et comparée (France, Italie, Suisse). La recherche s'est donnée pour objectif d'étudier les appropriations qui ont été faites de ce foisonnement de normes juridiques par les acteurs de terrain confrontés aux défunt(e)s (services funéraires, état civil, personnels de santé). Une approche empirique du droit a permis de considérer toutes les sources du droit et de s'intéresser aux ajustements et arbitrages qui ont pu être réalisés par les professionnel(le)s, ainsi qu'à leurs motifs. Après avoir dressé un état des lieux des évolutions juridiques des droits français, italien et suisse, en exposant les sept étapes principales de la trajectoire des corps morts (le constat de décès, les soins du corps, la mise en bière, le transport du corps, les délais d'inhumation et de crémation, la cérémonie d'obsèques, l'exhumation), une place essentielle a été accordée aux témoignages des acteurs de terrain afin de définir les ajustements « types », les écarts aux règles et les continuums adoptés pour maintenir leurs valeurs.

Cette appropriation des normes juridiques par les acteurs des « mondes funéraires » à titre principal, et par les professionnel(le)s du secteur sanitaire et de l'administration de l'état civil confronté(e)s à la mort à titre secondaire, à travers la saisie, la (re)lecture et la diffusion des règles, a généré d'importants coûts d'ajustement et une fragilisation de l'action professionnelle, notamment en raison de la recherche fréquente de compromis entre le respect des règles et le maintien du sens du travail et des liens avec les personnes endeuillées. Ces constats devraient contribuer à tirer un ensemble d'enseignements utiles à la gestion des futures crises sanitaires, afin d'améliorer les modalités d'adoption et le contenu des normes juridiques, en tenant davantage compte des pratiques funéraires, y compris rituelles, et des pratiques d'administration et de gestion des décès, en y intégrant les problématiques du deuil des familles et des proches.



Droit des étrangers

Cédric Meurant

Droit pluridisciplinaire, le droit des étrangers est au croisement des logiques sociales et sécuritaires au moment où l'Union européenne doit faire face au défi lié à l'afflux croissant de migrants en provenance d'Afrique et du Proche-Orient. Ce droit est d'autant plus au cœur de l'actualité que des mesures sont intervenues très récemment avec notamment la loi du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration ainsi que le Pacte européen sur la migration et l'asile adopté le 10 avril 2024.

Points forts

- L'auteur développera ses propos en suivant le cycle de vie d'un étranger (il l'enseigne ainsi) : entrée sur le territoire, séjour et titre de séjour (régime de droit commun), Asile et Apatridie (régime de droit spécial) et sortie du territoire spontanée ou forcée (extradition). Il évoquera au fil de l'eau le cas particulier des mineurs et consacrera également quelques développements sur les personnes morales.
- L'auteur est spécialiste de la matière
- Cet ouvrage sera l'un des premiers à sortir à jour des derniers textes

Cédric Meurant est Maître de conférences en droit public, il enseigne le droit des étrangers (master 1) à l'Université Jean Moulin Lyon 3. Il coordonne le pôle de droit des étrangers dans le cadre de la clinique juridique de l'Université.

Les grands arrêts de la jurisprudence civile - Obligations, contrats spéciaux, sûretés - Tome 2



Henri Capitant, François Chénédé, Yves Lequette, François Terré

Une édition entièrement refondue de l'ouvrage, précurseur de la collection des Grands arrêts, qui offre un accès direct aux grands arrêts de la jurisprudence civile !

La 14^e édition des Grands arrêts de la jurisprudence civile coïncide avec le 90^e anniversaire de leur parution sous la signature de Henri Capitant. C'est dire que cet ouvrage est le précurseur de tous les recueils de Grands arrêts actuellement existants. Jamais démenti, son succès vient de ce qu'il offre un accès direct aux grandes décisions qui ont permis au Code civil de s'adapter à la réalité sociale contemporaine.

L'ouvrage est scindé en deux tomes.

Le premier volume réunit la totalité des matières étudiées, d'une université à l'autre, en licence 1 : Introduction, mais aussi droit des personnes, droit de la famille et droit des biens.

S'y ajoutent le droit des régimes matrimoniaux et celui des successions et des libéralités qui, situés au confluent du droit de la famille et du droit du patrimoine, sont le prolongement naturel des disciplines précédentes.

Le second volume rassemble la théorie générale des obligations (acte juridique, responsabilité, quasi-contrats, régime général) ainsi que les disciplines qui évoluent dans son orbite : contrats spéciaux, sûretés. Il correspond aux matières généralement enseignées en licence 2 et en licence 3.

À l'occasion de cette 14^e édition, les auteurs ont procédé à une refonte de l'ouvrage : des décisions nouvelles ont été introduites, nombre de commentaires ont été partiellement ou totalement réécrits pour prendre en compte les évolutions survenues depuis la précédente édition, il y a neuf ans.

- Henri Capitant, Membre de l'Institut, Professeur de droit civil à la Faculté de droit de Paris.
- François Terré, Membre de l'Institut, Professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas (Paris II).
- Yves Lequette, Professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas (Paris II).
- François Chénédé, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3).

Droit pénal général 2025

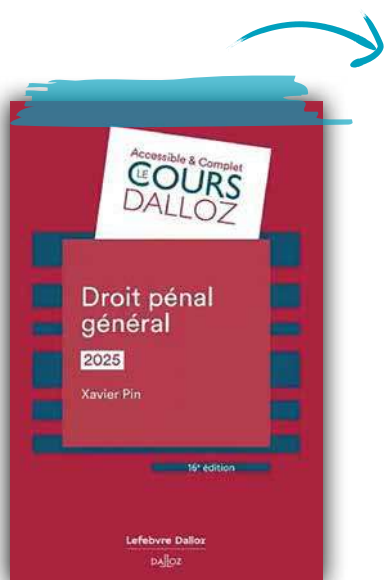
Xavier Pin

Cet ouvrage propose l'étude du droit pénal général à travers trois grands principes fondateurs : le principe de la légalité criminelle, le principe de la culpabilité et le principe de la personnalité.

La première partie est consacrée à la loi pénale, à son interprétation et à son application dans le temps et dans l'espace.

La deuxième partie définit l'infraction comme un fait typique et illicite et en dresse une théorie originale, axée sur sa qualification puis sur son imputation.

Enfin, la troisième partie décrit les peines et les mesures de sûreté, ainsi que les règles qui gouvernent leur prononcé et leur exécution.







TAXE D'APPRENTISSAGE 2026

**Devenez acteur du développement
de la Faculté de droit**

En nous versant la taxe d'apprentissage, vous contribuez à :

- acquérir des biens d'équipements pédagogiques et professionnels
- promouvoir nos formations à destination des étudiants et des entreprises
- soutenir le programme d'aménagement des salles de cours en équipement multimédia
- développer l'enseignement numérique
- investir dans la formation de vos futurs collaborateurs

Contact

eric.pons@univ-lyon3.fr

FACDEDROIT.UNIV-LYON3.FR

INSTITUT
DROIT
ART
CULTURE

UNIVERSITÉ LYON III
JEAN MOULIN
FACULTÉ DE DROIT
IDPI
INSTITUT DE DROIT
PATRIMONIAL ET IMMOBILIER

IEJ
INSTITUT
«ÉTUDES
JUDICIAIRES»
de LYON

IDCEL
INSTITUT DE DROIT COMPARÉ EDOUARD LAMBERT

UNIVERSITÉ
DE LYON
UNIVERSITÉ LYON III
JEAN MOULIN

IDEA LYON
INSTITUT DE DROIT ET D'ÉCONOMIE DES AFFAIRES

DDCE
INSTITUT DE DROIT
DE L'ENVIRONNEMENT

INSTITUT DES ASSURANCES DE LYON

ial
Institut des Assurances de Lyon

FACULTÉ DE **DROIT**



MADELEINE GRAWITZ



JEAN APPLETON



LOUIS JOSSERAND



150
ANS
D'ENGAGEMENTS



PAUL HUVELIN



BORIS STARCK